



RAPPORT DU DELEGATAIRE ANNEE 2023

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC SERVICE ANIMATION





SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE.....	4
1.1. <i>Présentation du rapport</i>	4
1.2. <i>Caractéristiques du contrat</i>	4
1.3. <i>Le service</i>	4
2. Informations relatives à l'activité.....	6
2.1. <i>Bilan annuel des indicateurs demandés au titre de l'article 55</i>	6
2.1.1. Les effectifs d'enfants présents.....	6
2.1.2. Les effectifs d'animateurs nécessaires aux regards des taux d'encadrement.....	6
2.1.3. Les tableaux de bords de fréquentation.....	9
2.1.4. La répartition des usagers par quotient familial.....	22
2.1.5. Les impayés en montant, nombre de créances et nombre d'usagers.....	28
2.1.6. Le nombre et type de réclamations des usagers par temps d'accueil et site.....	30
2.2. <i>Bilan CAF : compte de résultat et budget prévisionnel</i>	31
2.2.1. Compte de résultat 2023.....	31
2.2.2. Budgets prévisionnels 2024.....	33
2.3. <i>Ratios d'utilisation du service</i>	37
2.4. <i>Fréquentation des usagers en distinguant ceux du territoire et hors territoire</i>	38
2.5. <i>Taux de satisfaction des demandes d'accès au service</i>	39
2.6. <i>Plaintes des utilisateurs et indication des mesures prises pour y remédier</i>	40
2.7. <i>Suivi des plannings et modifications du programme d'animations et activités effectuées</i>	40
2.8. <i>Bilan pédagogique du projet éducatif et pédagogique</i>	40
2.9. <i>Analyse du règlement intérieur de fonctionnement du service</i>	41
2.10. <i>Bilan des actions de communication</i>	41
2.11. <i>Résultats des enquêtes de satisfaction</i>	42
2.12. <i>Appréciation qualitative : analyse des activités et de l'évolution des besoins</i>	42
2.13. <i>Présentation des actions réalisées en faveur du développement durable</i>	67
3. Situation du personnel.....	68
3.1. <i>Effectif exclusivement affecté au service concédé</i>	68

3.2.	Nombre de postes par site géographique, effectifs d'animateurs réellement présents ainsi que leur type de contrat	68
3.3.	Indicateur de suivi sur l'état du personnel au regard des évolutions apportées à l'organisation	72
3.4.	2.5. Suivi du plan de formation	72
4.	Informations financières	73
4.1.	Les comptes et bilans attestés relatifs à la présente concession	73
4.2.	Les comptes et bilans certifiés de l'association Léo Lagrange Centre Est	75
4.3.	Le rapport du commissaire des comptes	102
4.4.	Le compte-rendu financier des charges liées aux investissements	109
4.5.	Décomposition des recettes en fonction de leur origine (usagers, financeurs institutionnels...) 110	
4.6.	Commentaire sur l'évolution de tous les postes de dépenses et de recettes par rapport à l'année précédente et par rapport au Compte d'Exploitation Prévisionnel	111
4.7.	Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat	112
4.8.	Compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué : description des biens, des opérations d'entretien et de maintenance au regard des normes environnementales et de sécurité	113
4.9.	Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué	114
5.	Annexes	115
5.1.	Annexe 1 : projet pédagogique de l'Accueil Périscolaire	115
5.2.	Annexe 2 : projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs	139
5.3.	Annexe 3 : projet pédagogique Anim'Ados	167
5.4.	Annexe 4 : Bilan du projet pédagogique Périscolaire et Restauration	173
5.5.	Annexe 5 : Bilan du projet pédagogique du Centre de Loisirs	176
5.6.	Annexe 6 : Bilan du projet pédagogique Anim'Ados et Accueil Jeunes	187
5.7.	Annexe 7 : Programmes d'animation de l'Accueil de Loisirs des mercredis	189
5.8.	Annexe 8 : Programme d'animation de l'Accueil de Loisirs vacances	191
5.9.	Annexe 9 : Programmes d'animation Anim'Ados	195
5.10.	Annexe 10 : enquête nationale de satisfaction	197

1. PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

1.1. Présentation du rapport

Ce rapport concerne le Service Animation, gérée par Léo Lagrange Centre Est pour la commune d'Essey-lès-Nancy, sur la période du 04 septembre au 31 décembre 2023, soit :

- Le Centre de Loisirs « Les Lutins »
- L'Accueil Jeunes et le dispositif Anim'Ados
- Les dispositifs périscolaires : cantine, périscolaire matin et soir

1.2. Caractéristiques du contrat

La Ville d'Essey-lès-Nancy a confié la gestion et l'exploitation des structures et services de l'Enfance par voie de délégation de service public.

Le contrat de concession est conclu pour une durée de cinq ans, à compter du 04 septembre 2023, soit jusqu'au 03 septembre 2028.

1.3. Le service

La Ville d'Essey-lès-Nancy est répartie quatre quartiers : Centre, Hauts d'Essey, Mouzimpré – Tourterelles, ainsi que le quartier Kléber – Ozerailles. La commune intègre le territoire de la Métropole du Grand Nancy de par son étroite proximité avec celle-ci.

L'organisation et la gestion du service périscolaire dépend du Pôle Jeunesse – Service Animation. Situé au 1 rue des Basses Ruelles, il est situé au cœur de la commune, à courte distance des différents lieux d'accueil périscolaire.

Le service est organisé sur plusieurs sites :

- L'école maternelle Galilée
- L'école maternelle Sonia Delaunay
- L'école élémentaire de Mouzimpré
- L'école d'Application du Centre
- L'école Jacques Prévert
- L'A.L.S.H, Haut-Château
- L'Espace Pierre de Lune
- L'Espace Bérin (Maison des Associations)
- Salle Turquoise
- Le CREPS
- Le Collège Emile Gallé
- L'Accueil Jeunes

L'école maternelle Galilée est située au 11 allée Carl Fabergé, 54270 ESSEY-LES-NANCY, au cœur du quartier de Mouzimpré. Elle est à proximité de l'école élémentaire de Mouzimpré grâce à une passerelle piétonne sécurisée qui relie les deux axes.

L'école maternelle Sonia Delaunay est située au 11 allée Roland Garros, 54270 ESSEY-LES-NANCY, à quelques pas de l'école élémentaire de Mouzimpré et du collège Emile Gallé.

L'école élémentaire de Mouzimpré est située au 13 allée Roland Garros, 54270 ESSEY-LES-NANCY. Elle est à proximité directe des moyens de transports au commun et des autres écoles maternelles du secteur.

L'école d'Application du Centre est située au 6 rue Roger Bérin, 54270 ESSEY-LES-NANCY. Elle se trouve juste derrière la Mairie d'Essey-lès-Nancy et à côté de la Maison des Associations.

L'école maternelle Jacques Prévert est située au 2 rue Roger Bérin, 54270 ESSEY-LES-NANCY. Localisée à proximité directe de l'École d'Application du Centre, sa situation permet de faciliter l'accès aux services de la Mairie, de l'accueil de l'association Léo Lagrange ainsi que de la Maison des Associations.

L'ALSH « Les Lutins » se situe dans le Haut-Château d'Essey-lès-Nancy, situé au 27 rue du Chanoine Laurent. Durant les mercredis et les vacances scolaires, les enfants peuvent profiter du cadre verdoyant et agréable de ce lieu d'accueil. Le centre de loisirs bénéficie d'un accès exclusif au parc du Haut-Château pendant ces périodes. La structure accueille également les enfants de l'école Jacques Prévert pour le temps de restauration en période scolaire.

L'Espace Pierre de Lune est situé au 2 allée René Lalique, 54270 ESSEY-LES-NANCY. Il accueille les enfants des écoles maternelles Galilée et Sonia Delaunay durant le temps de restauration en période scolaire.

L'Espace Bérin, situé au rez-de-chaussée de la Maison des Associations au 1 rue des Basses Ruelles, 54270 ESSEY-LES-NANCY, est un lieu de restauration de l'école d'Application du Centre.

La salle Turquoise, située au rez-de-chaussée du Bâtiment Turquoise au 9 allée Carl Fabergé, 54270 ESSEY-LES-NANCY, accueille les enfants de l'école maternelle Galilée pour l'accueil périscolaire du soir en période scolaire.

Le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives (CREPS), situé au 1 avenue Foch 54270 ESSEY-LES-NANCY, accueille les enfants des classes de CM2 scolarisés à l'école d'Application du Centre durant le temps de restauration en période scolaire.

Le collège Emile Gallé, situé au 22 rue du Général de Gaulle 54270 ESSEY-LES-NANCY, accueille les enfants scolarisés à l'école élémentaire de Mouzimpré dans son lieu de restauration scolaire.

L'Accueil Jeunes est une salle dédiée située dans l'école d'Application du Centre au 6 rue Roger Bérin 54270 ESSEY-LES-NANCY. Cette grande salle permet aux adolescents de profiter d'un espace de détente et de jeux les mercredis en période scolaire. Elle sert également de lieu de rencontre et d'activité pour le dispositif Anim'Ados durant les périodes de vacances scolaires.

2. Informations relatives à l'activité

2.1. Bilan annuel des indicateurs demandés au titre de l'article 55

2.1.1. Les effectifs d'enfants présents

Au total, nous avons accueilli près de 550 enfants de différentes tranches d'âge sur nos dispositifs sur l'année 2023 (cf. détail supra).

2.1.2. Les effectifs d'animateurs nécessaires aux regards des taux d'encadrement

La commune est signataire d'un Plan Educatif de Territoire (P.E.D.T) et d'un Plan Mercredi.

Les taux d'encadrements appliqués sont différents en fonction du type d'activité. Dans le cadre de l'accueil périscolaire, celui-ci étant soumis au projet éducatif territorial de la commune, les taux d'encadrement sont les suivants :

Ecole maternelle Delaunay

Dispositif	Nbe moyen d'enfants	Nbe d'animateurs selon CASF	Nbe effectif d'animateurs
Acc périscolaire matin	6,89	1	2
Restauration scolaire	38,3	4	4
Acc périscolaire soir	13,96	1	2

Ecole maternelle Galilée

Dispositif	Nbe moyen d'enfants	Nbe d'animateurs selon CASF	Nbe effectif d'animateurs
Acc périscolaire matin	3.59	1	1 regroupement av Delaunay
Restauration scolaire	28.11	3	3
Acc périscolaire soir	10.95	1	2

Ecole maternelle Jacques Prévert

Dispositif	Nbe moyen d'enfants	Nbe d'animateurs selon CASF	Nbe effectif d'animateurs
Acc périscolaire matin	13.13	1	2
Restauration scolaire	69.88	7	8
Acc périscolaire soir	33.88	4	4

Ecole d'Application du Centre

Dispositif	Nbe moyen d'enfants	Nbe d'animateurs selon CASF	Nbe effectif d'animateurs
Acc périscolaire matin	19.11	2	2
Restauration scolaire	126.43	8	9
Acc périscolaire soir	47.29	3	5

Ecole élémentaire de Mouzimpré

Dispositif	Nbe moyen d'enfants	Nbe d'animateurs selon CASF	Nbe effectif d'animateurs
Acc périscolaire matin	17.52	1	2
Restauration scolaire	100.54	6	8
Acc périscolaire soir	26.38	2	3

Pour l'Accueil de Loisirs, les taux d'encadrements sont les suivants :

Mercredis récréatifs

Dispositif	Nbe d'animateurs selon CASF	Nbe effectif d'animateurs
Poucets	1 pour 10	3
Lutins + Bolides	1 pour 14	3

Vacances d'Automne

Dispositif	Nbe d'animateurs selon CASF	Nbe effectif d'animateurs
Poucets	1 pour 8	4
Lutins + Bolides	1 pour 12	3

Concernant l'accueil des adolescents, les taux d'encadrements sont les suivants :

Anim'Ados - Vacances d'Automne

Dispositif	Nbe d'animateurs selon CASF	Nbe effectif d'animateurs
Semaine 1	2	2
Semaine 2	2	2

2.1.3. Les tableaux de bords de fréquentation

Les tableaux de bords de fréquentation permettent d'avoir une analyse quantitative des inscriptions par tranche d'âge (ici, les enfants scolarisés en école maternelle et primaire), par site et par jour, permettant de constater l'évolution des besoins :

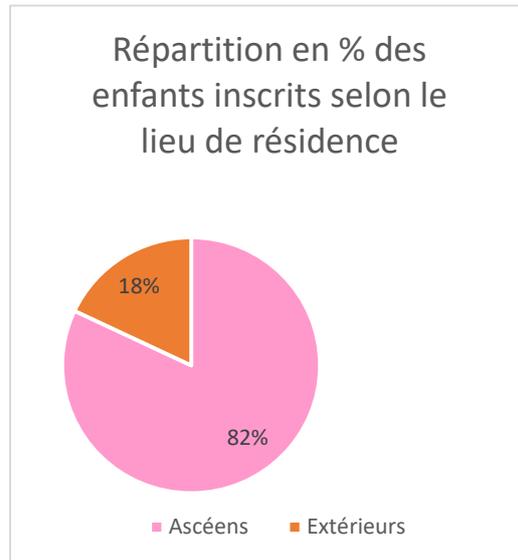
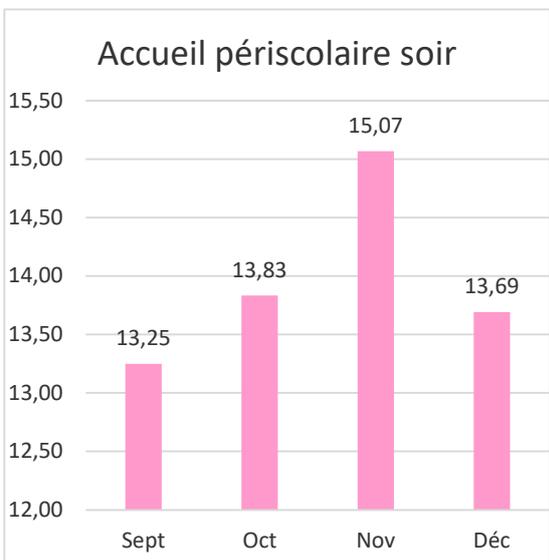
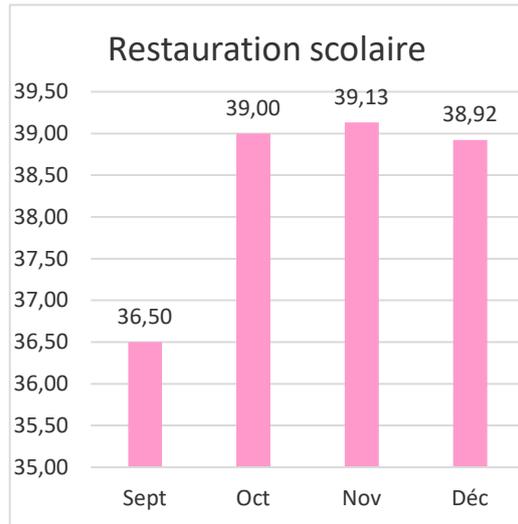
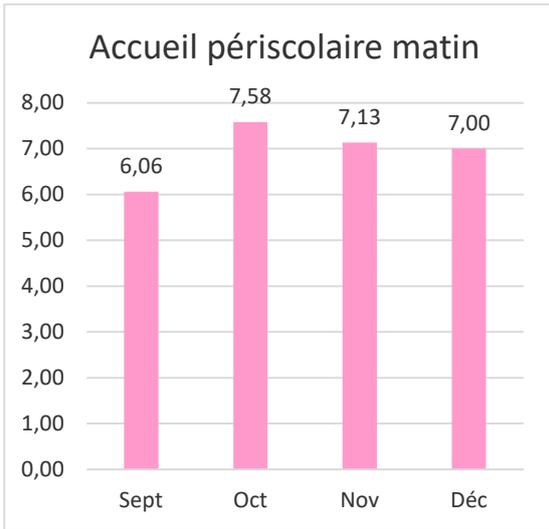
Ecole maternelle Sonia Delaunay (40 places)

Septembre																	Moyenne
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	1	6	7	5	7	8	7	6	6	6	6	5	7	7	6	7	6,06
Restauration	27	27	37	36	39	39	39	39	37	39	39	36	38	37	37	38	36,50
Soir	11	11	14	11	15	17	14	12	14	14	14	14	16	13	12	10	13,25
Octobre																	Moyenne
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	8	9	7	7	6	8	8	6	9	8	8	7					7,58
Restauration	35	40	39	38	39	40	40	41	39	39	39	39					39,00
Soir	14	15	14	13	19	15	15	12	15	13	13	8					13,83
Novembre																	Moyenne
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	7	6	6	6	8	8	7	6	7	7	8	6	9	8	8		7,13
Restauration	38	39	39	40	38	38	39	39	39	38	40	40	40	40	40		39,13
Soir	19	14	15	15	17	16	15	10	20	14	13	12	14	17	15		15,07
Décembre																	Moyenne
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	6	6	8	6	6	9	8	8	7	7	8	6	6				7,00
Restauration	38	39	39	40	37	38	40	40	37	37	40	41	40				38,92
Soir	11	15	17	11	12	17	16	12	12	19	12	15	9				13,69

Effectif moyen sur la période	Matin	6,89
	Restauration	38,30
	Soir	13,96

Rappel année 2022-2023	Matin	7,38
	Restauration	34,86
	Soir	13,65

- **Accueil du matin** : nous pouvons constater une légère baisse de fréquentation de 0.40 par rapport à l'année scolaire 2022/2023.
- **Restauration scolaire** : nous pouvons observer une hausse de la demande par rapport à la restauration scolaire sur l'école Sonia Delaunay, qui a augmenté de 3.44 par rapport à l'année précédente.
- **Accueil du soir** : la fréquentation a légèrement augmenté par rapport à l'année 2022/2023, avec une hausse de 0.31 en moyenne.



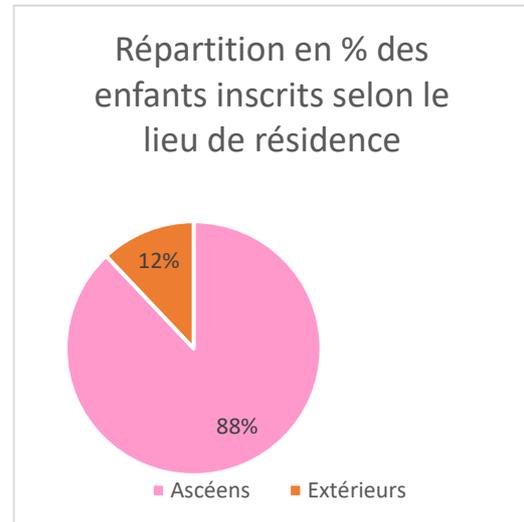
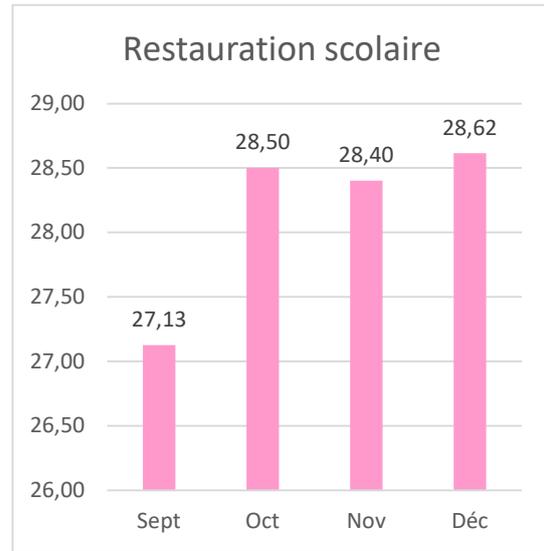
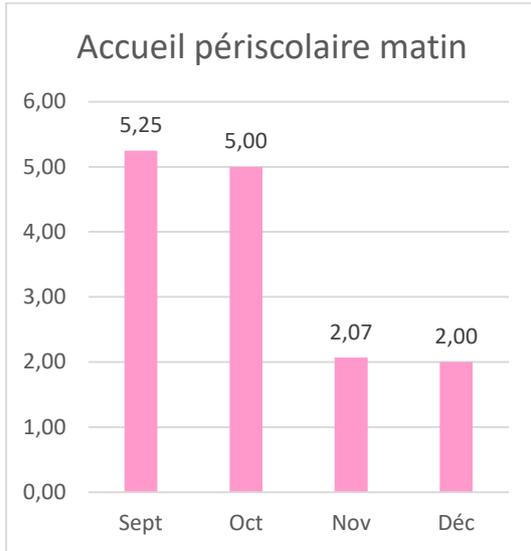
Ecole maternelle Galilée (30 places)

Septembre																Moyenne	
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	4	6	5	5	5	5	4	5	6	6	6	5	6	6	5	5	5,25
Restauration	24	26	27	26	27	26	24	28	29	30	29	27	28	27	28	28	27,13
Soir	9	12	12	12	14	11	10	11	14	13	12	12	14	11	12	11	11,88
Octobre																Moyenne	
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	5	5	4	5	6	6	5	5	5	6	4	4					5,00
Restauration	28	27	28	28	28	28	28	29	30	30	29	29					28,50
Soir	11	13	12	12	14	12	12	12	11	16	14	11					12,50
Novembre																Moyenne	
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	4	4	3	3	2	2	1	1	2	2	1	1	2	2	1		2,07
Restauration	28	29	30	29	24	27	27	27	29	28	30	29	30	29	30		28,40
Soir	11	11	10	9	10	12	8	8	9	11	11	7	11	12	10		10,00
Décembre																Moyenne	
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	1	2	2	1	1	2	3	2	2	3	3	2	2				2,00
Restauration	30	30	30	30	30	27	29	28	27	28	28	27	28				28,62
Soir	8	10	12	9	10	11	12	8	8	10	10	8	7				9,46

Effectif moyen sur la période	Matin	3,59
	Restauration	28,11
	Soir	10,95

Rappel année 2022-2023	Matin	3,33
	Restauration	25,53
	Soir	9,30

- **Accueil du matin** : nous pouvons constater une légère hausse de fréquentation de 0.26 par rapport à l'année scolaire 2022/2023.
- **Restauration scolaire** : nous pouvons observer une hausse de la demande par rapport à la restauration scolaire sur l'école Galilée, qui a augmenté de 2.58 par rapport à l'année précédente.
- **Accueil du soir** : nous pouvons nous apercevoir que la fréquentation a également augmenté sur ce dispositif avec une hausse de 1.65 en moyenne.



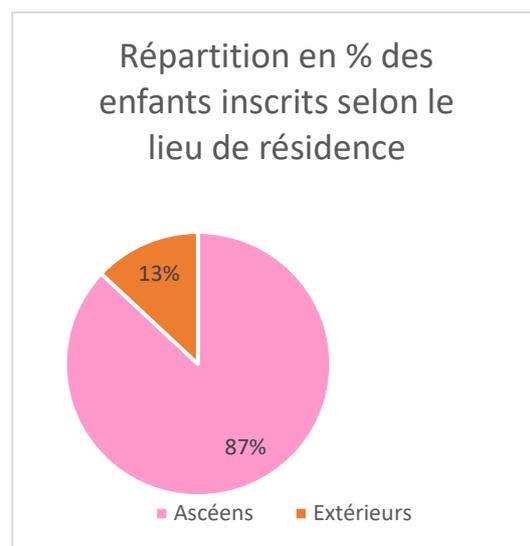
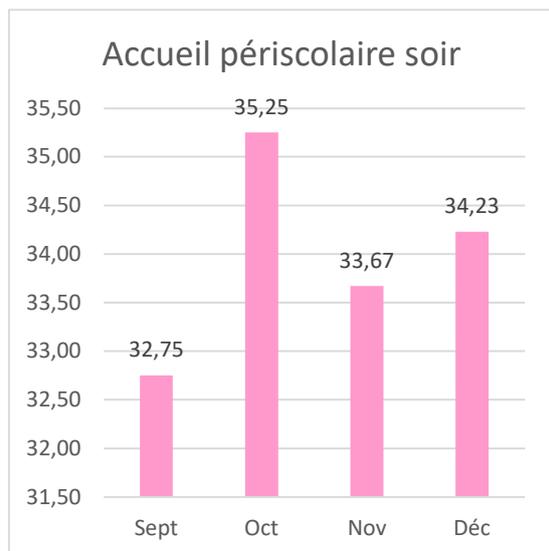
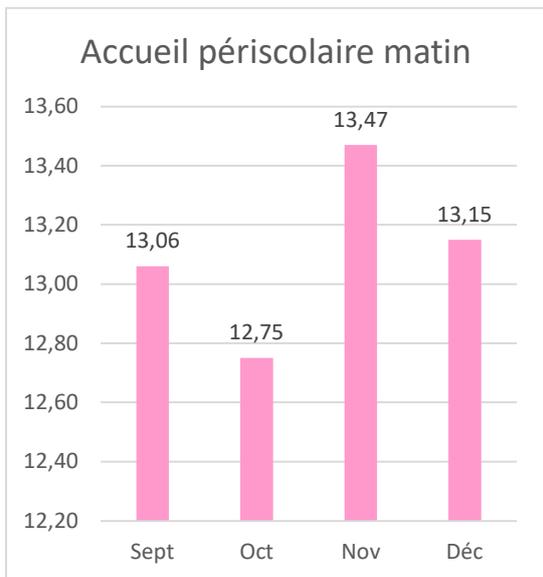
Ecole maternelle Jacques Prévert (70 places)

Septembre																Moyenne	
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	7	10	15	16	13	15	12	16	14	12	11	15	13	13	14	13,06	
Restauration	55	66	66	61	64	69	66	65	67	70	69	69	68	71	68	67	66,31
Soir	26	34	39	27	32	38	36	30	36	33	37	30	33	31	33	29	32,75
Octobre																Moyenne	
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	13	13	12	13	12	14	12	12	13	14	12	13					12,75
Restauration	70	69	73	71	68	73	72	70	70	74	72	73					71,25
Soir	35	32	33	31	35	36	38	34	38	38	39	34					35,25
Novembre																Moyenne	
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	13	13	13	14	13	14	12	15	14	15	14	15	12	13	12		13,47
Restauration	71	73	69	68	70	74	72	72	72	73	72	72	70	73	72		71,53
Soir	33	35	35	31	36	35	35	32	37	33	34	29	34	33	33		33,67
Décembre																Moyenne	
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	13	13	14	12	15	13	13	12	16	12	13	11	14				13,15
Restauration	72	71	71	70	71	72	72	72	71	69	72	72	69				71,08
Soir	32	35	33	35	31	37	37	41	31	33	36	36	28				34,23

Effectif moyen sur la période	Matin	13,13
	Restauration	69,88
	Soir	33,88

Rappel année 2022-2023	Matin	10,56
	Restauration	66,41
	Soir	29,32

- **Accueil du matin** : nous pouvons constater une hausse de fréquentation de 2.57 enfants par jour en moyenne par rapport à l'année scolaire 2022/2023.
- **Restauration scolaire** : nous pouvons observer une hausse de la demande par rapport à la restauration scolaire sur l'école Jacques Prévert, qui a augmenté de 3.47 par rapport à l'année précédente.
- **Accueil du soir** : nous pouvons nous apercevoir que la fréquentation a également augmenté sur ce dispositif avec une hausse de 4.56 en moyenne.



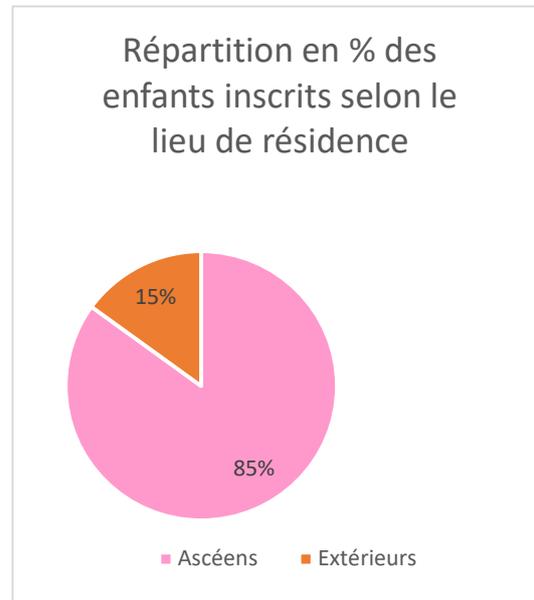
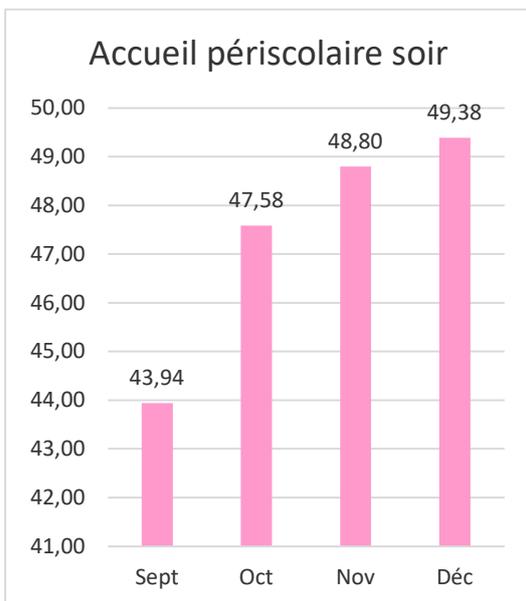
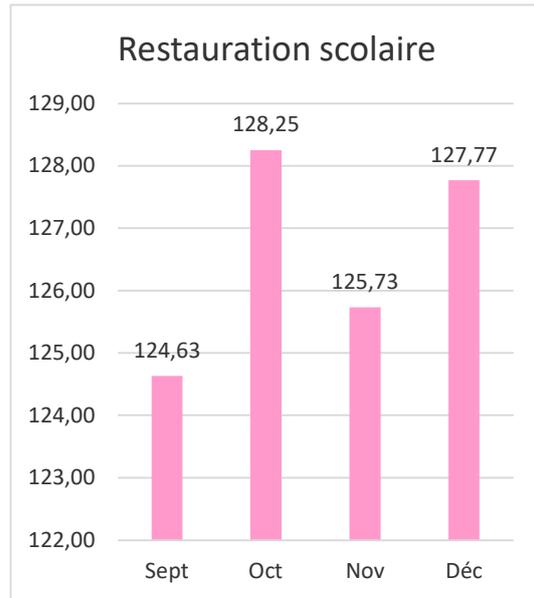
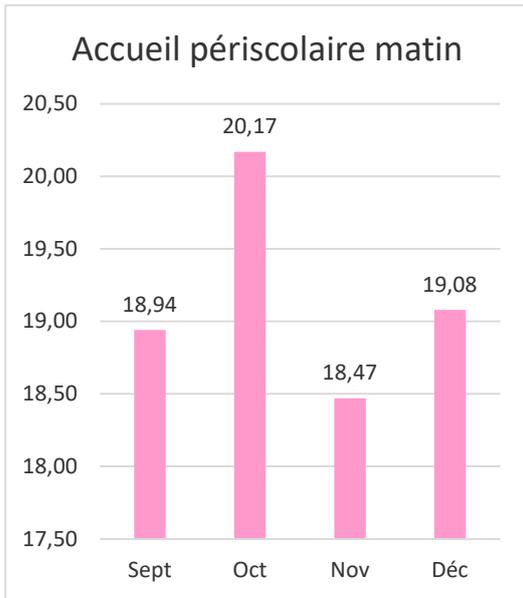
Ecole élémentaire d'Application du Centre-

Septembre																	Moyenne
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	9	19	21	23	14	20	18	18	23	23	19	19	19	21	20	17	18,94
Restauration	103	122	130	125	117	123	134	124	116	128	132	128	121	129	135	127	124,63
Soir	38	43	47	45	46	44	45	47	45	48	48	42	41	46	37	41	43,94
Octobre																	Moyenne
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	22	26	21	21	16	19	19	14	22	26	16	20					20,17
Restauration	115	125	134	132	119	131	137	131	119	131	133	132					128,25
Soir	41	40	46	42	41	52	53	58	50	51	51	46					47,58
Novembre																	Moyenne
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	18	19	20	17	20	14	20	19	15	19	18	15	19	24	20		20,17
Restauration	117	135	133	127	114	126	131	130	118	125	131	124	117	129	129		128,25
Soir	48	52	54	46	46	45	53	43	49	44	54	49	50	47	52		47,58
Décembre																	Moyenne
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	22	18	21	15	17	19	21	21	22	19	23	16	14				19,08
Restauration	126	122	127	133	130	119	134	125	131	118	131	133	132				127,77
Soir	49	49	46	50	51	47	47	56	48	50	51	54	44				49,38

Effectif moyen sur la période	Matin	19,11
	Restauration	126,43
	Soir	47,29

Rappel année 2022-2023	Matin	15,75
	Restauration	124,8
	Soir	45,53

- **Accueil du matin** : nous pouvons constater une légère hausse de fréquentation de 3.36 par jour par rapport à l'année scolaire 2022/2023.
- **Restauration scolaire** : nous pouvons également observer une hausse de la demande par rapport à la restauration scolaire sur l'école d'Application du Centre, qui a augmenté de 1.63 par rapport à l'année précédente.
- **Accueil du soir** : nous pouvons nous apercevoir que la fréquentation a également augmenté sur ce dispositif avec une hausse de 1.76 en moyenne.



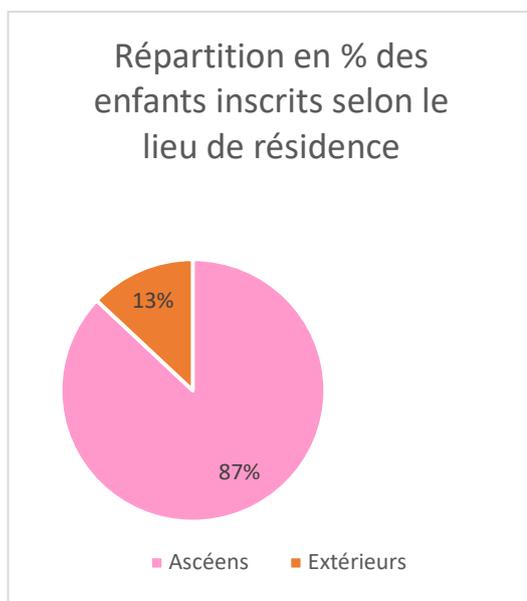
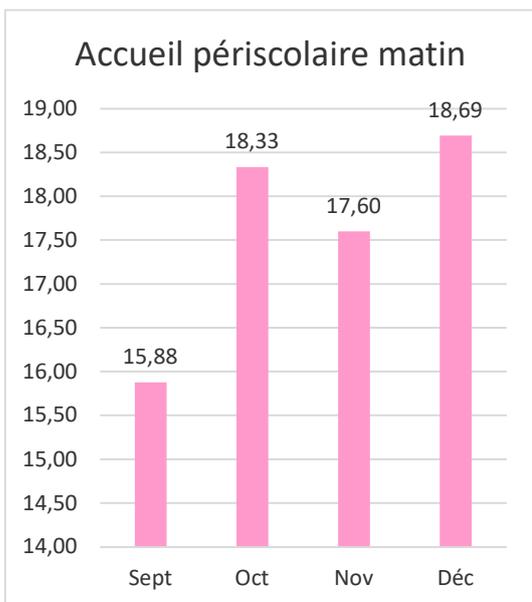
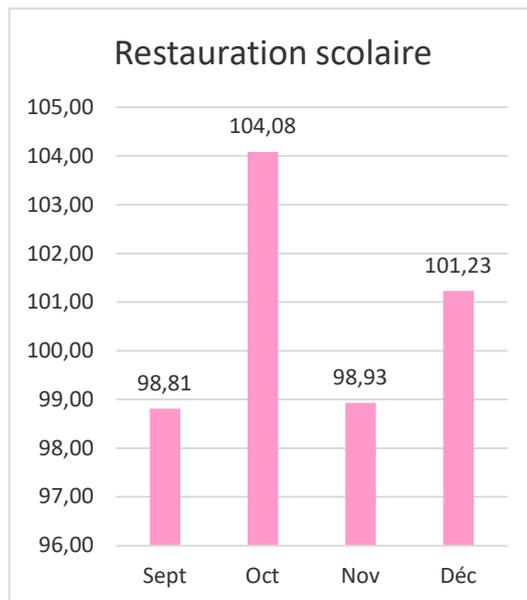
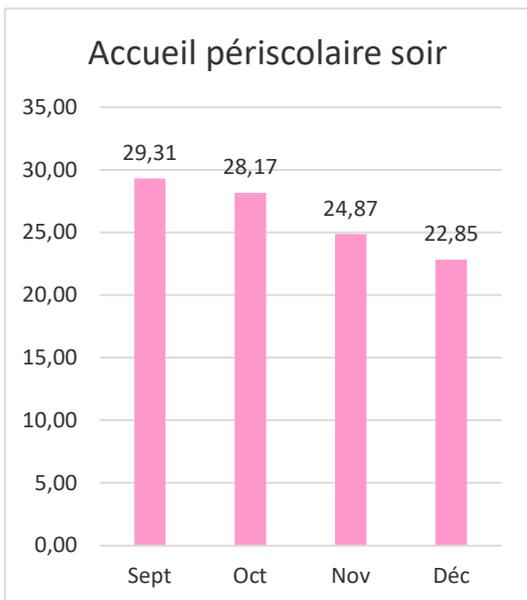
Ecole élémentaire de Mouzimpré

Septembre																	Moyenne
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	9	15	15	16	17	17	14	14	17	16	18	18	18	18	16	16	15,88
Restauration	90	92	92	97	108	100	99	102	101	99	97	102	102	100	99	101	98,81
Soir	25	24	26	26	34	31	27	26	33	33	35	33	31	28	29	28	29,31
Octobre																	Moyenne
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	19	19	19	18	18	17	16	16	20	20	19	19					18,33
Restauration	105	100	99	104	108	106	105	107	106	104	100	105					104,08
Soir	29	29	28	28	29	28	30	29	25	27	29	27					28,17
Novembre																	Moyenne
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	17	16	15	15	19	19	17	17	19	19	17	17	20	19	18		17,60
Restauration	102	98	100	99	101	97	97	98	99	100	101	97	101	97	97		98,93
Soir	29	25	26	26	25	26	25	25	25	22	25	22	25	24	23		24,87
Décembre																	Moyenne
Nombre d'inscription par jour																	
Matin	18	20	19	18	16	18	21	19	20	20	20	17	17				18,69
Restauration	97	104	101	100	101	102	103	101	100	105	104	98	100				101,23
Soir	20	24	23	23	22	24	25	25	25	24	18	22	22				22,85

Effectif moyen sur la période	Matin	17,52
	Restauration	100,54
	Soir	26,38

Rappel année 2022-2023	Matin	22,80
	Restauration	103,30
	Soir	30,76

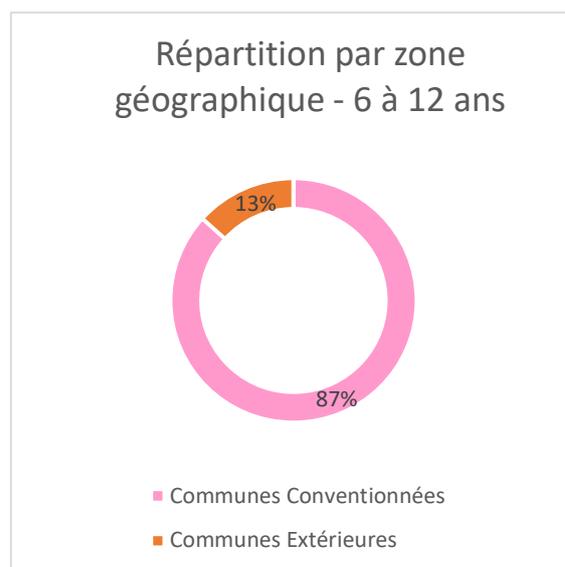
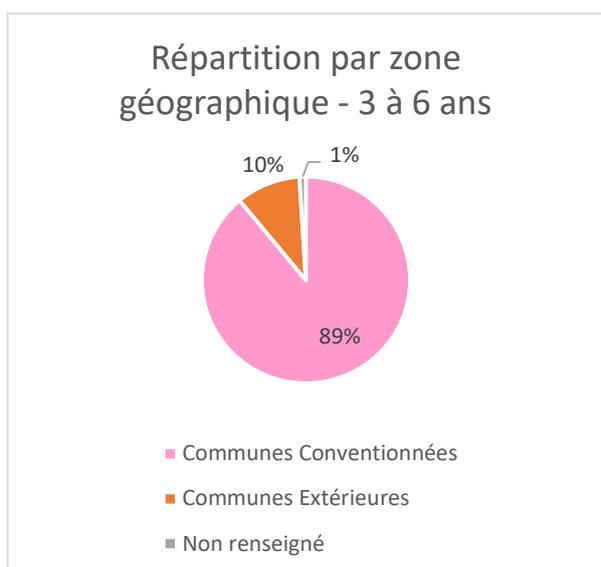
- **Accueil du matin** : nous pouvons constater une forte baisse de fréquentation de 5.28 enfants en moyenne par rapport à l'année scolaire 2022/2023.
- **Restauration scolaire** : nous pouvons observer une baisse de la demande par rapport à la restauration scolaire sur l'école élémentaire de Mouzimpré, qui a baissé de 2.76 par rapport à l'année précédente.
- **Accueil du soir** : nous pouvons également apercevoir que la fréquentation a diminué sur ce dispositif avec une baisse de 4.38 en moyenne.



Centre de Loisirs – Mercredis

Septembre		06/09/23	13/09/23	20/09/23	27/09/23	Moyenne
Poucets	Matin + repas	27	29	31	31	29.5
	Après-midi	27	26	25	26	26
Lutins - Bolides	Matin + repas	37	33	38	36	36
	Après-midi	33	25	33	28	30
Octobre		04/10/23	11/10/23	18/10/23		Moyenne
Poucets	Matin + repas	28	33	29		30
	Après-midi	26	25	26		25.66
Lutins - Bolides	Matin + repas	33	33	33		33
	Après-midi	29	25	29		27.66
Novembre		08/11/23	15/11/23	22/11/23	29/11/23	Moyenne
Poucets	Matin + repas	36	27	31	27	27.75
	Après-midi	34	24	26	25	27.25
Lutins - Bolides	Matin + repas	35	40	31	34	35
	Après-midi	33	33	26	31	30.75
Décembre		06/12/23	13/12/23	20/12/23		Moyenne
Poucets	Matin + repas	26	30	31		29
	Après-midi	26	27	29		27.33
Lutins - Bolides	Matin + repas	29	34	29		30.66
	Après-midi	25	30	24		26.33

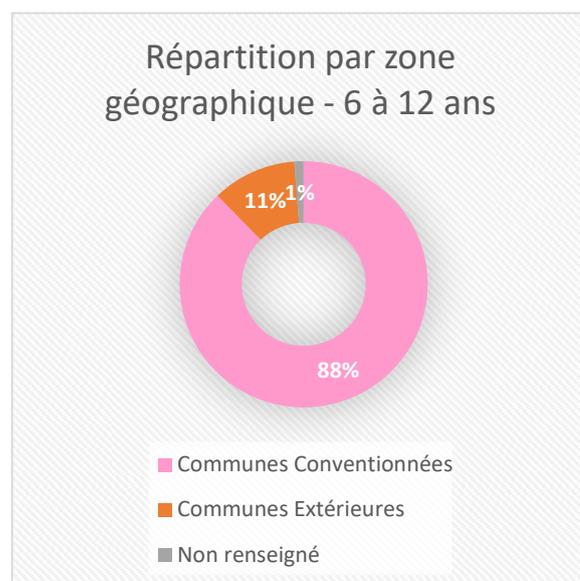
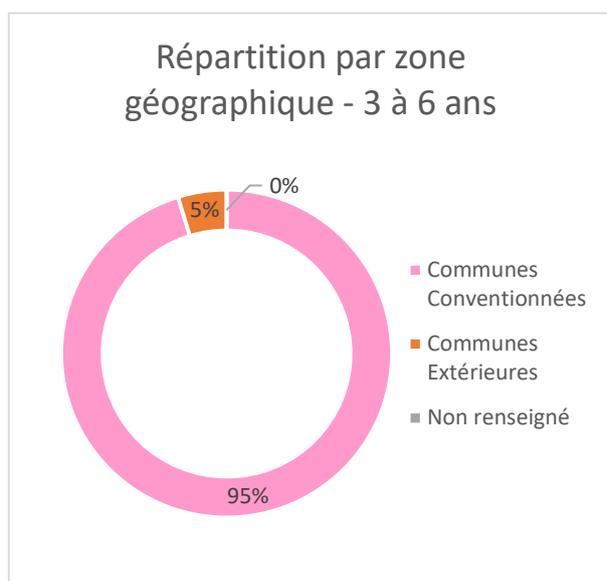
Effectif moyen sur la période	Poucets	Matin + repas	29,71
		Après-midi	26,57
	Lutins - Bolides	Matin + repas	33,93
		Après-midi	28,86



Centre de Loisirs – Vacances d'Automne

Semaine 1		23/10/23	24/10/23	25/10/23	26/10/23	27/10/23	Moyenne
Poucets	<i>Journée complète avec repas</i>	23	23	24	22	26	23,60
Lutins - Bolides		36	35	33	36	29	33,80
Semaine 2		30/10/23	31/10/23	01/11/23	02/11/23	03/11/23	Moyenne
Poucets	<i>Journée complète avec repas</i>	24	27	Férié	23	24	24,50
Lutins - Bolides		25	29		22	22	24,75

Effectif moyen sur la période	Poucets	<i>Journée complète avec repas</i>	24
	Lutins + Bolides	<i>Journée complète avec repas</i>	29,67

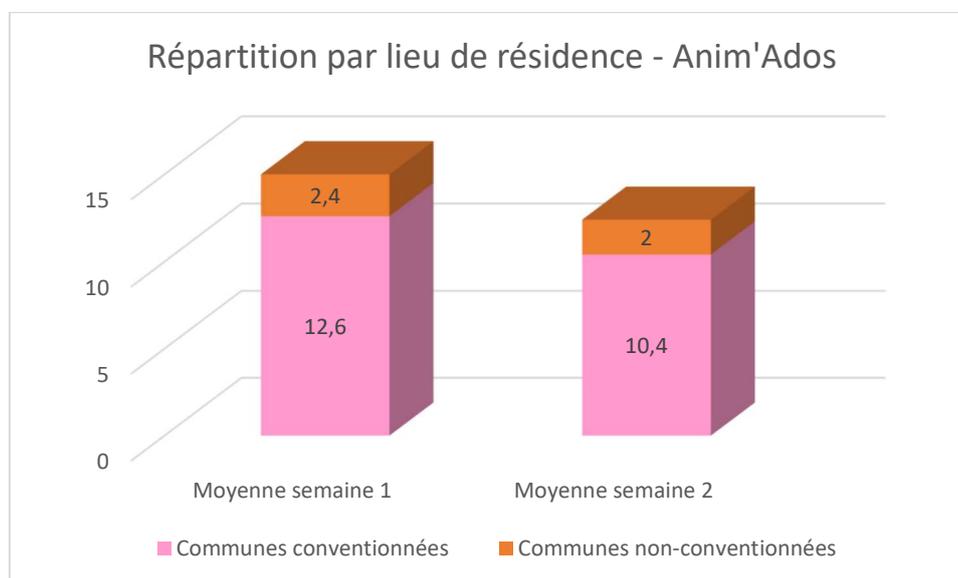


Anim'Ados – Accueil Jeunes

Septembre	06/09/23	13/09/23	20/09/23	27/09/23	Moyenne
	0	2	4	Fermé	2
Octobre	04/10/23	11/10/23	18/10/23		
	4	5	10		6,33
Novembre	08/11/23	15/11/23	22/11/23	29/11/23	
	10	12	10	13	11,25
Décembre	06/12/23	13/12/23	20/12/23		
	14	8 (Metz)	16		12,67

Anim'Ados – Vacances d'Automne 2023

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Moyenne
Semaine 1	16	16	13	14	16	15
Semaine 2	13	11	Férié	13	13	12,5



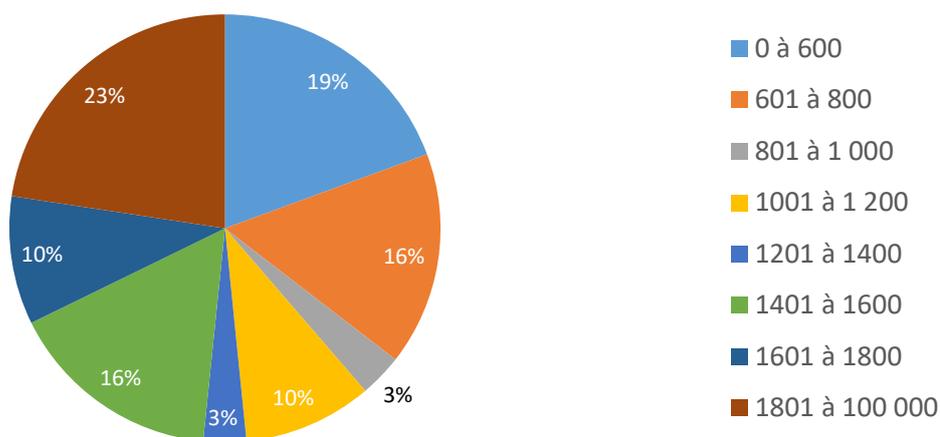
Il est à noter que 4% des jeunes accueillis lors de cette période sont originaires du quartier de Mouzimpré.

2.1.4. La répartition des usagers par quotient familial

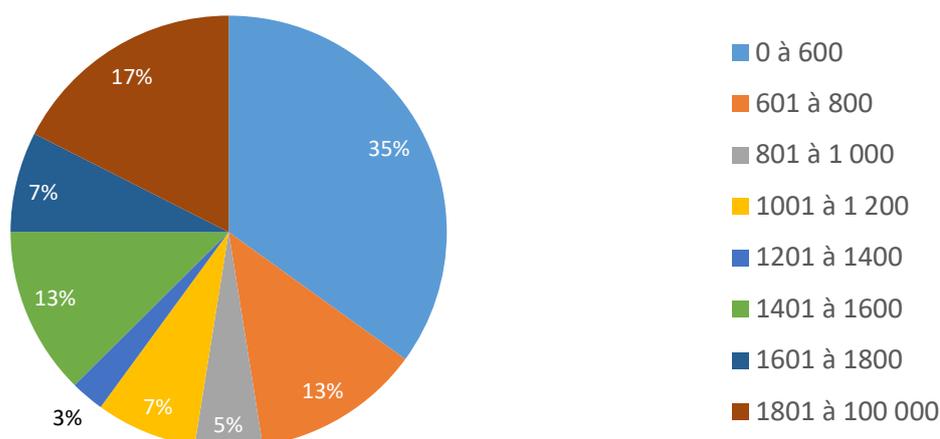
A chaque début d'année scolaire, les familles doivent transmettre leur attestation de Quotient Familial fournie par la CAF pour permettre de déterminer le tarif adéquat en fonction de leur situation familiale.

Ecole maternelle Sonia Delaunay

Répartition des usagers par Quotient Familial en %
Ecole Sonia Delaunay - Périscolaire matin et soir

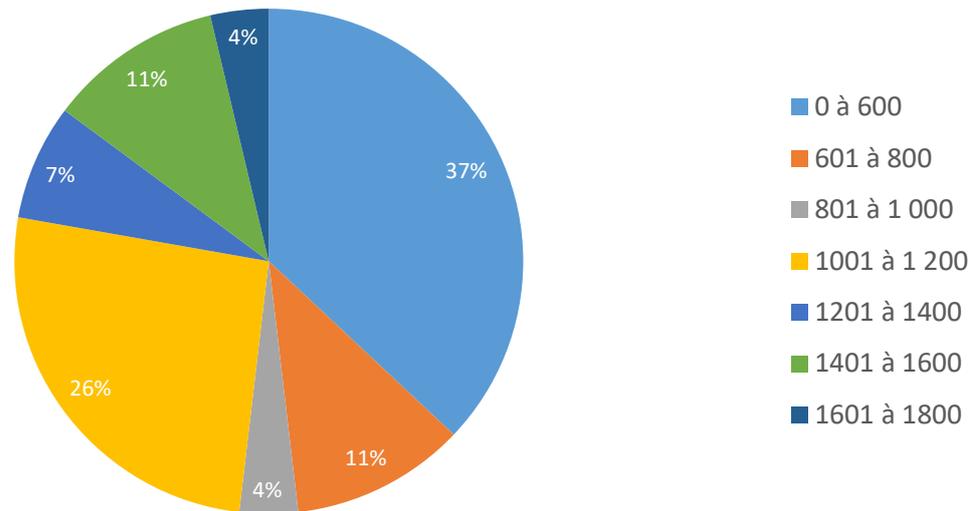


Répartition des usagers par Quotient Familial en %
Ecole Sonia Delaunay - Restauration scolaire

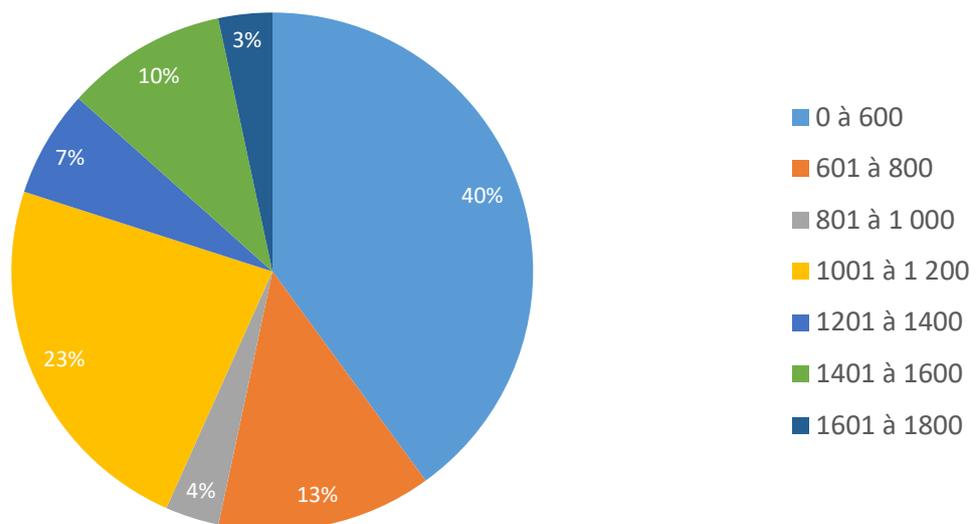


Ecole maternelle Galilée

Répartition des usagers par Quotient Familial en %
Ecole Galilée - Périscolaire matin et soir

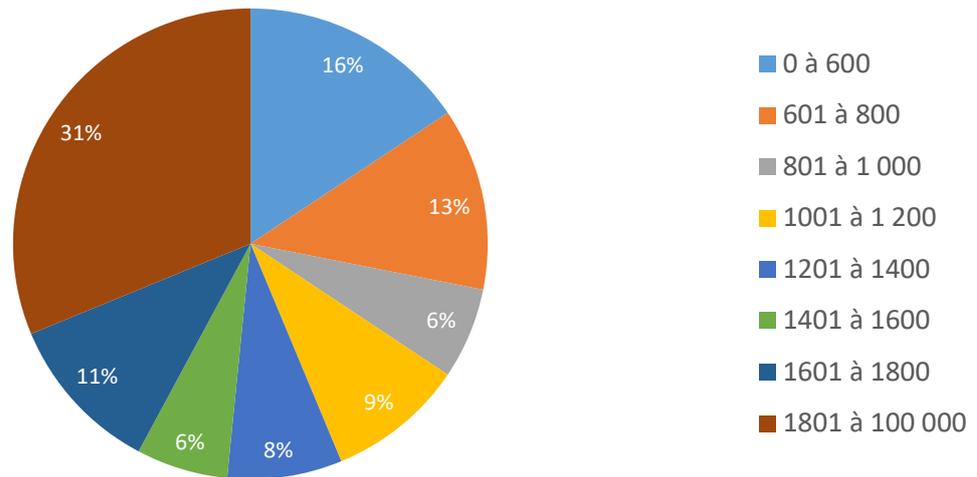


Répartition des usagers par Quotient Familial en %
Ecole Galilée - Restauration scolaire

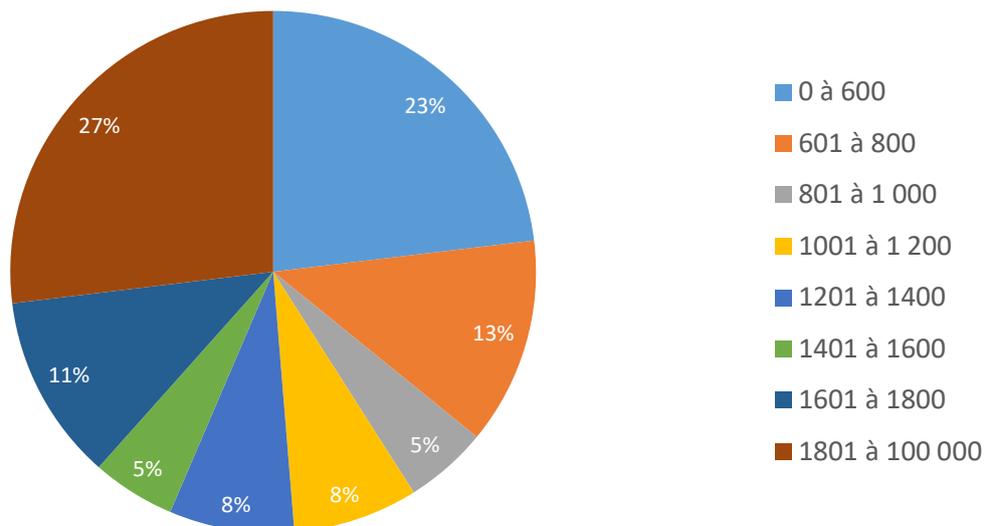


Ecole maternelle Jacques Prévert

Répartition des usagers par Quotient Familial en %
Ecole Jacques Prévert - Périscolaire matin et soir

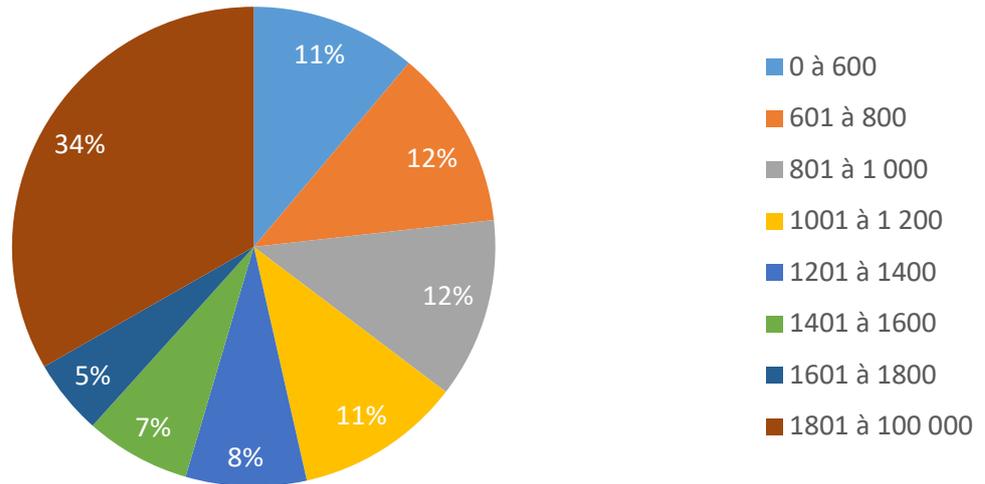


Répartition des usagers par Quotient Familial en %
Ecole Jacques Prévert - Restauration scolaire

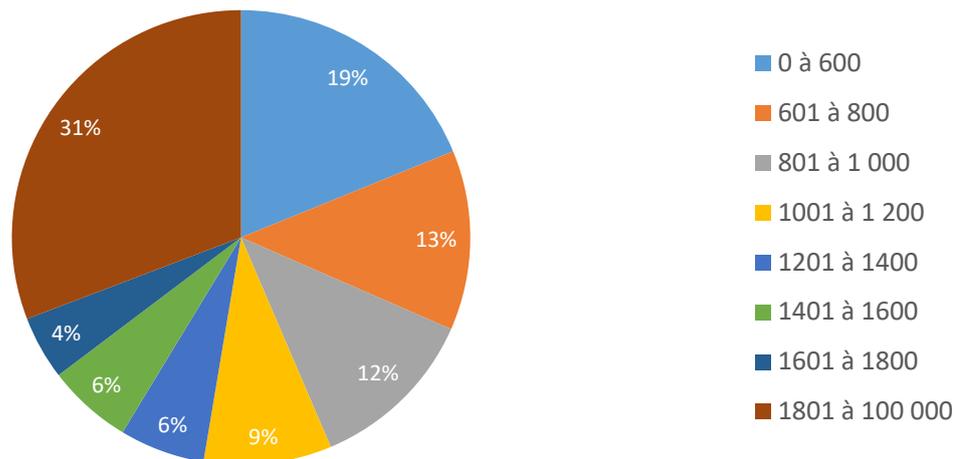


Ecole d'Application du Centre

Répartition des usagers par Quotient Familial en %
Ecole d'Application du Centre - Périscolaire matin et soir

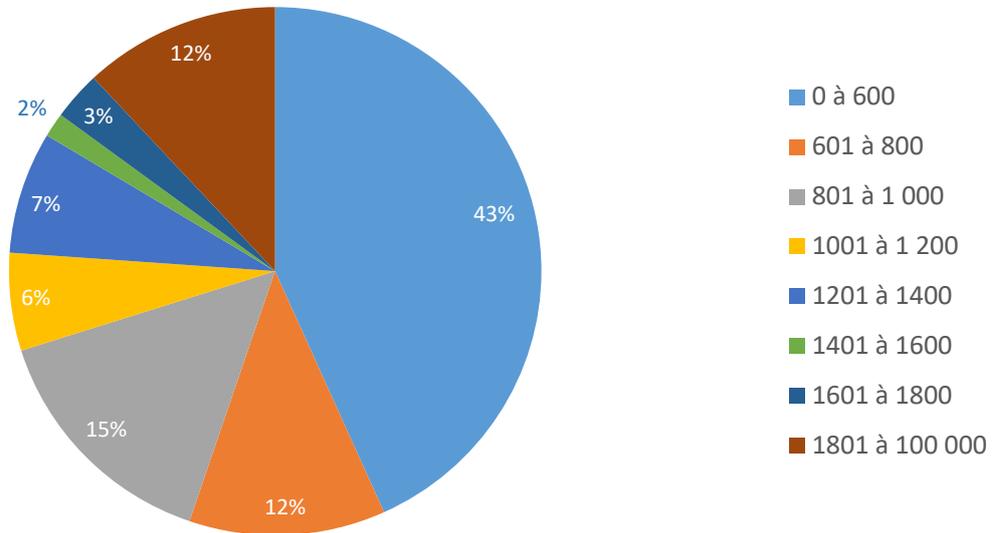


Répartition des usagers par Quotient Familial en %
Ecole d'Application du Centre - Périscolaire matin et soir

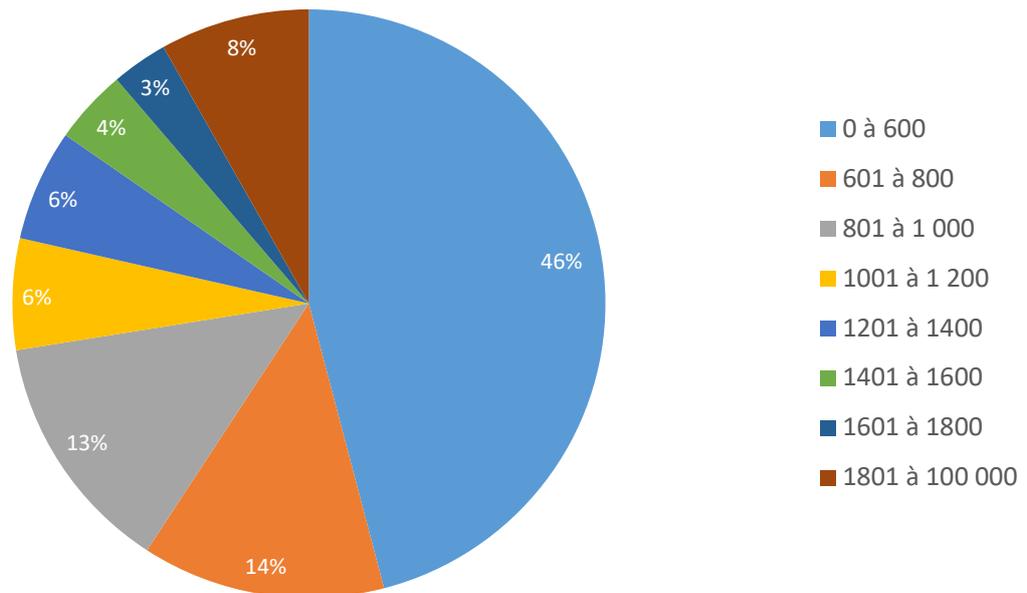


Ecole élémentaire de Mouzimpré

Répartition des usagers par Quotient Familial en %
Ecole Mouzimpré - Périscolaire matin et soir

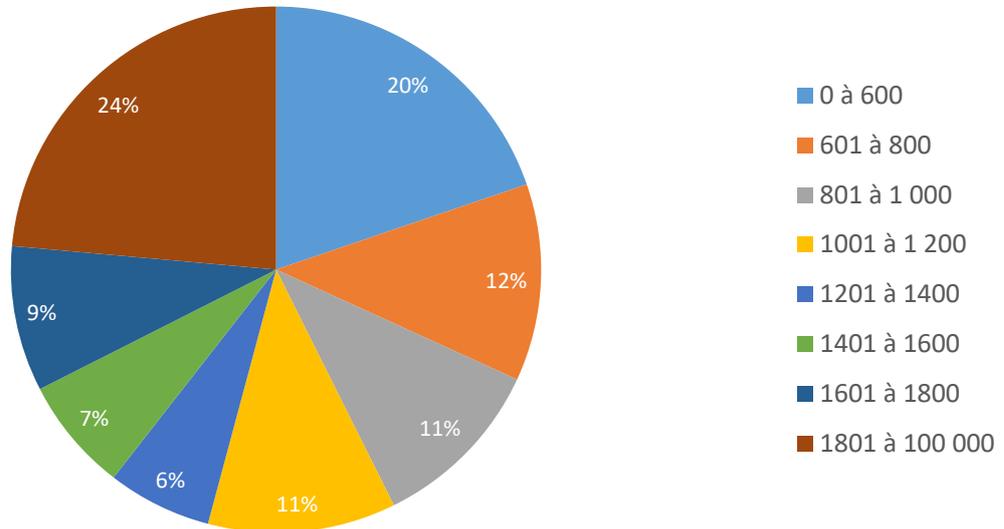


Répartition des usagers par Quotient Familial en %
Ecole Mouzimpré - Restauration scolaire



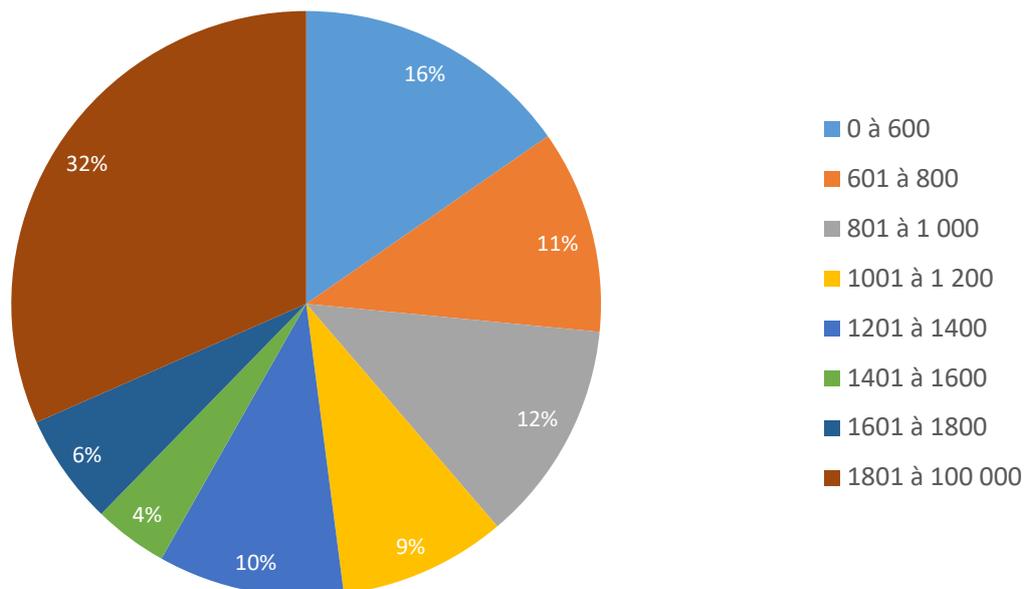
Mercredis récréatifs

Répartition des usagers par Quotient Familial en %
Accueil de Loisirs - Mercredis récréatifs



Vacances scolaires – Automne 2023

Répartition des usagers par Quotient Familial en %
Accueil de Loisirs - Vacances d'Automne 2023



Anim'Ados – Vacances d'Automne 2023-

Le dispositif Anim'Ados fonctionne uniquement en tarification unique à la semaine : 18.00€ pour les Ascéens et 36.00€ pour les habitants extérieurs à la commune. De ce fait, les familles ne sont pas dans l'obligation de nous communiquer leur Quotient Familial et nous n'avons pas accès à cette information.

2.1.5. Les impayés en montant, nombre de créances et nombre d'usagers

Chaque mois, les parents doivent s'acquitter de leur facture avant le 20 du mois. Le règlement peut se faire par chèque bancaire établi à l'ordre de Léo Lagrange Centre Est, ou par chèque CESU, chèque-vacances, par prélèvement automatique, espèces, ou en ligne via l'Espace Famille.

Ces impayés concernent la période de septembre à décembre 2023.

Nombre d'usagers	Nombre de créances	Solde à régler
Usager 1	1	111,80 €
Usager 2	1	10,20 €
Usager 3	2	234,30 €
Usager 4	1	319,80 €
Usager 5	3	98,60 €
Usager 6	4	380,80 €
Usager 7	4	732,70 €
Usager 8	1	96,00 €
Usager 9	4	484,90 €
Usager 10	1	5,00 €
Usager 11	1	13,60 €
Usager 12	1	5,20 €
Usager 13	1	29,20 €
Usager 14	1	142,55 €
Usager 15	2	356,55 €
Usager 16	2	114,50 €
Usager 17	2	187,00 €
Usager 18	4	492,50 €
Usager 19	1	104,00 €
Usager 20	4	199,80 €
Usager 21	1	14,60 €
Usager 22	4	143,80 €
Usager 23	1	54,40 €

Usager 24	2	91,80 €
Usager 25	1	89,30 €
Usager 26	2	403,30 €
Usager 27	1	58,20 €
Usager 28	3	98,60 €
Usager 29	1	37,00 €
Usager 30	2	54,00 €
Usager 31	3	155,40 €
Usager 32	4	239,20 €
Usager 33	2	397,45 €
Usager 34	2	81,60 €
Usager 35	4	152,00 €
Usager 36	1	73,60 €
Usager 37	1	3,40 €
Usager 38	1	142,60 €
Usager 39	1	185,75 €
Usager 40	1	61,20 €
Usager 41	2	177,40 €
Usager 42	4	789,20 €
Usager 43	1	26,10 €
Usager 44	2	139,60 €
Usager 45	4	183,60 €
Usager 46	4	511,20 €
Usager 47	1	40,80 €
Usager 48	2	87,20 €
Usager 49	1	204,90 €
Usager 50	1	18,00 €
Usager 51	4	373,70 €
Usager 52	1	129,20 €
Usager 53	4	385,10 €
Usager 54	1	120,90 €
Usager 55	4	309,40 €
Usager 56	4	30,60 €
TOTAL		10 189,15 €

2.1.6. Le nombre et type de réclamations des usagers par temps d'accueil et site

Nombre	Type de réclamation	Temps d'accueil	Site
1	Demande d'information sur le dossier de cantine mis en liste d'attente car dossier transmis en octobre 2023	Restauration scolaire	Ecole d'Application du Centre
3	Difficulté d'utilisation de l'Espace Famille, dysfonctionnements informatiques	/	/

2.2. Bilan CAF : compte de résultat et budget prévisionnel

2.2.1. Compte de résultat 2023



Déclaration réelle 2023 pour la période du 01/09/2023 au 31/12/2023

Accueil de loisirs sans hébergement : PERI ESSEY LEO LAGRANGE

➤ Données financières déclarées

Charges			Produits		
60	Achats	89 239,28	70623	Prestation de Service reçue de la Caf	61 891,50
			70624	Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	
61	Services extérieurs	5 942,13	70625	Aide spécifique	
62	Autres services extérieurs	4 156,23	70642	Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	131 192,15
63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel	11 206,74			
63B	Autres impôts et taxes		708	Produits des activités annexes	
64	Frais de personnel	149 615,65	741	Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
			742	Subventions et prestations de service régionales	
			743	Subventions et prestations de service départementales	
			744	Subventions et prestations de service communales	110 316,52
			7451	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF)	
			7452	Subventions d'exploitation Caf	
			746	Subventions et prestations de service des EPCI (intercommunalité)	
			747	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise	
			748	Subventions et prestations de services versées par une autre entité publique	
65	Autres charges de gestion courante	24 569,06	75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et Provisions	1 648,52	78	Reprise sur amortissement, Dépréciations et Provisions	
69	Impôts sur les bénéfices		79	Transfert de charges	
	Total charges	286 377,61		Total produits	303 400,17
86	Contributions volontaires		87	Contrepartie des contributions volontaires	
CC	Total charges et contributions volontaires	286 377,61	PC	Total produits et contrepartie des contributions volontaires	303 400,17
		Résultat	17 022,56		

Emplacement réservé à la Caf

DECLPART 17072024 184503

PAGE 8/9



Déclaration réelle 2023 pour la période du 01/09/2023 au 31/12/2023

Accueil de loisirs sans hébergement : EXTRA ESSEY LEO LAGRANGE

➤ Données financières déclarées

Charges			Produits		
60	Achats	13 106,14	70623	Prestation de Service reçue de la Caf	4 384,40
			70624	Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	
61	Services extérieurs	3 314,95			
62	Autres services extérieurs	2 118,37	70625	Aide spécifique	
63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel	2 814,48	70642	Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	7 319,60
63B	Autres impôts et taxes				
64	Frais de personnel	38 579,35	708	Produits des activités annexes	
			741	Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
			742	Subventions et prestations de service régionales	
			743	Subventions et prestations de service départementales	
			744	Subventions et prestations de service communales	62 053,05
			7451	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF)	
			7452	Subventions d'exploitation Caf	
			746	Subventions et prestations de service des EPCI (intercommunalité)	
			747	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise	
			748	Subventions et prestations de services versées par une autre entité publique	
65	Autres charges de gestion courante	7 743,93	75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et Provisions	927,29	78	Reprise sur amortissement, Dépréciations et Provisions	
69	Impôts sur les bénéfices		79	Transfert de charges	
	Total charges	68 604,51		Total produits	73 757,05
86	Contributions volontaires		87	Contrepartie des contributions volontaires	
CC	Total charges et contributions volontaires	68 604,51	PC	Total produits et contrepartie des contributions volontaires	73 757,05
		Résultat		5 152,54	

Emplacement réservé à la Caf

DECLPART 17072024 184458

PAGE 4/4

2.2.2. Budgets prévisionnels 2024



Déclaration prévisionnelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Accueil de loisirs sans hébergement : PERI ESSEY LEO LAGRANGE

➤ Données financières déclarées

Charges			Produits		
60	Achats	264 697,06	70623	Prestation de Service reçue de la Caf	106 572,98
			70624	Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	
611	Sous-traitance générale				
613-614	Locations mobilières et immobilières + Charges locatives	3 225,94			
61AUT	Autres comptes 61 (612, 615 à 619) : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers, RRR	7 726,96			
			70625	Aide spécifique	
621	Personnel intérimaire et détaché (y compris mécénat de compétences)		70626	Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale	61 864,31
62AUT	Autres comptes 62 (622 à 629) : Intermédiaires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires	11 231,04			
63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel	32 419,29	70642	Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	315 264,24
63B	Autres impôts et taxes		708	Produits des activités annexes	
64	Frais de personnel	411 447,06	741	Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
			742	Subventions et prestations de service régionales	
			743	Subventions et prestations de service départementales	
			744	Subventions et prestations de service communales	327 942,40
			7451	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF)	
			7452	Subventions d'exploitation Caf	
			746	Subventions d'exploitation et prestations de service des EPCI (intercommunalité)	
			747	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise	
			7481	Subventions d'exploitation reçues de l'Union Européenne	
			7488	Subventions d'exploitation reçues d'autres entités publiques	
65	Autres charges de gestion courante	75 700,53	75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	

Emplacement réservé à la Caf

DECLPART 17072024 184352

PAGE 8/9



Déclaration prévisionnelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges		Produits	
67	Charges exceptionnelles	77	Produits exceptionnels
		78	Reprise sur amortissement, Dépréciations et Provisions
6811-6812	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles + Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir		
	2 438,04		
68AUT	Autres comptes 68 (6815 à 687) : Dotations aux provisions et dépréciations		
	2 758,01		
69	Impôts sur les bénéfices	79	Transfert de charges
	Total charges		Total produits
	811 643,93		811 643,93
86	Contributions volontaires	87	Contrepartie des contributions volontaires
CC	Total charges et contributions volontaires	PC	Total produits et contrepartie des contributions volontaires
	811 643,93		811 643,93

Emplacement réservé à la Caf

DECLPART 17072024 164352

PAGE 9/9



Déclaration prévisionnelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Accueil de loisirs sans hébergement : EXTRA ESSEY LEO LAGRANGE

➤ Données financières déclarées

Charges			Produits		
60	Achats	66 009,53	70623	Prestation de Service reçue de la Caf	39 153,89
			70624	Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	
611	Sous-traitance générale				
613-614	Locations mobilières et immobilières + Charges locatives	1 814,59			
61AUT	Autres comptes 61 (612, 615 à 619) : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers, RRR	4 291,41			
621	Personnel intérimaire et détaché (y compris mécatat de compétences)		70625	Aide spécifique	
62AUT	Autres comptes 62 (622 à 629) : Intermédiaires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires	8 548,90	70626	Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale	34 798,68
63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel	16 240,43	70642	Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	79 384,32
63B	Autres impôts et taxes				
64	Frais de personnel	217 220,64	708	Produits des activités annexes	
			741	Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
			742	Subventions et prestations de service régionales	
			743	Subventions et prestations de service départementales	
			744	Subventions et prestations de service communales	184 467,60
			7451	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF)	
			7452	Subventions d'exploitation Caf	
			746	Subventions d'exploitation et prestations de service des EPCI (intercommunalité)	
			747	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise	
			7481	Subventions d'exploitation reçues de l'Union Européenne	
			7488	Subventions d'exploitation reçues d'autres entités publiques	
65	Autres charges de gestion courante	20 756,21	75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	

Emplacement réservé à la Caf

DECLPART 17072024 184345

PAGE 4/5



Déclaration prévisionnelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges		Produits	
67	Charges exceptionnelles	77	Produits exceptionnels
		78	Reprise sur amortissement, Dépréciations et Provisions
6811-6812	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles + Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir		
	1 371,40		
68AUT	Autres comptes 68 (6815 à 687) : Dotations aux provisions et dépréciations		
	1 551,38		
69	Impôts sur les bénéfices	79	Transfert de charges
	Total charges		Total produits
	337 804,49		337 804,49
86	Contributions volontaires	87	Contrepartie des contributions volontaires
CC	Total charges et contributions volontaires	PC	Total produits et contrepartie des contributions volontaires
	337 804,49		337 804,49

Emplacement réservé à la Caf

DECLPART 17072024 164346

PAGE 5/5

2.3. Ratios d'utilisation du service

Les ratios d'utilisation du service nous permettent d'analyser le taux d'occupation en fonction des dispositifs proposés aux usagers.

Centre de Loisirs

Mercredis	Poucets	Lutins + Bolides	Vacances d'Automne	Poucets	Lutins + Bolides
Places disponibles	40	48	Places disponibles	40	48
Moyenne d'inscrits	27,87	31,18	Moyenne d'inscrits	24,05	29,28
Taux d'occupation	69,68%	64,96%	Taux d'occupation	60,13%	61%

Nous pouvons constater que les taux d'occupations sont supérieurs durant les mercredis récréatifs que pendant la période des Vacances d'Automne 2023.

Périscolaire matin

Périscolaire matin	Galilée	Sonia Delaunay	Jacques Prévert	EAC	Mouzimpré
Places disponibles	10	12	20	25	20
Moyenne d'inscrits	3,59	6,89	13,13	19,11	17,52
Taux d'occupation	35,90%	57,42%	65,65%	76,44%	87,60%

L'occupation de l'accueil périscolaire du matin varie en fonction des sites et des publics concernés. Nous pouvons constater une forte différence entre les écoles maternelles et les écoles élémentaires de la Ville, notamment due au fait qu'il y a davantage d'enfants scolarisés dans les écoles primaires.

Périscolaire soir

Périscolaire soir	Galilée	Sonia Delaunay	Jacques Prévert	EAC	Mouzimpré
Places disponibles	12	20	40	60	35
Moyenne d'inscrits	10,95	13,96	33,88	47,29	26,38
Taux d'occupation	91,25%	69,80%	84,70%	78,82%	75,37%

L'accueil périscolaire du soir est assez équilibré au niveau des taux d'occupation ; seule l'école maternelle Galilée se détache étant donné que nous avons peu de places disponibles.

Restauration scolaire

Restauration scolaire	Galilée	Sonia Delaunay	Jacques Prévert	EAC	Mouzimpré
Places disponibles	30	40	70	135	110
Moyenne d'inscrits	28,11	38,3	69,88	126,43	100,54
Taux d'occupation	93,70%	95,75%	99,83%	93.65%	91,40%

Les taux d'occupation concernant la restauration scolaire sont quasiment complets pour toutes les écoles de la Ville ; nous pouvons constater une augmentation progressive des besoins des familles sur ce dispositif.

Anim'Ados

Anim'Ados	Automne
Places disponibles	48
Moyenne d'inscrits	13,7
Taux d'occupation	28,54%

Nous pouvons constater que le taux d'occupation du dispositif Anim'Ados est inférieur aux moyennes des autres dispositifs d'accueil. Cette différence peut être expliquée par le fait que cette activité était assez peu connue par les adolescents et qu'un diagnostic est en cours pour comprendre au mieux les besoins de ce public.

2.4. Fréquentation des usagers en distinguant ceux du territoire et hors territoire

Ecole maternelle Jacques Prévert

Lieu de résidence	Nombre d'individus	Taux
Habitants commune	110	87%
Habitants extérieurs	17	13%

Ecole maternelle Galilée

Lieu de résidence	Nombre d'individus	Taux
Habitants commune	64	88%
Habitants extérieurs	9	12%

Ecole maternelle Sonia Delaunay

Lieu de résidence	Nombre d'individus	Taux
Habitants commune	42	82%
Habitants extérieurs	19	18%

Ecole d'Application du Centre

Lieu de résidence	Nombre d'individus	Taux
Habitants commune	179	85%
Habitants extérieurs	32	15%

Ecole Elémentaire de Mouzimpré

Lieu de résidence	Nombre d'individus	Taux
Habitants commune	145	87%
Habitants extérieurs	21	13%

Centre de Loisirs – Mercredis récréatifs

Lieu de résidence	Nombre d'individus	Taux
Habitants commune	157	89%
Habitants extérieurs	19	11%

Centre de Loisirs – Vacances d'Automne 2023

Lieu de résidence	Nombre d'individus	Taux
Habitants commune	110	93%
Habitants extérieurs	17	7%

2.5. Taux de satisfaction des demandes d'accès au service

Dispositif	Nombre de demandes	Nombre de demandes acceptées	Nombre de demandes en liste d'attente	Nombre de demande refusées	Taux de satisfaction de la demande
Mercredis récréatifs	242	242	0	0	100%
Vacances d'Automne	161	161	0	0	100%
Accueil périscolaire matin et soir - Sonia Delaunay	52	52	0	0	100%
Accueil périscolaire matin et soir - Galilée	38	38	0	0	100%
Accueil périscolaire matin et soir - Jacques Prévert	103	103	0	0	100%
Accueil périscolaire matin et soir - Ecole d'Application du Centre	160	160	0	0	100%
Accueil périscolaire matin et soir - Ecole de Mouzimpré	112	112	0	0	100%
Restauration scolaire - Sonia Delaunay	72	69	3	0	95.84%

Restauration scolaire - Galilée	49	47	2	0	95.92%
Restauration scolaire - Jacques Prévert	141	133	8	0	94.33%
Restauration scolaire - Ecole d'Application du Centre	223	214	9	0	95.97%
Restauration scolaire - Ecole de Mouzimpré	160	160	0	0	100%

2.6. Plaintes des utilisateurs et indication des mesures prises pour y remédier

Les usagers nous ont fait part des problèmes suivants par rapport à la prise en charge de leur dossier :

Nombre	Type de réclamation	Mesures prises pour y remédier
1	Demande d'inscription de cantine mise en liste d'attente car dossier transmis en octobre 2023	Ecoute active, orientation vers le RAM
3	Difficulté d'utilisation de l'Espace Famille, dysfonctionnements informatiques	Demande d'assistance auprès du logiciel AIGA

2.7. Suivi des plannings et modifications du programme d'animations et activités effectuées

Centre de Loisirs – Mercredis et Vacances d'Automne

Le programme prévu, consultable en Annexe 7 et 8, a bien été respecté sur cette période. Nous avons été contraints d'annuler quelques sorties suite aux intempéries, comme les visites du jardin éphémère à Nancy et le pique-nique prévu à la pépinière.

Anim'Ados – Accueil Jeunes

Le programme étant établi le premier jour de la période des vacances avec les ados, le planning des activités a bien été respecté. Annexe 9.

2.8. Bilan pédagogique du projet éducatif et pédagogique

Voir Annexes 1 à 6.

2.9. Analyse du règlement intérieur de fonctionnement du service

Le règlement intérieur de fonctionnement a été réédité en septembre 2023 lors de la mise en place de la Délégation de Service Public. Ce dernier détaille les différents changements organisationnels prévus par l'association Léo Lagrange.

Une proposition de modification des horaires d'accueil du Pôle Jeunesse a été formulée auprès de la Mairie après la constatation de la baisse de fréquentation sur les nouveaux horaires proposés. En effet, le créneau de 17h00 à 18h00 en permanences téléphoniques les lundis, mardis et jeudis ainsi que l'ouverture au public les mercredis sur le même créneau horaire, n'a pas semblé correspondre aux besoins des usagers puisque la fréquentation a été quasi nulle sur la période constatée.

2.10. Bilan des actions de communication

Nous avons remis en place différents moyens de communication avec les familles depuis la délégation de service public, notamment ;

- **Le Portail Famille** : cet outil nous permet de diffuser les informations importantes via le fil d'actualité. Il semblerait néanmoins que des familles ne consultent que peu ou pas ce portail, il est donc indispensable de compléter cette communication par d'autres éléments.
- **Communication par mail** : depuis notre logiciel, nous pouvons cibler les informations à transmettre par rapport aux activités concernées. Ce biais de communication est celui qui semble convenir d'avantage aux familles, ces-dernières réagissant plus rapidement aux informations données. Cet outil vient donc parfaitement compléter la diffusion d'éléments via le Portail Famille.
- **Réseaux sociaux** : nous avons développé la communication sur les réseaux sociaux, plus particulièrement sur la page Instagram du dispositif Anim'Ados pour que les adolescents deviennent des ambassadeurs et participent au rayonnement de l'activité sur le secteur. Ces-derniers réagissant régulièrement aux publications, réseau servant également de base pour prendre contact avec le responsable jeunesse.
- **Kidizz** : nous développons cette application qui sera mise à disposition des familles dans le courant de l'année 2024 ; cette plateforme permettra un partage sécurisé et privé des photos prises sur nos dispositifs, notamment l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances, mais aussi pour l'accueil périscolaire.

2.11. Résultats des enquêtes de satisfaction

Le Délégué ayant repris la gestion du service concédé en septembre 2023, aucune enquête de satisfaction n'a pas été réalisée sur cette période. Un questionnaire de satisfaction sera transmis aux familles courant mai 2024 pour évaluer le niveau de contentement des usagers et contribuer à l'amélioration de la qualité de service.

La trame du questionnaire 2024 figure en annexe 10.

2.12. Appréciation qualitative : analyse des activités et de l'évolution des besoins

Accueil périscolaire et restauration scolaire

En plus des animations dites classiques, telles que des activités manuelles ou des jeux extérieurs, se déroulant sur une séance et dans une visée purement ludique, plusieurs projets ont vu le jour au cours de cette période.

Pour commencer, des projets en lien avec les événements calendaires ont été mis en place, que ce soit sur les sites élémentaires comme sur les maternelles. Pour exemple, le périscolaire Mouzimpré a participé au concours « Ecrire à Saint Nicolas », organisé par la ville de Saint Nicolas de Port, en créant un dessin en relief avec un groupe d'enfants. Des activités de décoration autour des fêtes de Noël ont aussi vu le jour, idem pour des ateliers cuisine, le tout servant de base au regroupement des écoles Delaunay, Galilée et Mouzimpré pour un grand goûter le vendredi 22 décembre, avec la visite surprise du Père Noël qui a pu prendre du temps avec chaque enfant présent pour un petit moment d'échanges et une photo souvenir. Les familles ont également été impliquées dans cet événement, que ce soit en confectionnant des pâtisseries ou en prenant une part active dans la gestion de cet événement (un grand-père ayant joué le rôle du Père Noël).

Dans un objectif de générer des rencontres, de créer des échanges et de sortir les enfants de leur « secteur » de vie, les deux sites élémentaires se sont regroupés à l'école du Centre le vendredi 20 octobre. Les enfants du périscolaire de l'EAC ont ainsi pu présenter à leurs camarades de Mouzimpré un spectacle de danse et de chant préparé en amont. L'expérience fut très enrichissante pour tous et il a donc été conclu de renouveler ce type de rencontre dans le courant de l'année 2024 mais avec cette fois l'accueil des enfants de l'école du Centre sur le site de Mouzimpré.

Des projets d'animations sur du plus long terme ont également été proposés aux enfants, à l'instar des ateliers piano organisés au périscolaire de l'école du Centre où un groupe d'enfants se réunit chaque semaine afin de découvrir le solfège et d'apprendre à jouer de l'instrument.

Les trois sites maternels ne sont pas en reste côté animations mais les premiers mois sont surtout l'occasion pour les enfants de prendre leurs marques au sein de nos dispositifs, d'apprendre à vivre ensemble. C'est d'ailleurs pour cela que les équipes privilégient des activités en petits groupes ainsi que des jeux de coopération.

Centre de Loisirs

Période des mercredis du 06/09/2024 au 18/10/2024

Analyse des activités et de l'évolution des besoins des enfants (3-6 ans)

Objectifs :

1. Apprendre à se connaître
2. Développer la motricité fine
3. Stimuler la créativité
4. Découverte de la nature

Activités proposées :

1. Présentation des règles
2. Activités de construction avec des Légo
3. Puzzles
4. Fabrication d'une chenille en papier ou en pâte à modeler
5. Jeux extérieurs
6. Histoires et chants

1. Analyse des activités

1.1. Présentation des règles

Objectif : Apprendre à se connaître

Pourcentage d'action : 100%

Analyse :

La présentation des règles a été effectuée lors de chaque session, contribuant à créer un environnement sûr et structuré. Cette activité a aidé les enfants à comprendre les attentes et à s'intégrer dans le groupe.

Besoins identifiés :

Un besoin continu de rappel des règles a été observé chez certains enfants. L'utilisation d'activités ludiques pour renforcer ces règles pourrait être bénéfique.

1.2. Légo

Objectif : Développer la motricité fine et stimuler la créativité

Pourcentage d'action : 85%

Analyse :

Les sessions de construction avec des Légo ont été menées régulièrement, permettant aux enfants de développer leur coordination et leur créativité. Les enfants ont montré un grand intérêt pour cette activité, souvent demandée lors des sessions.

Besoins identifiés :

Une petite partie des enfants a montré des difficultés avec les pièces plus petites, suggérant un besoin de renforcement des activités de motricité fine.

1.3. Puzzles

Objectif : Développer la motricité fine et la résolution de problèmes

Pourcentage d'action : 70%

Analyse :

Les puzzles ont été proposés régulièrement, bien que moins souvent que les LEGO, et ont aidé à renforcer la concentration et la résolution de problèmes chez les enfants.

Besoins identifiés :

Des puzzles de différents niveaux devraient être proposés pour s'adapter aux compétences variées des enfants.

1.4. Fabrication d'une chenille

Objectif : Stimuler la créativité et développer la motricité fine

Pourcentage d'action : 90%

Analyse :

La fabrication d'une chenille a été une activité engageante qui a permis aux enfants d'explorer leur créativité et de travailler leur motricité fine. L'activité a été bien accueillie, avec beaucoup d'enthousiasme de la part des enfants.

Besoins identifiés :

Le besoin de plus d'activités manuelles similaires a été identifié, car elles sont à la fois appréciées et bénéfiques pour le développement des enfants.

1.5. Jeux extérieurs

Objectif : Apprendre à se connaître et découverte de la nature

Pourcentage d'action : 80%

Analyse :

Les jeux extérieurs ont été menés régulièrement, permettant aux enfants de se dépenser physiquement et d'interagir en groupe. Ces activités ont également contribué à sensibiliser les enfants à l'environnement.

Besoins Identifiés :

Les enfants ont montré un besoin accru d'activités en plein air, particulièrement pour explorer la nature de manière plus structurée.

1.6. Histoires et chants

Objectif : Apprendre à se connaître, stimuler la créativité et la découverte de la nature

Pourcentage d'action : 95%

Analyse :

Les histoires et chants ont été une composante essentielle des sessions, offrant aux enfants une chance de développer leur imagination et de renforcer leur appartenance au groupe.

Besoins identifiés :

Il pourrait être bénéfique d'introduire des supports visuels ou tactiles pour aider certains enfants à mieux se connecter avec les histoires.

2. Enquête de satisfaction

Pour évaluer la satisfaction des enfants concernant les activités proposées, une enquête simple utilisant des couleurs a été mise en place :

Méthode : Les enfants ont été invités à donner leur avis sur chaque activité en utilisant deux couleurs :

Vert : J'ai aimé l'activité

Rouge : Je n'ai pas aimé l'activité

Résultats de l'enquête :

1. Présentation des règles :

Vert : 60%

Rouge : 40%

Commentaire : Bien que certains enfants trouvent cette activité un peu ennuyeuse, la majorité a compris son importance.

2. Légo :

Vert : 85%

Rouge : 15%

Commentaire : Activité très appréciée, quelques enfants trouvent les pièces difficiles à manipuler.

3. Puzzles :

Vert : 70%

Rouge : 30%

Commentaire : Les puzzles ont été bien reçus, mais certains enfants préfèrent des activités plus dynamiques.

4. Fabrication d'une chenille :

Vert : 90%

Rouge : 10%

Commentaire : L'activité a été très populaire, les enfants ont adoré créer et manipuler les matériaux.

5. Jeux extérieurs :

Vert : 95%

Rouge : 5%

Commentaire : Les jeux en plein air ont été extrêmement bien reçus, avec une forte demande pour plus d'activités en extérieur.

6. Histoires et chants :

Vert : 80%

Rouge : 20%

Commentaire : Les histoires et les chants ont été appréciés, bien que certains enfants préfèrent des activités plus interactives.

3. Évolution des besoins des enfants

1. **Renforcement des règles et du cadre :**

Les enfants continuent à avoir besoin de repères clairs. Une révision régulière des règles à travers des jeux interactifs pourrait renforcer leur compréhension.

2. **Développement de la motricité fine :**

Les activités de manipulation fine, telles que les LEGO et les puzzles, ont montré leur importance. Des activités diversifiées devraient être proposées pour répondre à tous les niveaux de compétence.

3. **Stimuler la créativité :**

Les activités créatives comme la fabrication de la chenille ont été très populaires. Il est essentiel de continuer à proposer des projets artistiques manuels pour maintenir cet engagement.

4. **Découverte de la nature :**

Les jeux extérieurs sont cruciaux pour le développement social et physique des enfants. Plus de sorties ou d'activités de découverte de la nature seraient bénéfiques.

5. **Engagement et participation :**

L'enquête de satisfaction a montré que les enfants sont globalement satisfaits des activités, mais des ajustements sont nécessaires pour mieux répondre aux préférences individuelles.

Conclusion : Les activités proposées durant cette période ont été majoritairement bien reçues et ont permis de répondre aux objectifs fixés. L'analyse des besoins et les résultats de l'enquête de satisfaction montrent qu'il est important de continuer à diversifier les activités tout en s'adaptant aux compétences et intérêts variés des enfants. Pour les semaines à venir, l'accent devrait être mis sur des activités extérieures et créatives, tout en continuant à renforcer la motricité fine et l'apprentissage des règles de vie en collectivité.

Analyse des activités et de l'évolution des besoins des enfants (6-12 ans)

Objectifs :

1. Apprendre à se connaître
2. Développer la motricité fine
3. Stimuler la créativité
4. Découverte de la nature

Activités proposées :

1. Création d'une fresque collective
2. Jeux "Douaniers contre Bandits"
3. Décorations automnales
4. Sortie au jardin botanique
5. Stage vélo

1. Analyse des activités

1.1. Création d'une fresque collective

Objectif : Stimuler la créativité et apprendre à se connaître

Pourcentage d'action : 95%

Analyse :

La création d'une fresque collective a permis aux enfants d'exprimer leur créativité tout en collaborant avec leurs pairs. Cette activité a favorisé la cohésion de groupe, chaque enfant contribuant à une œuvre commune.

Besoins identifiés :

Certains enfants ont montré un besoin d'encouragement pour s'exprimer librement. Il pourrait être bénéfique d'introduire des ateliers de dessin ou de peinture plus réguliers pour renforcer la confiance en soi dans l'expression artistique.

1.2. Jeux "Douaniers contre bandits"

Objectif : Développer la motricité fine et apprendre à se connaître

Pourcentage d'action : 90%

Analyse :

Ce jeu de poursuite a été très populaire parmi les enfants, développant à la fois leur motricité globale (agilité, vitesse) et leur capacité à coopérer et à rivaliser de manière saine. Il a également permis aux enfants de se connaître dans un contexte ludique.

Besoins Identifiés :

Un besoin de règles claires et de gestion des émotions a été observé, notamment chez les enfants ayant des difficultés à gérer la compétition. Des jeux similaires, avec un focus sur la gestion des émotions, pourraient être bénéfiques.

1.3. Décorations automnales

Objectif : Stimuler la créativité et découvrir la nature

Pourcentage d'action : 80%

Analyse :

Les enfants ont participé à la création de décorations automnales à partir de matériaux naturels (feuilles, branches). Cette activité a encouragé l'observation de la nature et la créativité. Elle a également introduit les enfants aux changements de saison de manière ludique.

Besoins identifiés :

Certains enfants ont besoin de plus de temps ou de soutien pour s'immerger pleinement dans les activités artistiques. Des ateliers plus longs ou en petits groupes pourraient mieux répondre à ces besoins.

1.4. Sortie au jardin botanique

Objectif : Découverte de la nature et apprendre à se connaître

Pourcentage d'action : 100%

Analyse :

La sortie au jardin botanique a été une excellente occasion pour les enfants de découvrir la biodiversité et d'apprendre sur les plantes de manière interactive. Cette sortie a également renforcé les liens entre les enfants à travers une expérience partagée.

Besoins identifiés :

Certains enfants ont montré un intérêt marqué pour les sciences naturelles. Il serait bénéfique d'intégrer davantage d'activités de découverte de la nature dans le programme.

1.5. Stage vélo

Objectif : Développer la motricité fine et l'autonomie

Pourcentage d'action : 85%

Analyse :

Le stage de vélo a permis de développer l'équilibre, la coordination et la confiance en soi des enfants. Les compétences acquises lors de ce stage sont essentielles pour leur autonomie.

Besoins identifiés :

Une partie des enfants a montré un besoin d'accompagnement plus personnalisé, notamment ceux qui ont rencontré des difficultés à maîtriser certaines techniques de vélo. Proposer des stages de niveau adapté ou des séances individuelles pourrait être utile.

2. Enquête de satisfaction

Pour évaluer la satisfaction des enfants concernant les activités proposées, une enquête simple utilisant des couleurs a été mise en place :

Méthode : Les enfants ont été invités à donner leur avis sur chaque activité en utilisant deux couleurs :

Vert : J'ai aimé l'activité

Rouge : Je n'ai pas aimé l'activité

Résultats de l'enquête :

1. Création d'une fresque collective :

Vert : 85%

Rouge : 15%

Commentaire : Activité généralement bien appréciée, certains enfants auraient préféré des tâches individuelles plus marquées.

2. Jeux "Douaniers contre bandits" :

Vert : 90%

Rouge : 10%

Commentaire : Activité très populaire, bien que quelques enfants aient exprimé des difficultés à gérer la compétition.

3. Décorations automnales :

Vert : 75%

Rouge : 25%

Commentaire : Activité appréciée, surtout par ceux qui aiment les arts manuels. Certains enfants ont trouvé l'activité un peu trop calme.

4. Sortie au jardin botanique :

Vert : 95%

Rouge : 5%

Commentaire : Activité largement plébiscitée, les enfants ont beaucoup aimé l'aspect découverte et apprentissage.

5. Stage vélo :

Vert : 80%

Rouge : 20%

Commentaire : Activité appréciée pour son côté dynamique, mais certains enfants ont trouvé le stage un peu difficile.

2. Évolution des besoins des enfants

1. Renforcement de la cohésion de groupe :

Les activités collaboratives, comme la création de la fresque, ont montré l'importance de renforcer la cohésion de groupe. Des activités de coopération régulières seraient bénéfiques.

2. Développement de la motricité et de l'autonomie :

Le stage vélo a révélé des besoins divers en termes de compétences motrices. Adapter les niveaux et fournir des soutiens individuels permettrait de mieux répondre à ces besoins.

3. Stimulation créative :

Les enfants ont montré un intérêt pour les activités artistiques et créatives, bien que certains nécessitent plus de soutien. Des ateliers en petits groupes pourraient aider à développer pleinement leur potentiel créatif.

4. Découverte de la nature :

La sortie au jardin botanique a suscité un grand enthousiasme, indiquant un fort intérêt pour les sciences naturelles. Intégrer davantage de sorties éducatives ou d'activités liées à la nature serait pertinent.

5. Gestion des émotions :

Les jeux compétitifs, bien qu'appréciés, ont révélé un besoin de travailler sur la gestion des émotions et de la compétition chez certains enfants. Il serait utile d'incorporer des activités centrées sur la gestion des conflits et l'empathie.

Conclusion : *Les activités proposées durant cette période ont été bien reçues, répondant globalement aux objectifs fixés. L'analyse des besoins et les résultats de l'enquête de satisfaction montrent que les enfants apprécient les activités variées, mais qu'il est essentiel d'adapter certaines propositions pour mieux répondre à leurs besoins individuels. Pour les semaines à venir, un focus sur la cohésion de groupe, la gestion des émotions, et l'approfondissement des découvertes nature sera bénéfique pour leur développement.*

Analyse des activités et de l'évolution des besoins des enfants (3-6 ans)

Objectifs :

1. Créativité
2. Motricité
3. Apprendre tout en recyclant
4. Découverte des fêtes régionales

Activités proposées :

1. Fabrication d'une toile d'araignée en bout de bois
2. Parapluie en papier
3. Jeu "La Tague"
4. Fabrication d'un Saint-Nicolas
5. Histoire et chant de Noël

1. Analyse des activités

1.1. Fabrication d'une toile d'araignée en bout de bois

Objectif : Créativité et apprendre tout en recyclant

Pourcentage d'action : 90%

Analyse :

L'activité a permis aux enfants de découvrir le concept de recyclage tout en stimulant leur créativité. En utilisant des matériaux naturels, cette activité a également favorisé la sensibilisation à l'environnement.

Besoins identifiés :

Certains enfants ont montré des difficultés à manipuler les fils et à comprendre le processus. Il serait bénéfique de proposer des activités similaires avec des niveaux de complexité adaptés.

1.2. Parapluie en papier

Objectif : Créativité et motricité

Pourcentage d'action : 85%

Analyse :

La création de parapluies en papier a été bien accueillie, développant la motricité fine des enfants. L'activité a permis aux enfants de travailler sur la précision et la coordination.

Besoins identifiés :

Certains enfants ont eu du mal à manipuler le papier, suggérant un besoin de renforcement des compétences de pliage. Des activités de découpage et pliage simples pourraient aider à améliorer ces compétences.

1.3. Jeu "La tague"

Objectif : Motricité

Pourcentage d'action : 95%

Analyse :

Ce jeu de poursuite a été très populaire parmi les enfants, leur permettant de se dépenser physiquement tout en développant leur agilité et leur coordination. Le jeu a également favorisé la coopération et le respect des règles.

Besoins identifiés :

Un besoin d'encadrement pour éviter les chutes ou les collisions a été observé. Des jeux similaires, avec des règles claires et un encadrement renforcé, pourraient mieux canaliser l'énergie des enfants.

1.4. Fabrication d'un Saint-Nicolas

Objectif : Découverte des fêtes régionales et créativité

Pourcentage d'action : 80%

Analyse :

La création d'un Saint-Nicolas a permis aux enfants de se familiariser avec les traditions régionales tout en stimulant leur imagination et leur motricité fine. L'activité a également introduit une composante culturelle importante.

Besoins identifiés :

Certains enfants ont montré un besoin d'assistance supplémentaire pour les étapes plus complexes. Proposer des activités avec différentes étapes et niveaux de difficulté pourrait répondre à ce besoin.

1.5. Histoire et chant de Noël

Objectif : Découverte des fêtes régionales et créativité

Pourcentage d'action : 100%

Analyse :

Les histoires et chants de Noël ont été un moment clé pour renforcer l'esprit de groupe et plonger les enfants dans l'ambiance festive. Cette activité a également stimulé l'imagination et l'écoute active des enfants.

Besoins identifiés :

Un besoin d'engagement plus interactif a été observé. Intégrer des éléments visuels ou des accessoires lors des histoires pourrait enrichir l'expérience.

2. Enquête de satisfaction

Pour évaluer la satisfaction des enfants concernant les activités proposées, une enquête simple utilisant des couleurs a été mise en place :

Méthode : Les enfants ont été invités à donner leur avis sur chaque activité en utilisant deux couleurs :

Vert : J'ai aimé l'activité

Rouge : Je n'ai pas aimé l'activité

Résultats de l'enquête :

1. Fabrication d'une toile d'araignée en bout de bois :

Vert : 75%

Rouge : 25%

Commentaire : Bien que l'activité ait été appréciée, certains enfants ont trouvé le processus de création un peu difficile.

2. Parapluie en papier :

Vert : 80%

Rouge : 20%

Commentaire : Activité globalement bien reçue, avec des difficultés rencontrées principalement au niveau du pliage.

3. Jeu "La tague" :

Vert : 90%

Rouge : 10%

Commentaire : Activité très populaire, les enfants ont aimé se dépenser et courir en groupe.

4. Fabrication d'un Saint-Nicolas :

Vert : 85%

Rouge : 15%

Commentaire : Activité appréciée pour sa composante culturelle, bien que certains enfants aient eu besoin de plus d'aide.

5. Histoire et chant de Noël :

Vert : 95%

Rouge : 5%

Commentaire : Activité très appréciée, avec une forte participation et un grand enthousiasme pour les chants de Noël.

2. Évolution des besoins des enfants

1. Renforcement de la créativité :

Les activités créatives, telles que la fabrication de la toile d'araignée et du parapluie en papier, ont été bien reçues, mais certains enfants ont montré des besoins de soutien supplémentaire. Des activités adaptées à différents niveaux de compétence seraient bénéfiques.

2. Développement de la motricité :

Les activités comme "La tague" ont montré l'importance de jeux physiques encadrés pour canaliser l'énergie des enfants tout en développant leur motricité. Il serait pertinent d'introduire davantage de jeux similaires pour répondre à ce besoin.

3. Apprentissage ludique du recyclage :

Les activités de fabrication avec des matériaux recyclés ont permis d'introduire l'importance du recyclage de manière ludique. Il pourrait être utile d'intégrer plus de projets axés sur le recyclage pour renforcer cet apprentissage.

4. Découverte des traditions régionales :

Les activités liées aux fêtes régionales, comme la fabrication de Saint-Nicolas et les chants de Noël, ont été très bien accueillies. Introduire plus de contenus culturels dans les activités permettrait de nourrir la curiosité des enfants pour les traditions locales.

5. Engagement et participation :

Les résultats de l'enquête montrent que les enfants sont globalement satisfaits des activités proposées, mais certains nécessitent un soutien supplémentaire. Proposer des activités avec des niveaux de difficulté variables pourrait mieux répondre aux besoins individuels.

Conclusion : *Les activités proposées durant cette période ont répondu efficacement aux objectifs fixés, tout en suscitant un grand intérêt et une forte participation des enfants. Les besoins identifiés montrent l'importance de continuer à diversifier les activités, en offrant des niveaux de difficulté adaptés pour soutenir chaque enfant dans son développement. L'accent mis sur la créativité, la motricité, le recyclage et la découverte des traditions régionales a été bien reçu, et ces thèmes devraient continuer à être explorés dans les semaines à venir.*

Analyse des activités et de l'évolution des besoins des enfants (6-12 ans)

Objectifs :

1. Créativité
2. Motricité
3. Apprendre tout en recyclant
4. Découverte des fêtes régionales

Activités proposées :

1. Création d'une épée
2. Jeux musicaux
3. Aurore boréale (activité artistique)
4. Sapin en pompon
5. Maison de Noël

1. Analyse des activités

1.1. Création d'une épée

Objectif : Créativité et motricité

Pourcentage d'action : 90%

Analyse :

Cette activité a permis aux enfants de développer leur motricité fine et leur créativité en construisant une épée à partir de matériaux simples, incluant des éléments recyclés. Elle a été bien accueillie par les enfants, particulièrement ceux appréciant les jeux de rôle et les bricolages manuels.

Besoins Identifiés :

Certains enfants ont eu besoin d'une assistance supplémentaire pour assembler les différentes parties de l'épée. Il pourrait être utile de proposer des activités similaires avec des niveaux de difficulté adaptés pour ceux qui ont besoin de plus de soutien.

1.2. Jeux musicaux

Objectif : Motricité et créativité

Pourcentage d'action : 95%

Analyse :

Les jeux musicaux ont été très populaires, permettant aux enfants de développer leur sens du rythme, leur coordination et leur capacité à travailler en groupe. Cette activité a également favorisé l'expression corporelle et la créativité musicale.

Besoins identifiés :

Certains enfants ont exprimé un intérêt pour des jeux musicaux plus complexes. Proposer des activités musicales avec des instruments ou des défis rythmiques plus avancés pourrait répondre à cette demande.

1.3. Aurore boréale (activité artistique)

Objectif : Créativité et découverte des phénomènes naturels

Pourcentage d'action : 85%

Analyse :

Cette activité artistique consistait à représenter une aurore boréale en utilisant diverses techniques de peinture et de collage. Elle a permis aux enfants de découvrir un phénomène naturel tout en développant leur imagination et leurs compétences artistiques.

Besoins identifiés :

Certains enfants ont rencontré des difficultés avec les techniques artistiques proposées. Il serait bénéfique de prévoir des démonstrations supplémentaires ou des supports visuels pour aider les enfants à mieux comprendre et réaliser l'activité.

1.4. Sapin en Pompon

Objectif : Créativité et motricité

Pourcentage d'action : 90%

Analyse :

La création d'un sapin en pompon a permis aux enfants de travailler leur motricité fine tout en réalisant une décoration de Noël. Cette activité a également introduit des éléments de recyclage, les pompons étant fabriqués à partir de laine récupérée.

Besoins identifiés :

Certains enfants ont trouvé la réalisation des pompons un peu complexe. Il pourrait être utile de proposer des activités préliminaires pour développer les compétences de base en motricité fine.

1.5. Maison de Noël

Objectif : Créativité et découverte des fêtes régionales

Pourcentage d'action : 100%

Analyse :

La fabrication d'une maison de Noël a été l'une des activités les plus appréciées. Elle a permis aux enfants de développer leur créativité tout en se plongeant dans l'ambiance des fêtes de fin d'année. L'activité a également introduit des éléments culturels et régionaux, en lien avec les traditions de Noël.

Besoins identifiés :

Un besoin d'extension de l'activité a été exprimé, avec des enfants souhaitant ajouter plus de détails ou personnaliser davantage leur création. Proposer des ateliers supplémentaires ou du temps libre pour continuer à travailler sur leurs projets pourrait répondre à cette demande.

2. Enquête de satisfaction

Pour évaluer la satisfaction des enfants concernant les activités proposées, une enquête simple utilisant des couleurs a été mise en place :

Méthode : Les enfants ont été invités à donner leur avis sur chaque activité en utilisant deux couleurs :

Vert : J'ai aimé l'activité

Rouge : Je n'ai pas aimé l'activité

Résultats de l'enquête :

1. Création d'une épée :

Vert : 85%

Rouge : 15%

Commentaire : Activité très appréciée, en particulier par les enfants qui aiment les jeux de rôle, bien que certains aient eu besoin de plus d'aide pour l'assemblage.

2. Jeux musicaux :

Vert : 90%

Rouge : 10%

Commentaire : Activité populaire qui a permis une bonne expression créative et une participation active, avec des demandes pour des jeux plus complexes.

3. Aurore boréale (Activité artistique) :

Vert : 80%

Rouge : 20%

Commentaire : Activité bien reçue, bien que certaines techniques artistiques aient posé des défis pour certains enfants.

4. Sapin en pompon :

Vert : 85%

Rouge : 15%

Commentaire : Activité appréciée, mais nécessitant un accompagnement pour les étapes plus difficiles.

5. Maison de Noël :

Vert : 95%

Rouge : 5%

Commentaire : L'une des activités préférées, avec un fort engagement des enfants et un désir d'approfondir la création.

3. Évolution des besoins des enfants

1. Renforcement des compétences de bricolage :

La création d'objets comme l'épée et le sapin en pompon a montré un besoin d'accompagnement plus structuré pour certains enfants. Proposer des activités préalables pour renforcer les compétences de base serait utile.

2. Expression artistique et créativité :

Les activités artistiques comme l'aurore boréale et la maison de Noël ont révélé un fort intérêt pour l'expression créative. Des ateliers d'art plus fréquents ou plus longs pourraient permettre aux enfants d'explorer davantage leur créativité.

3. **Enrichissement musical :**

Les jeux musicaux ont montré que les enfants sont intéressés par des activités musicales plus complexes. Introduire des instruments ou des compositions musicales simples pourrait enrichir l'expérience.

4. **Découverte culturelle et régionale :**

Les activités en lien avec les fêtes de fin d'année ont été très appréciées, montrant un intérêt pour les traditions et la culture. Continuer à intégrer des éléments culturels dans les activités renforcerait cette curiosité.

5. **Engagement et participation active :**

Les résultats de l'enquête montrent une satisfaction générale, avec une demande pour plus de temps et de détails dans certaines activités. Offrir des extensions d'activités ou des ateliers supplémentaires permettrait aux enfants de s'engager plus profondément.

Conclusion : *Les activités proposées durant cette période ont été globalement bien reçues, répondant efficacement aux objectifs fixés. Les besoins identifiés montrent que les enfants apprécient les activités qui stimulent leur créativité et leur motricité, mais qu'il est important d'adapter certaines activités pour mieux répondre aux différents niveaux de compétence. Les activités artistiques, musicales et culturelles ont particulièrement suscité l'intérêt des enfants, et devraient continuer à être développées et enrichies dans les semaines à venir.*

Analyse des activités et de l'évolution des besoins des enfants

Thème : Espace et système solaire

Pour les 3-6 ans

Objectifs :

1. Créativité
2. Découverte de l'environnement
3. Développement de l'imaginaire

Activités Proposées :

1. Création d'extra-terrestre

Objectif : Créativité et développement de l'imaginaire

Pourcentage d'Action : 90%

Analyse :

Les enfants ont montré une grande imagination en créant leurs propres extra-terrestres à partir de matériaux variés. Cette activité a favorisé l'expression personnelle et la créativité tout en introduisant des concepts spatiaux de manière ludique.

Besoins identifiés :

Certains enfants ont eu besoin d'aide pour manipuler les matériaux. Prévoir des démonstrations supplémentaires ou des matériaux plus faciles à utiliser pourrait améliorer l'expérience.

2. Dessin de constellations

Objectif : Découverte de l'environnement et créativité

Pourcentage d'Action : 85%

Analyse :

Le dessin des constellations a permis aux enfants d'explorer les formations stellaires tout en stimulant leur créativité. L'activité a introduit des concepts de base sur l'espace de manière accessible.

Besoins identifiés :

Certains enfants ont eu du mal à comprendre les motifs des constellations. Ajouter des supports visuels ou des explications simples pourrait aider à clarifier les concepts.

3. Casque de cosmonaute

Objectif : Créativité et développement de l'imaginaire

Pourcentage d'action : 95%

Analyse :

La fabrication de casques de cosmonaute a été très appréciée, permettant aux enfants de

se plonger dans le rôle d'un explorateur spatial. L'activité a encouragé le jeu de rôle et l'imagination.

Besoins identifiés :

Les enfants ont parfois eu besoin d'aide pour l'assemblage. Prévoir des kits pré-découpés ou des instructions plus détaillées pourrait faciliter le processus.

4. Sortie : Visite du jardin éphémère

Objectif : Découverte de l'environnement

Pourcentage d'Action : 100%

Analyse :

La visite du jardin éphémère a été un succès total, offrant une expérience concrète de découverte de la nature. Les enfants ont pu explorer un environnement différent tout en lien avec le thème spatial.

Besoins identifiés :

Aucun besoin particulier identifié lors de cette activité, si ce n'est de continuer à intégrer des sorties immersives pour enrichir les expériences d'apprentissage.

Pour les 6-12 ans

Objectifs :

1. Créativité
2. Découverte de l'environnement
3. Développement de l'imaginaire

Activités Proposées :

1. Fabrication du système solaire

Objectif : Créativité et découverte de l'environnement

Pourcentage d'Action : 90%

Analyse :

Les enfants ont bien réagi à la fabrication du système solaire, apprenant les caractéristiques des différentes planètes tout en travaillant sur une maquette collective. Cette activité a favorisé une meilleure compréhension des concepts spatiaux.

Besoins identifiés :

Certains enfants ont eu besoin de plus de temps pour comprendre la disposition des planètes. Des sessions d'explication plus approfondies et des modèles de référence pourraient être bénéfiques.

2. Rallye Photos

Objectif : Découverte de l'environnement et créativité

Pourcentage d'Action : 85%

Analyse :

Le rallye photos a permis aux enfants d'explorer leur environnement tout en développant des compétences en observation et en photographie. L'activité a aussi été une occasion de stimuler la créativité à travers la prise de vue.

Besoins identifiés :

Certains enfants ont eu du mal avec la manipulation des appareils photo. Proposer des ateliers d'initiation à la photographie ou des guides visuels pourrait aider à améliorer leur expérience.

3. Fabrication d'une fusée

Objectif : Créativité et développement de l'imaginaire

Pourcentage d'Action : 95%

Analyse :

La création de fusées a été un succès, permettant aux enfants de concrétiser leurs idées d'exploration spatiale. L'activité a encouragé la manipulation de matériaux et le jeu de rôle.

Besoins identifiés :

Un soutien supplémentaire pour l'assemblage des fusées a été parfois nécessaire. Fournir des instructions plus claires ou pré-découper les pièces pourrait améliorer cette activité.

4. Sortie : Visite du jardin éphémère

Objectif : Découverte de l'environnement

Pourcentage d'Action : 100%

Analyse :

La visite a été très appréciée et a permis aux enfants de découvrir un nouvel environnement de manière interactive. Cela a complété parfaitement les activités liées au thème spatial.

Besoins identifiés :

Aucun besoin particulier identifié pour cette activité, en dehors de continuer à offrir des sorties enrichissantes qui complètent le thème des activités.

Enquête de satisfaction

Pour évaluer la satisfaction des enfants concernant les activités proposées, une enquête simple utilisant des couleurs a été mise en place :

Méthode : Les enfants ont été invités à donner leur avis sur chaque activité en utilisant deux couleurs :

Vert : J'ai aimé l'activité

Rouge : Je n'ai pas aimé l'activité

Résultats de l'enquête :

Pour les 3-6 ans :

1. Création d'extra-terrestre :

Vert : 85%

Rouge : 15%

Commentaire : Activité très appréciée pour son aspect ludique et créatif, avec quelques besoins d'assistance pour les matériaux.

2. Dessin de constellations :

Vert : 80%

Rouge : 20%

Commentaire : Activité bien accueillie mais nécessitant plus de support pour comprendre les motifs.

3. Casque de cosmonaute :

Vert : 90%

Rouge : 10%

Commentaire : Très apprécié, avec des besoins d'aide pour l'assemblage.

4. Sortie : Visite du jardin éphémère :

Vert : 95%

Rouge : 5%

Commentaire : Activité très populaire et bien reçue.

Pour les 6-12 ans :

1. Fabrication du système solaire :

Vert : 85%

Rouge : 15%

Commentaire : Activité éducative appréciée, avec besoin de plus de temps pour comprendre certaines notions.

2. Rallye photos :

Vert : 80%

Rouge : 20%

Commentaire : Activité stimulante mais nécessitant plus de familiarisation avec les appareils photo.

3. Fabrication d'une fusée :

Vert : 90%

Rouge : 10%

Commentaire : Très apprécié pour sa dimension créative et ludique, avec besoin d'aide pour l'assemblage.

4. **Sortie : Visite du jardin éphémère :**

Vert : 95%

Rouge : 5%

Commentaire : Activité très bien reçue, enrichissante et engageante.

Évolution des besoins des Enfants

1. **Renforcement des compétences manuelles :**

Les activités de création comme les extra-terrestres et les fusées montrent un besoin pour des instructions plus claires et des matériaux adaptés. Prévoir des démonstrations et du matériel simplifié pourrait améliorer l'expérience.

2. **Introduction de concepts spatiaux :**

Les activités liées à l'espace ont bien introduit des concepts, mais certains enfants nécessitent davantage de soutien pour comprendre les motifs et les concepts scientifiques. Ajouter des explications visuelles et des discussions préalables serait bénéfique.

3. **Activités photographiques :**

Le rallye photos a révélé un intérêt pour les compétences en photographie, nécessitant plus de pratique et d'instruction.

Conclusion:

Les objectifs de créativité, découverte de l'environnement et développement de l'imaginaire ont été globalement atteints pendant cette période de vacances. Les activités ont su engager les enfants et les inciter à explorer des thèmes spatiaux de manière ludique et éducative. Les retours des enfants indiquent une grande satisfaction, bien que certaines activités nécessitent un soutien plus adapté pour certains groupes d'âge. Pour les futures périodes, il serait avantageux de continuer à intégrer des activités créatives tout en améliorant les supports et les instructions pour mieux répondre aux besoins variés des enfants.

Analyse des activités et de l'évolution des besoins des enfants

Thème : Le crépuscule de l'Automne

Pour les 3-6 ans :

Activités proposées :

1. Jeux de présentation
2. Citrouille en crépon
3. Film "Transylvanie"
4. Sortie au jardin éphémère

Objectifs :

1. Créativité
2. Découverte de l'environnement
3. Développement de l'imaginaire

Analyse des activités :

1. Créativité :

Jeux de présentation : Les jeux de présentation ont permis aux enfants de se connaître et de se sentir à l'aise dans le groupe, stimulant ainsi leur créativité sociale.

Pourcentage des actions menées : 90% des enfants ont activement participé à ces jeux.

Enquête de satisfaction : 85% des enfants ont exprimé leur satisfaction avec la couleur verte, indiquant qu'ils ont apprécié l'activité.

Citrouille en crépon : Cette activité manuelle a permis aux enfants de développer leur motricité fine et leur créativité.

Pourcentage des actions menées : 95% des enfants ont réalisé leur citrouille en crépon.

Enquête de satisfaction : 90% des enfants ont montré leur satisfaction en choisissant la couleur verte.

2. Découverte de l'environnement :

Sortie au jardin éphémère : Cette sortie a été l'occasion pour les enfants de découvrir la nature en automne.

Pourcentage des actions menées : 100% des enfants ont participé à la sortie.

Enquête de satisfaction : 98% des enfants ont exprimé leur satisfaction avec la couleur verte.

3. Développement de l'imaginaire :

Film "Transylvanie" : La projection de ce film a permis de stimuler l'imaginaire des enfants.

Pourcentage des actions menées : 85% des enfants ont été captivés par le film.

Enquête de satisfaction : 80% des enfants ont montré leur satisfaction avec la couleur verte.

Pour les 6-12 ans :

Activités proposées :

1. Création de petits fantômes
2. Journée Halloween
3. Film "Chair de poule"
4. Sortie au jardin éphémère

Objectifs :

1. Créativité
2. Découverte de l'environnement
3. Développement de l'imaginaire

Analyse des Activités :

1. Créativité :

Création de petits fantômes : Cette activité manuelle a permis aux enfants de développer leur créativité tout en travaillant en équipe.

Pourcentage des actions menées : 92% des enfants ont participé activement à la création de fantômes.

Enquête de satisfaction : 88% des enfants ont exprimé leur satisfaction avec la couleur verte.

Journée Halloween : Cette journée thématique a offert une immersion totale dans l'esprit d'Halloween, stimulant la créativité à travers divers jeux et déguisements.

Pourcentage des actions menées : 100% des enfants ont participé à cette journée.

Enquête de satisfaction : 95% des enfants ont choisi la couleur verte pour exprimer leur satisfaction.

2. Découverte de l'environnement :

Sortie au jardin éphémère : Les enfants ont pu explorer et comprendre la nature automnale à travers cette sortie éducative.

Pourcentage des actions menées : 100% des enfants ont participé à la sortie.

Enquête de satisfaction : 96% des enfants ont exprimé leur satisfaction avec la couleur verte.

3. Développement de l'imaginaire :

Film "Chair de poule" : Le film a capté l'attention des enfants tout en stimulant leur imagination.

Pourcentage des actions menées : 90% des enfants ont montré un intérêt soutenu pour le film.

Enquête de satisfaction : 85% des enfants ont exprimé leur satisfaction avec la couleur verte.

Conclusion :

Les objectifs de créativité, découverte de l'environnement et développement de l'imaginaire ont été largement atteints pendant cette période. Les enquêtes de satisfaction, réalisées à l'aide du système de couleurs (vert pour satisfait, rouge pour insatisfait), montrent une forte adhésion aux activités proposées.

- **Pour les 3-6 ans**, la majorité des activités a été accueillie positivement, avec des taux de satisfaction allant de 80% à 98%. Les enfants ont particulièrement apprécié les activités manuelles et la sortie au jardin éphémère.
- **Pour les 6-12 ans**, les activités ont également reçu des retours très positifs, avec des taux de satisfaction de 85% à 96%. La Journée Halloween a été un moment fort, avec une participation et une satisfaction quasi unanime.

Ces résultats suggèrent que les activités ont non seulement atteint les objectifs pédagogiques fixés, mais ont également répondu aux besoins et attentes des enfants. Il serait bénéfique de continuer à proposer ce type d'activités tout en ajustant certaines d'entre elles pour maintenir un haut niveau de satisfaction.

Anim'Ados

Le dispositif Anim'Ados n'étant déclaré auprès des services jeunesse et sport que depuis la rentrée de septembre 2023 et le passage à la délégation de service public, le projet pédagogique n'en est qu'à ses balbutiements.

Il n'est donc pas aisé d'effectuer un véritable bilan après 4 mois de fonctionnement, seulement une période de vacances surtout lorsque l'on sait les difficultés auxquelles le dispositif fait face depuis quelques années.

Voici une liste non exhaustive des actions mise en œuvre pour tenter d'insuffler une nouvelle dynamique au dispositif :

- Rencontre et échange avec la direction du collège Emile Gallé à Essey-lès-Nancy.
- Rencontre et échange avec les délégués de classes du collège.
- Rencontre et échanges réguliers avec les élèves dans et aux abords du collège.
- Organisation d'une collecte d'objets de 1^{ère} nécessité en faveur des sinistrés du séisme au Maroc (septembre 2023)

La fréquentation du dispositif, bien qu'en légère hausse reste relativement faible.

Afin de rendre le dispositif d'avantage attractif, la volonté de l'équipe a été de proposer, en accord avec les jeunes présents, un panel d'activités mêlant des animations culturelles et sportives.

Ont également été proposées des sorties à la journée ainsi qu'une rencontre avec le dispositif ados du centre social Saint Michel Jéricho, également affilié à Léo Lagrange.

Le programme d'activité proposé pour cette première session sous l'égide de la Fédération a été réfléchi afin que chaque jeune puisse trouver sa place et ainsi faire de ces derniers des ambassadeurs du dispositif auprès des autres jeunes de la ville.

Il s'avère particulièrement difficile de connaître et comprendre les besoins et attentes des adolescents vis-à-vis de notre dispositif. Un questionnaire à destination des collégiens est à l'étude.

2.13. Présentation des actions réalisées en faveur du développement durable

Service Animation

- Usage de visio-conférence ou conférence téléphonique entre la coordination des accueils et les services du siège, lorsqu'une réunion physique n'apporte pas de valeur ajoutée.
- Incitation des salariés à utiliser les transports en commun ou de mobilité douce.
- Incitation au co-voiturage entre les différents sites Léo Lagrange d'un secteur géographique proche lors des déplacements professionnels.

Anim'Ados – Accueil Jeunes

- Achats d'éco-cup pour les goûters.
- Instauration du tri sélectif sur le lieu d'accueil.
- Utilisation prioritaire des transports en commun.

Centre de Loisirs – Mercredis et Vacances d'Automne

- La participation des enfants à des ateliers de recyclage pour apprendre à créer de nouveaux objets à partir de matériaux recyclés.
- Organisation des journées de nettoyage de l'environnement dans le parc du Haut-Château pour ramasser les déchets et préserver la propreté.
- Promouvoir l'utilisation de transports écologiques comme vélo ou les transports en commun.

Accueil périscolaire – matin et soir

- Récupération auprès des familles d'objets du quotidien dans le but de leur donner une seconde vie au travers d'animations.
- Sensibilisation des enfants au respect des espaces extérieurs.
- Vigilance quant au conditionnement des denrées alimentaires utilisées lors des goûters fournis aux enfants, les emballages individuels étant évités dès que cela est possible.

Restauration scolaire

- Sensibilisation des enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Instauration du tri sélectif dans les lieux de restauration
- Déplacements uniquement pédestres entre les écoles et les cantines

3. Situation du personnel

3.1. Effectif exclusivement affecté au service concédé

Salarié	Type de contrat	Date début de contrat	Date fin de contrat	Motif de fin de contrat	Equivalent ETP	Diplôme (titulaire ou en cours de formation)	Dispositifs
Directeur du Service Animation	Contrat à Durée Indéterminée	04/09/2023			1	DEJEPS	Service Animation
Assistante administrative	Contrat à Durée Indéterminée	04/09/2023			1	BTS GPME	Service Animation
Coordinateur du service périscolaire	Contrat à Durée Indéterminée	04/09/2023			1	BAFD	Périscolaire
Référent ados, Hub' Léo, projets jeunes	Contrat à Durée Indéterminée	04/09/2023			1	BPJEPS	Hub' Léo

3.2. Nombre de postes par site géographique, effectifs d'animateurs réellement présents ainsi que leur type de contrat

Salarié	Type de contrat	Date début de contrat	Date fin de contrat	Motif de fin de contrat	Equivalent ETP	Diplôme (titulaire ou en cours de formation)	Dispositifs
Directeur site périscolaire 1 Animateur AL	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,71	BPJEPS	Périscolaire Prévert AL mercredis
Directeur site périscolaire 2 Directeur AL	Contrat à Durée Indéterminée	04/09/2023			1	BAFD	Périscolaire du Centre AL merc/vac
Directeur site périscolaire 3 Animateur Anim'ados	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,95	BPJEPS	Périscolaire Delaunay Anim'ados

Directeur site périscolaire 4 Directeur AL	Contrat à Durée Indéterminée	04/09/2023			1	BAFA	Périscolaire Mouzimpré AL merc/vac
Directeur site périscolaire 5 Animateur AL	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,76	BAFA	Périscolaire Galilée AL mercredis
Animateur 1	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,34	BAFA	Périscolaire du Centre
Animateur 2	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,2	ND	Périscolaire Mouzimpré
Animateur 3	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,43	ND	Périscolaire Prévert
Animateur 4	Contrat à Durée Déterminée	04/12/2023	08/12/2023	Fin de CDD	0,20	ND	Périscolaire Delaunay
Animateur 5	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,20	ND	Périscolaire du Centre
Animateur 6	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,39	ND	Périscolaire Galilée
Animateur 7	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/12/2023			0,30	BAFA	Périscolaire du Centre
Animateur 8	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,49	ND	Périscolaire Delaunay et Galilée
Animateur 9	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,46	ND	Périscolaire Prévert AL vacances
Animateur 10	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,39	ND	Périscolaire Mouzimpré AL vacances
Animateur 11	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	07/09/2023			0,2	ND	Périscolaire du Centre

Animateur 12	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,58	CQP animateur périscolaire	Périscolaire Mouzimpré AL vacances
Animateur 13	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,83	BAFA	Périscolaire du Centre AL merc/vac
Animateur 14	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,83	BAFD	Périscolaire Prévert AL merc/vac
Animateur 15	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,20	ND	Périscolaire Prévert
Animateur 16	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	25/09/2023			0,20	ND	Périscolaire Prévert
Animateur 17	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,2	BAFA	Périscolaire Prévert
Animateur 18	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,74	BAFA	Périscolaire Mouzimpré et du Centre AL merc/vac
Animateur 19	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,49	ND	Périscolaire Mouzimpré
Animateur 20	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,88	BAFA	Périscolaire du Centre AL merc/vac
Animateur 21	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	07/09/2023			0,20	ND	Périscolaire Delaunay
Animateur 22	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,41	ND	Périscolaire Mouzimpré et Prévert Anim'ados
Animateur 23	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	14/09/2023			0,20	BAFA	Périscolaire Mouzimpré
Animateur 24	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,28	BAFA	Périscolaire du Centre Anim'ados

Animateur 25	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,30	ND	Périscolaire Delaunay AL mercredis
Animateur 26	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	13/11/2023			0,20	ND	Périscolaire Prévert
Animateur 27	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023	14/10/2023	Démission	0,27	CAP petite enfance	Périscolaire Prévert
Animateur 28	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,20	ND	Périscolaire Delaunay
Animateur 29	Contrat à Durée Indéterminée Intermittent	04/09/2023			0,30	ND	Périscolaire du Centre
Animateur 30	Contrat d'Engagement Educatif	23/10/2023	27/03/2024	Fin de contrat	/	BAFA	Accueil de loisirs vacances
Animateur 31	Contrat d'Engagement Educatif	23/10/2023	27/03/2024	Fin de contrat	/	BAFA	Accueil de loisirs vacances
Animateur 32	Contrat d'Engagement Educatif	23/10/2023	27/03/2024	Fin de contrat	/	BAFA	Accueil de loisirs vacances
Animateur 33	Contrat d'Engagement Educatif	23/10/2023	27/03/2024	Fin de contrat	/	BAFA	Accueil de loisirs vacances
Animateur 34	Contrat d'Engagement Educatif	30/10/2023	03/11/2023	Fin de contrat	/	BAFA	Accueil de loisirs vacances
Animateur 35	Contrat d'Engagement Educatif	30/10/2023	03/11/2023	Fin de contrat	/	BAFA	Accueil de loisirs vacances
Animateur 36	Contrat d'Engagement Educatif	30/10/2023	03/11/2023	Fin de contrat	/	BAFA	Accueil de loisirs vacances
					19,33		

3.3. Indicateur de suivi sur l'état du personnel au regard des évolutions apportées à l'organisation

L'ensemble des personnels affecté au service au moment de la reprise s'est vu proposer un contrat à durée indéterminée, intermittent ou « classique » en fonction des besoins du service. Cela concerne aussi bien les salariés titulaires que les salariés contractuels ou vacataires.

Des volontaires en contrat d'engagement éducatif (CEE) sont recrutés en renfort durant les vacances scolaires.

3.4. 2.5. Suivi du plan de formation

Thème de la formation	Descriptif de la formation	Type de formation	Personnel formé	Date de la formation
Logiciel Inoé	Paramétrage et prise en main du nouveau logiciel d'exploitation	Externe (intervenant de la société Aïga).	Personnel encadrant et administratif (5 salariés)	Juillet 2023
	Utilisation de l'outil de pointage (tablettes)	Interne	Responsables de sites périscolaires (5 salariés)	Août 2023
Recrutement	Procédures de recrutement de nouveaux salariés	Interne (service des Ressources Humaines)	Coordinateur périscolaire (1 salarié)	Août 2023
Utilisation des outils de Ressources Humaines	Procédures de commande de contrat, création des plannings annuels de travail, suivi des éléments de variables de paie	Interne (service des Ressources Humaines)	Personnel encadrant (4 salariés).	Septembre 2023
Préparation budgétaire	Paramétrage et prise en main du logiciel BP Site en vue de la préparation budgétaire	Interne (service Finances)	Directeur du Service Animation (1 salarié)	Octobre 2023

4. Informations financières

4.1. Les comptes et bilans attestés relatifs à la présente concession

LEO LAGRANGE CENTRE EST		Exercice clos le 31/12/2023	
ESSEY LES NANCY			
COMPTE DE RÉSULTAT			
		01/01/2023 - 31/12/2023	01/01/2022 - 31/12/2022
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Participation des usagers		138 503	
Participation de la collectivité		172 370	
Prestations de services		34 399	
CAF - Baux Terminus		31 877	
Autres prestations		-	
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		377 149	
Production stockée		-	
Production immobilisée		-	
Subventions d'exploitation		-	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		-	
Collèges		-	
Cotisations		-	
Autres produits		-	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	(I)	377 149	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Alimentation		89 742	
Depenses activités		2 631	
Produits d'entretien - Hygiène		-	
Résidence locaux		1 667	
Louage et maintenance		4 612	
Rémunération de dirigeant		25 980	
Autres salaires et charges sociales		24 680	
Impôts, taxes et versements assimilés		14 021	
Salaires et traitements		151 423	
Charges sociales		36 772	
Autres charges de personnel		917	
Dotations aux amortissements sur immobilisations		113	
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	
Dotations aux provisions pour risques et charges		2 463	
Autres charges		43	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (J)	(II)	354 982	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	22 175	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent attribué ou déficit manifeste	(III)	-	
Déficit supporté ou excédent manifeste	(IV)	-	
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (4)		-	
Autres valeurs mobilières et créances de nature immobilière (4)		-	
Autres intérêts et produits assimilés (4)		-	
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	
Différences positives de change		-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	(V)	-	
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	
Intérêts et charges assimilés (5)		-	
Différences négatives de change		-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	(VI)	-	
2 - RÉSULTAT FINANCIER	(V-VI)	-	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(1-II+III-IV+V-VI)	22 175	

15 quai du Commerce - 69009 LYON
Tél. +33 (0) 472 381 170

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Lyon - Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie de Lyon
SAS NHG CONSEILS au capital de 323 900 euros - Siren 497 770 040 - NAF 6920Z - FR79497770040

4.2. Les comptes et bilans certifiés de l'association Léo Lagrange Centre Est

MidCentiv

ASSOCIATION LEO LAGRANGE CENTRE EST
2 rue Maurice Moissonnier

69517 VAULX-EN-VELIN CEDEX

*Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023*

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
- Rapport sur les comptes annuels	1 à 3
- Comptes annuels	4 à 26

15 quai du Commerce – 69009 LYON
Tél. : +33 (0) 4 72 33 11 70
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Lyon - Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie de Lyon
SAS NHG CONSEILS au capital de 327 977 euros – RCS LYON 497 770 040 - NAF 6920Z

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2023**

A l'assemblée générale de l'association LEO LAGRANGE CENTRE EST,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LEO LAGRANGE CENTRE EST relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ASSOCIATION LEO LAGRANGE CENTRE EST

1

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

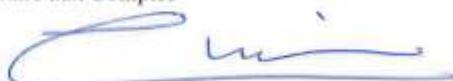
MidCentiv

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 14 juin 2024

Pour NHG CONSEILS
Commissaire aux Comptes



Michaël BRION, Associé
Fondé de Pouvoirs

ASSOCIATION LEO LAGRANGE CENTRE EST

3

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Bilan Actif -

Rubriques	Brut	Amortissement	Net 2023	Net N-1
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	109 076	86 624	22 452	7 079
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations incorporelles	109 076	86 624	22 452	7 079
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	269 285	146 889	122 395	149 718
Installations techniques, mat. et outillage industriels	352 007	218 036	133 970	81 614
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	1 323 374	884 998	438 376	528 510
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Total immobilisations corporelles	1 944 666	1 249 924	694 742	760 043
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	50 000		50 000	53 366
Autres titres immobilisés	28 251		28 251	28 251
Prêts	1 167 909		1 167 909	1 082 301
Autres immobilisations financières	56 915	18 428	38 487	30 265
Total immobilisations financières	1 303 075	18 428	1 284 647	1 194 184
Total I	3 356 817	1 354 976	2 001 841	1 961 305
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 766 869	226 842	6 540 027	6 224 976
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 798 713	50 000	3 748 713	4 012 155
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 217 911		3 217 911	3 984 511
Charges constatées d'avance	116 413		116 413	110 444
Total II	13 899 962	276 842	13 623 065	14 332 085
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
Total général	17 256 779	1 631 818	15 624 906	16 293 391

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 3

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Bilan Passif -

Rubriques	Net 2023	Net N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 015 421	1 015 421
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	3 524 787	4 663 586
Autres réserves		
Report à nouveau	313 700	313 700
Excédent ou déficit de l'exercice	(398 995)	(1 138 800)
Total situation nette	4 454 913	4 853 908
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	141 092	29 843
Provisions réglementées		
Total autres fonds associatifs	141 092	29 843
Total I	4 596 005	4 883 751
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Comptes de liaison		
Total II		
Provisions		
Provisions pour risques	296 157	301 149
Provisions pour charges	656 856	730 038
Total III	953 013	1 031 187
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 569 673	4 833 304
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 705 536	1 070 279
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 748 773	2 843 387
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 775 981	1 510 840
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	275 925	120 643
Total IV	10 075 888	10 378 453
Ecarts de conversion passif		
Total général (I + II + III + IV + V)	15 624 906	16 293 391

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 4

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Compte de résultat -

Rubriques	Net 2023	Net N-1
Produits d'exploitation		
Cotisations	27 309	24 377
Ventes de biens et services	26 068 432	25 388 168
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	25 054 297	25 388 168
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	3 171 513	10 672 871
Concours publics et subventions d'exploitation	1 854 639	8 802 229
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	7 300	
Dons manuels	7 300	
Mécinats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 309 574	1 870 642
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	50 504	165 485
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	29 317 758	36 250 901
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	226 285	225 519
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	7 012 705	8 254 993
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 732 896	2 248 415
Salaires et traitements	15 546 677	20 313 929
Charges sociales	4 291 386	5 228 217
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	204 388	755 880
Dotations aux provisions	211 016	141 472
Report en fonds dédiés		
Autres charges	403 293	223 370
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	29 628 647	37 391 797
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(310 889)	(1 140 896)
Produits financiers :		
De participation	8 013	5 206
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	236	774
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	8 248	5 979
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	35 520	68 428
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	35 520	104 225
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	(27 272)	(98 246)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(338 161)	(1 239 142)

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 5

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Compte de résultat (Suite) -

Rubriques	Net 2023	Net N-1
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		180 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		180 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	33 531	20 746
Sur opérations en capital	27 303	58 912
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	60 834	79 658
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V- VI)	(60 834)	100 342
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VII)		
Total des produits (I + III + V)	29 326 006	36 436 890
Total des charges (II + IV + VI + VII + VII)	29 725 001	37 575 680
Excédent ou déficit	(398 995)	(1 138 800)

Contributions volontaires en nature	Net 2023	Net N-1
Produits		
Dons en nature		
Prestations en nature	106 509	61 596
Bénévolat		
TOTAL	106 509	61 596
Charges		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	106 509	61 596
Personnel bénévole		
TOTAL	106 509	61 596

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 6

Annexes

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 7

- Présentation générale -

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31/12/2023 sont :

Total du bilan : 15 624 906 €

Total des charges : 29 725 001 €

Total des produits : 29 326 006 €

Résultat de l'exercice : (398 995) €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11 juin 2024.

1 – Activité de l'association

L'association Léo Lagrange Centre Est intervient dans les champs de l'animation et de la petite enfance et accompagne sur les régions Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche Comté, et Grand Est les collectivités et acteurs publics dans la mise en œuvre de leurs politiques éducatives petite enfance, enfance, jeunesse et famille, socio culturelles et d'insertion.

Par ailleurs, Léo Lagrange Centre Est gère un dispositif d'accueil de migrants dans le département de la Haute Loire.

Léo Lagrange Centre Est anime également des actions de formation volontaire (BAFA - BAFD) et des interventions thématiques.

L'association est affiliée à la Fédération Léo Lagrange et à ce titre contribue au réseau par le versement d'une cotisation fédérale et d'une participation financière aux moyens mutualisés.

Pour assurer un développement plus pertinent, Léo Lagrange Centre Est a créé cinq filiales sous forme de SASU pour la gestion des dispositifs petite enfance sur son territoire géographique d'intervention.

L'association a développé avec certaines associations des partenariats pour leurs activités, présence statutaire ou mandats de gestion.

2 - Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 8

Les comptes annuels ont été élaborés dans le respect du règlement 2018-06 du 05 décembre 2018 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 - Immobilisations

L'association applique le règlement ANC n°2018-06.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Licences et Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	20 ans
Agencements et Aménagements des constructions	10 ans
Installations Générales et Techniques	3 à 20 ans
Matériel et outillage	2 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique fixe	3 à 5 ans
Matériel informatique portable	3 ans

4 - Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Dans le cadre de son activité « Petite Enfance », l'association participe au capital de SAS détenues à 100%.

Les filiales ainsi détenues sont :

Intitulé de la SAS	Montant du capital
Léo Lagrange Petite Enfance Aura Nord	10 000 €
Léo Lagrange Petite Enfance Aura Sud	10 000 €
Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne Franche Comté	10 000 €
Léo Lagrange Petite Enfance Alsace Lorraine	10 000 €
Léo Lagrange Petite Enfance en Pays de Gex	10 000 €

5 - Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de certaines créances est inférieure à la valeur comptable.

6 - Les provisions règlementées figurant au bilan comprennent

Non applicable

7 - Subvention d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont inscrites en produit de l'exercice, alors que les subventions d'équipement (ou d'investissement) sont comptabilisées au passif du bilan et donnent lieu à amortissement sur la même durée que les biens qu'elles ont servis à financer.

8- Indemnités de fin de carrière (IFC)

En application de l'article 123-13 du code de commerce, les engagements de l'association en matière d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel sont inscrits au bilan.

Les droits ainsi calculés sont réévalués en fonction de la probabilité pour l'entreprise de verser ces droits puis majorés des charges patronales au taux de 50%. Enfin le montant ainsi déterminé est actualisé.

Elle est conforme à la recommandation ANC 2013-02, sous réserve du fait que seules les personnes ayant atteint ou dépassé 50 ans dans l'exercice sont prises en compte dans le calcul.

9 - Rémunérations des dirigeants

Les trois plus hauts dirigeants mandataires sociaux, à savoir le président et les vices - présidents, assurent leurs fonctions à titre bénévole, par conséquent aucune rémunération ne leur est allouée.

10- Honoraires

Les honoraires des Commissaires aux Comptes s'élevaient pour l'exercice clos au 31/12/2023 à 40 999,58 euros dont 40 999,58 euros afférents à la certification des comptes.

11- Contributions volontaires en nature

Les moyens matériels et humains mis à disposition par les collectivités territoriales dans le cadre des contrats de prestations signés par l'association ont fait l'objet d'une valorisation pour 106 509 €.

12 - Faits marquants de l'exercice

L'activité de Léo Lagrange Centre Est diminue de 18,3 % passant de 34 190 K€ à 27 923 K€.

Cette baisse de 6 200 K€ est essentiellement liée au non renouvellement de contrats à échéance fin 2022 ou courant 2023. Néanmoins le développement amorcé sur le premier trimestre 2023 s'est confirmé au premier septembre 2023.

Sur le secteur de la petite enfance le niveau d'activité est impacté par la transformation de l'utilisation de la crèche par les familles, liée notamment à la mise en place du télétravail. Cette baisse de fréquentation est plus sensible sur les débuts et fins de journée.

L'inflation a continué de peser sur les charges en 2023.

13 - Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

Le début de l'année 2024 confirme notre souhait de stabilisation de l'activité en assurant nos renouvellements et en évitant le sur développement (80% des renouvellements 2024 sont déjà assurés).

Tableaux Annexes

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 14

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 015 421				1 015 421
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	4 663 586	(1 138 800)			3 524 787
Report à nouveau	313 700				313 700
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 138 800)	1 138 800	(398 995)		(398 995)
Situation nette	4 853 908		(398 995)		4 454 913
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	29 843		113 815	2566	141 092
Provisions réglementées					
Total	4 883 751		(285 180)	2 566	4 596 005

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 14

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau des immobilisations

Immobilisations	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (1)	87 250	25 061	3 236	109 076
Total des immobilisations incorporelles	87 250	25 061	3 236	109 076
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	31 120			31 120
Constructions sur sol d'autrui				
Insta. générales, agencements des constructions	241 468		3 304	238 165
Inst. techniques, mat., et outillages industriels	384 282	98 851	131 126	352 007
Inst. générales, agencés, aménagements divers	448 209	26 498	25 230	449 477
Matériel de transport	197 008		15 300	181 908
Matériel de bureau et mobilier informatique	691 395	26 336	25 341	692 390
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	1 993 481	151 685	200 501	1 944 666
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	53 366		3 366	50 000
Autres titres immobilisés	28 251			28 251
Prêts et autres immobilisations financières (2)	1 130 994	93 830		1 224 824
Total des immobilisations financières	1 212 612	93 830	3 366	1 303 075
TOTAL GENERAL	3 293 343	270 577	207 103	3 356 817

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 15

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau des Amortissements

Amortissements	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dev.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	80 171	9 689	3 236	86 624
Total des immobilisations incorporelles	80 171	9 689	3 236	86 624
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	31 120			31 120
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constr.	91 750	25 549	1 529	115 769
Installations techniques, matériel et outillage indust.	302 468	33 999	118 430	218 036
Installations générales, agencements, aménagements	219 281	48 329	17 707	249 903
Matériel de transport	164 150	12 332	15 500	160 982
Matériel de bureau et informatique, mobilier	424 670	72 842	23 398	474 113
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	1 233 439	193 049	176 564	1 249 924
TOTAL GENERAL	1 313 609	202 738	179 800	1 336 548
Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début N	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin N
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 16

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des Créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)	1 167 909	1 145 279	22 630	1 082 301
Autres immobilisations financières	56 915	56 915		48 693
Total actif immobilisé	1 224 824	1 202 194	22 630	1 130 994
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	225 343	225 343		527 773
Autres créances clients	6 541 527	6 541 527		6 224 976
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	33 119	33 119		34 160
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77	77		5 636
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	68 132	68 132		104 260
Divers				
Groupe et associés (2)	1 170 000	1 170 000		680 000
Débiteurs divers	2 846 029	2 846 029		3 428 576
Total actif circulant	10 884 226	10 884 226		11 005 382
Charges constatées d'avance	116 413	116 413		110 444
TOTAL DES CREANCES	12 225 464	12 202 834	22 630	12 246 820
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	85 608			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 17

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des Provisions

Nature des provisions	Montant au début 2023	Augments-ions : Dotations de l'exercice	Diminutions Rapports de l'exercice	Montant à fin 2023
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total des provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Sous total provisions pour risques				
Provisions pour pensions et obligations similaires	730 038	126 774	199 956	656 856
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Prav. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer				
Sous total provisions pour charges	730 038	126 774	199 956	656 856
Autres provisions pour risques et charges	301 149	84 242	89 234	296 157
Total des provisions pour risques et charges	1 031 187	211 016	289 190	953 013
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisation de titres mis en équivalence				
Sur immobilisation de titres de participation				
Sur autres immobilisations financières	18 428			18 428
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	527 773	1 650	302 581	226 842
Autres provisions dépréciations	50 000			50 000
Total des provisions pour dépréciation	596 201	1 650	302 581	295 270
TOTAL GENERAL	1 627 388	212 666	591 771	1 248 283

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 18

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

État des Dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an ou plus	A plus d'1 an 5 ans ou plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi à + de un an	3 569 673	1 181 432	2 387 396	845	4 829 075
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	1 705 536	1 705 536			1 070 279
Personnel et comptes rattachés	936 361	936 361			894 968
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 183 396	1 183 396			1 221 963
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	629 017	629 017			726 456
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	2 094 625	2 094 625			1 701 318
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	275 925	275 925			120 643
TOTAL DES DETTES	10 394 532	8 006 291	2 387 396	845	10 568 931

Emprunts souscrits en cours d'exercice Néant
Emprunts remboursés en cours d'exercice 1 263 117 euros

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagements financiers

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :						
Cautions accordées à LLPE en Pays de Gex	45 000		45 000			
Garanties :						
Autres :						
Total	45 000		45 000			

Engagements reçus	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :						
Garanties :						
Garantie accordée par l'Etat sur PGE.	2 709 828					2 709 828
Garantie à première demande accordée par BP AURA	300 171					300 171
Autres :						
Clause de retour à meilleure fortune sur abandons de créances SAS						
- LLPE Aura Sud	173 214		173 214			
- LLPE en Pays de Gex	830 904		830 904			
Total	4 007 450		1 004 118			3 002 332

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 20

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Eléments sur les postes des entreprises liées

Rubriques	Entreprises Liées	Participations
Actif Immobilisé		
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		50 000
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Actif Circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	191 256	812 733
Autres créances	106 420	1 170 000
Capital souscrit, appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	58 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	349 925	68 881
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 21

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer -

Nature des charges	2023	2022
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 715	4 229
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	466 065	451 127
Dettes fiscales et sociales	1 309 514	1 253 697
Total dettes d'exploitation	1 775 579	1 704 824
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	403 125	826 968
Total dettes diverses	403 125	826 968
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	2 182 419	2 831 272

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 22

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	2023	2022
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	1 385 301	1 903 518
Autres créances	2 274 060	2 794 978
Total créances	3 660 361	4 698 496
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres		
Total autres		
TOTAL	3 660 361	4 698 496

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 23

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges	2023	2022
Charges d'exploitation :	116 413	110 444
Total		
Charges financières :		
Total		
Charges exceptionnelles :		
Total		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	116 413	110 444
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	116 413	110 444

Nature des produits	2023	2022
Produits d'exploitation :	275 925	120 643
Total		
Produits financiers :		
Total		
Produits exceptionnels :		
Total		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	275 925	275 925
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	275 925	120 643
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(159 512)	(10 199)

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 24

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges exceptionnelles

Nature des charges	2023	2022
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales		4 500
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	33 531	16 246
Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion	33 531	20 746
Charges sur exercices antérieurs		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles	3 366	6
Immobilisations corporelles	23 937	26 872
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	27 303	26 878
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		32 034
Total autres charges exceptionnelles		32 034
Autres		
Total autres		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles	60 834	79 658

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 25

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits exceptionnels

Nature des produits	2023	2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Débits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Reprises sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Total produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits sur exercices antérieurs		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total produits des cessions d'éléments d'actif		
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		180 000
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		
Total autres produits exceptionnels		180 000
Autres		
Total autres		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL		180 000

Annexe aux comptes sociaux - Exercice 2023 - LEO LAGRANGE CENTRE EST - 26

Association : LEO LAGRANGE CENTRE EST
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Effectif moyen

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2023	2022
Cadres	72	84
Agents de maîtrise	186	221
Employés et techniciens	547	866
Autres :		
Total	805	1 171

Membres de l'unité économique et sociale

Notre association adhère à l'unité économique de la Fédération Léo Lagrange, qui est le chef de file.

Cette unité regroupe les associations suivantes :

- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE CENTRE EST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE MEDITERRANEE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE OUEST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE SUD OUEST
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE EN PAYS DE GEX
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE ALSACE LORRAINE
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE AURA NORD
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE AURA SUD
- SAS CONCORDE
- SAS LES BERGES DU LAC
- l'Institut de formation IFRA
- l'Institut de formation A2F
- l'Institut de formation INSTEP IDF
- l'Institut de formation INSTEP OCCITANIE
- CAMPUS LEO LAGRANGE
- PREFACE
- MPS FORMATION
- UNSLL
- ALLDC

4.3. Le rapport du commissaire des comptes

MidCentiv

ASSOCIATION LEO LAGRANGE CENTRE EST
2 rue Maurice MOISSONNIER

69517 VAULX-EN-VELIN CEDEX

*Rapport spécial du commissaire aux comptes
Sur les conventions réglementées*

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
- Rapport spécial	1 à 6

15 quai du Commerce - 69009 LYON
Tel : +33 (0)472 331 170
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Lyon - Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie de Lyon
SAS NHG CONSEILS au capital de 327 977 euros - RCS LYON 497 770 040 - NAF 6920Z

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

A l'assemblée générale de l'association LEO LAGRANGE CENTRE EST,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et poursuivies au cours de l'exercice

1- Conventions avec l'association IFRA

Nature et objet : Prestations d'assistance et de mise à disposition de moyens

Administrateurs concernés : Michel PAVON, François FOURREAU, Jean DUPEUBLE

Montants comptabilisés en produits sur l'exercice 2023 :

Mise à disposition de locaux et prestations afférentes	102 691 €
Refacturation de frais à l'euro, l'euro	5 726 €

2- Conventions avec LA FEDERATION LEO LAGRANGE

Nature et objet : Prestations d'assistance et de mise à disposition de moyens

Administrateurs concernés : Georges HEINTZ, Hervé CRAUSTE, Philippe GIRAUD

MidCentiv

Montants comptabilisés en charges sur l'exercice 2023 :

Prestations informatiques et outils	247 189 €
Mise à disposition de locaux (centre hébergement)	57 811 €
Mise à disposition de personnel	102 262 €
Cotisation fédérale	894 925 €
Adhésions	5 117 €
Refacturations diverses à l'euro, l'euro	22 788 €

Montants comptabilisés en produits sur l'exercice 2023 :

FONJEP et marges postes	13 579 €
Autres produits (dont subventions)	98 141 €
Projet ALPHA et MAD	225 688 €
Locaux	15 877 €

3- Conventions avec le FONDS DE DOTATION LEO LAGRANGE

Nature et objet : Subventions (produit)

Administrateur concerné : Hervé CRAUSTE

Montants comptabilisés en produits sur l'exercice 2023 :

Subventions	13 400 €
-------------	----------

4- Conventions avec l'association PREFACE

Nature et objet : Prestations d'assistances facturées par LEO LAGRANGE CENTRE EST à l'association PREFACE

Administrateurs concernés : Georges HEINTZ, Dominique MAS.

Montants comptabilisés en produits sur l'exercice 2023 :

Mise à disposition de locaux et prestations afférentes	67 509 €
--	----------

5- Conventions avec l'association CPNG de SAINT PRIEST

Nature et objet : Prestations d'assistance facturées par LEO LAGRANGE CENTRE EST à l'association CPNG de SAINT PRIEST

Administrateur concerné : Hervé CRAUSTE

ASSOCIATION LEO LAGRANGE CENTRE EST

2

MidCentiv

Montants comptabilisés en produits sur l'exercice 2023 :

Mission générale d'accompagnement	26 500 €
Traitement informatique de la paie - RH	15 480 €

6- Convention avec LEO LAGRANGE CRECHE LA SOURCE

Nature et objet : Prestation d'assistance et de mise à disposition de moyens facturée par LEO LAGRANGE CENTRE EST à LEO LAGRANGE CRECHE LA SOURCE.

Administrateurs concernés : Georges HEINTZ, Hervé CRAUSTE.

Montants comptabilisés en produits sur l'exercice 2023 :

Mise à disposition de moyens	689 597 €
------------------------------	-----------

7- Convention avec LES PRINCES DE CONDE

Nature et objet : Prestation d'assistance et de mise à disposition de moyens facturée par LEO LAGRANGE CENTRE EST aux PRINCES DE CONDE.

Administrateurs concernés : François FOURREAU, Michel PAVON, Hervé CRAUSTE, Georges HEINTZ.

Montants comptabilisés en produits sur l'exercice 2023 :

Mise à disposition de moyens	102 070 €
------------------------------	-----------

8- Convention avec l'Union Régionale Sportive LEO LAGRANGE :

Nature et objet : Prestation d'assistance et de mise à disposition de moyens.

Administrateur concerné : Hervé CRAUSTE

Montants comptabilisés en produits sur l'exercice 2023 :

Mise à disposition de moyens	2 122 €
------------------------------	---------

9- Conventions avec la SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Nature et objet : Facturation des contributions aux charges mutualisées et de frais divers par LEO LAGRANGE CENTRE EST à la SAS Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne Franche Comté (produits).

Administrateur concerné : Georges HEINTZ

Montants comptabilisés en produits sur l'exercice 2023 :

Contribution aux charges mutualisées	143 686 €
Refacturation de frais à l'euro, l'euro	30 389 €
Intérêts sur compte-courant	854 €

10- Conventions avec la SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE ALSACE LORRAINE

Nature et objet : Facturation des contributions aux charges mutualisées par LEO LAGRANGE CENTRE EST à la SAS Léo Lagrange Petite Enfance Alsace Lorraine (produits).

Administrateur concerné : Dominique MAS

Montants comptabilisés en produits sur l'exercice 2023 :

Contribution aux charges mutualisées	39 526 €
Refacturation de frais à l'euro, l'euro	1 299 €
Intérêts sur compte-courant	804 €

11- Conventions avec la SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE AURA NORD

Nature et objet : Facturation des contributions aux charges mutualisées par LEO LAGRANGE CENTRE EST à la SAS Léo Lagrange Petite Enfance AURA Nord (produits) et facturation de mutualisation de personnel par la SAS Léo Lagrange Petite Enfance AURA Nord à LEO LAGRANGE CENTRE EST (charges).

Administrateur concerné : Georges HEINTZ

Montants comptabilisés en produits sur l'exercice 2023 :

Contribution aux charges mutualisées	490 801 €
Refacturation de frais à l'euro, l'euro	33 934 €
Intérêts sur compte-courant	5 539 €

Montants comptabilisés en charges sur l'exercice 2023 :

Mise à disposition de personnel	169 576 €
Refacturation de frais à l'euro, l'euro	777 €

12- Conventions avec la SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE AURA SUD

Nature et objet : Facturation des contributions aux charges mutualisées par LEO LAGRANGE CENTRE EST à la SAS Léo Lagrange Petite Enfance AURA Sud (produits) et facturation de mutualisation de moyens par la SAS Léo Lagrange Petite Enfance AURA Sud à LEO LAGRANGE CENTRE EST (charges).

Administrateur concerné : Dominique MAS

Montants comptabilisés en produits sur l'exercice 2023 :

Contribution aux charges mutualisées	199 805 €
Refacturation de frais à l'euro, l'euro	11 594 €
Intérêts sur compte-courant	1 907 €

Montants comptabilisés en charges sur l'exercice 2023 :

Refacturation de frais à l'euro, l'euro	6 767 €
---	---------

13- Conventions avec la SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE EN PAYS DE GEX

Nature et objet : Facturation des contributions aux charges mutualisées et facturation de frais divers par LEO LAGRANGE CENTRE EST à la SAS Léo Lagrange Petite Enfance Pays de GEX (produits) ; facturation de frais divers et de mise à disposition de personnel par la SAS Léo Lagrange Petite Enfance Pays de GEX à LEO LAGRANGE CENTRE EST (charges).

Administrateur concerné : Hervé CRAUSTE

Montants comptabilisés en produits sur l'exercice 2023 :

Contribution aux charges mutualisées	441 140 €
Refacturation de frais à l'euro, l'euro	9 112 €
Intérêts sur compte-courant	115 €

Montants comptabilisés en charges sur l'exercice 2023 :

Mise à disposition de personnel	45 877 €
Refacturation de frais à l'euro, l'euro	829 €

ASSOCIATION LEO LAGRANGE CENTRE EST

5

Conventions conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 14 juin 2024

Pour NHG CONSEILS
Commissaire aux Comptes


Michaël BRION, Associé
Fondateur de Pouvoirs

4.4. Le compte-rendu financier des charges liées aux investissements

Sans objet.

4.5. Décomposition des recettes en fonction de leur origine (usagers, financeurs institutionnels...)

70623	Prestation de Service reçue de la CAF	39 153,89 €
70624	Fonds d'accompagnement reçus de la CAF	- €
70625	Aide spécifique	- €
70626	Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale	34 798,68 €
70642	Participations familiales déductibles de la PS	79 384,32 €
708	Produit des activités annexes	- €
741	Subventions et prestations de services versées par l'Etat	- €
742	Subventions et prestations de services régionales	- €
743	Subventions et prestations de services départementales	- €
744	Subventions et prestations de services communales	184 467,60 €
7451	Subventions et prestations de services versées par des organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF)	- €
7452	Subventions d'exploitation CAF	- €
746	Subventions et prestations de services des EPCI (intercommunalité)	- €
747	Subventions et prestations de services versées par une entreprise	- €
7481	Subventions d'exploitation reçues de l'Union Européenne	- €
7488	Subventions d'exploitation reçues d'autres entités publiques	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	- €
78	Reprise sur amortissement, Dépréciations et Provisions	- €
79	Transfert de charges	- €
	TOTAL PRODUITS	337 804,48 €
87	Contributions volontaires	- €

4.6. *Commentaire sur l'évolution de tous les postes de dépenses et de recettes par rapport à l'année précédente et par rapport au Compte d'Exploitation Prévisionnel*

Les comptes d'exploitation prévisionnels de la concession ont été établis en années pleine. De fait, les comparaisons ne s'avéreront pleinement pertinentes qu'à l'issue d'un exercice comptable complet.

Néanmoins, si l'on analyse les postes clés, entre les comptes de résultat – consolidés – et les comptes d'exploitation prévisionnels de la concession :

- Le total des charges réalisées en 2023 représente environ 35,5 % des charges annuelles prévisionnelles
 - Focus sur les charges de personnel : le réalisé représente 32 % du prévisionnel annuel

- Le total des produits réalisés en 2023 représente environ 33,5 € des produits annuels prévisionnels
 - Focus sur les participations CAF : le réalisé représente 36 % du prévisionnel annuel
 - Focus sur les participations familiales : le réalisé représente 40 % du prévisionnel annuel

Nous constatons globalement sur le dernier quadrimestre 2023 un taux de réalisation sensiblement proche du tiers du prévisionnel annuel. La cohérence de ces données nous amène à conclure que le démarrage de la concession se fait dans un cadre financier maîtrisé.

4.7. Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat

Sans objet.

4.8. *Compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué : description des biens, des opérations d'entretien et de maintenance au regard des normes environnementales et de sécurité*

Sans objet.

4.9. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué

Cf. inventaire.

5. Annexes

5.1. *Annexe 1 : projet pédagogique de l'Accueil Périscolaire*



Projet pédagogique du Service Périscolaire

Ville d'Essey-lès-Nancy

Année scolaire 2023-2024

Sommaire

I. Présentation du service.	4
1. L'organisateur.	4
2. Le cadre.	4
3. Les structures périscolaires.	4
4. Les horaires des dispositifs.	6
5. Les modalités d'inscription.	6
6. Le public accueilli.	6
II. Le rôle de chacun.	7
1. Le coordinateur du service périscolaire.	7
2. Le / la responsable de site.	8
3. L'équipe d'animation.	8
4. Le personnel technique.	9
5. L'organigramme hiérarchique :	10
III. La place de l'enfant.	10
IV. Les intentions pédagogiques du service.	11
1. Agir pour amener l'enfant à réfléchir à une alternative non-violente dans son développement affectif, psychique, ou social.	11
2. Agir pour favoriser l'épanouissement culturel de chaque enfant.	11
3. Agir pour permettre à l'enfant de participer à la vie collective, laïque et démocratique.	11
4. Agir pour amener l'enfant à devenir un citoyen actif, autonome et responsable.	12
V. La vie quotidienne.	12
1. Les repas.	12
a. Le déjeuner.	12
b. Le goûter.	12
2. Le repos.	13
3. L'hygiène.	13
4. La communication et les relations extérieures.	13
a. Les familles.	13
b. Les personnes extérieures.	14
VI. Les activités.	14
1. Le choix des activités.	14
 Projet pédagogique du service périscolaire – Concession Essey-lès-Nancy	 2

2. Le droit de « ne rien faire »	14
3. Les besoins créatifs.....	15
4. Les activités d'expression.....	15
5. Les activités spécifiques.....	15
6. Les activités dites informelles.....	15
VII. Le suivi sanitaire	15
VIII. Le budget.....	17
IX. Les réunions.....	17
1. Réunion de préparation.....	17
2. Réunions de coordination.....	17
3. Réunions de régulation.....	17
X. Le suivi de l'équipe.....	18
4. Formation et évaluation des animateurs stagiaires.....	18
5. Évaluation / appréciation finale des stagiaires BAFA et validation du stage pratique.....	18
6. Formation et évaluation des animateurs titulaires.....	20
XI. La sécurité.....	20
XII. Les non négociables.....	21
XIII. L'évaluation du projet.....	21
XIV. Annexes.....	23

I. Présentation du service.

1. L'organisateur.

Depuis le 4 septembre 2023 le service périscolaire est organisé par la Fédération Léo Lagrange Centre Est, dans le cadre d'une Délégation de Service Public mise en place par la commune d'Essey-lès-Nancy. Le service périscolaire inscrit son action en cohérence avec les autres dispositifs jeunesse de la commune, eux-aussi gérés par la Fédération, à savoir l'accueil de loisirs Les Lutins et l'accueil jeunes Anim' Ados.

Fort de une grande expérience dans le domaine de l'Education Populaire, la Fédération Léo Lagrange développe sa vision éducative au travers de cinq points fondamentaux :

- *L'Enfant dans sa singularité* : faire de l'inclusion une priorité dans nos accueils de loisirs.
- *L'Enfant acteur* : placer l'enfant au cœur de son accueil de loisirs.
- *Une équipe engagée et impliquée* : adopter une posture professionnelle exemplaire au quotidien.
- *La place des familles* : favoriser le processus de coéducation.
- *Un accueil qui s'inscrit dans un territoire* : construire des partenariats locaux.

Le projet éducatif complet de la Fédération est consultable soit dans les locaux du Pôle Jeunesse, soit en ligne sur le site internet de Léo Lagrange (leolagrange.org).

2. Le cadre.

L'organisation et la gestion du service périscolaire dépend du Pôle Jeunesse – service animation. Situé au 1 rue des Basses Ruelles, il est situé au cœur de la commune, à courte distance des différents lieux d'accueil périscolaire.

La Directrice Territoriale d'Animation, Madame Claire SPERLING et le directeur du Pôle Jeunesse, Monsieur Franck BOURDON, délèguent la coordination et la gestion du service périscolaire à Monsieur Pierre LALLEMENT.

La commune d'Essey-lès-Nancy compte sur son territoire trois écoles maternelles : l'école Sonia Delaunay (11 allée Roland Garros), l'école Galilée (11 allée Carl Fabergé) et l'école Jacques Prévert (1bis rue Roger Bérin). Deux écoles élémentaires sont également présentes : l'école élémentaire Mouzimpré (13 allée Roland Garros) et l'école élémentaire d'application du Centre (6 rue Roger Bérin).

3. Les structures périscolaires.

L'école maternelle Sonia Delaunay.

Les accueils matin et soir se déroulent dans l'enceinte de l'école, dans une salle réservée à cet effet avec du mobilier et matériel adaptés. Le temps de restauration a, quant à lui, lieu dans la salle Pierre de Lune (2 allée René Lalique), un trajet pédestre de cinq minutes environ est donc nécessaire. Monsieur Arnaud VIVENOT, responsable de cet accueil périscolaire, est joignable au 06 81 78 34 25.

L'école maternelle Galilée.

Les enfants participant à l'accueil périscolaire matin étant peu nombreux, ceux-ci sont regroupés avec les enfants de l'école Sonia Delaunay. En ce qui concerne l'accueil soir, ils sont pris en charge dans la salle aménagée à cet effet au rez-de-chaussée du bâtiment Turquoise, immeuble situé en face de l'école Galilée. En ce qui concerne la restauration, les enfants se rendent également dans la salle Pierre de Lune, nécessitant donc un déplacement pédestre de cinq minutes environ. Madame Monique TANO, responsable de cet accueil périscolaire est joignable au 07 60 03 25 43 pour le temps de restauration et de l'accueil soir. Lors du temps d'accueil matin, les familles pourront joindre l'équipe d'animation sur le numéro de téléphone de l'accueil de l'école Delaunay.

L'école maternelle Jacques Prévert.

L'école Jacques Prévert ne disposant pas de salle disponible pour l'accueil périscolaire, elle ne peut accueillir les enfants dans son enceinte. Les enfants sont donc reçus dans les locaux de l'école élémentaire d'application du Centre, une salle adaptée leur étant réservée. Lors du temps de restauration, les enfants et adultes sont invités à se rendre dans la cantine du Haut-Château (27 rue du Chanoine Laurent) où une partie de la salle est équipée pour recevoir des enfants de moins de six ans. Un trajet pédestre de dix minutes environ est donc nécessaire. Madame Agnès BIENAIME, responsable de l'accueil périscolaire de cette école est joignable au 07 60 03 27 22.

L'école élémentaire d'application du centre.

Les accueils périscolaires matin et soir ont lieu dans les locaux de l'école, deux salles étant mises à disposition pour cela. Lors du temps de restauration, les élèves de CM2 déjeunent au Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives, le CREPS (1 avenue Foch), impliquant également un déplacement pédestre de cinq minutes environ. Les élèves plus jeunes sont, quant à eux, accueillis dans la salle Bérim (1 rue des Basses Ruelles), salle située à quelques mètres seulement de l'école. Madame Aïcha ARFA, responsable de cet accueil périscolaire est joignable au 07 62 65 45 32.

L'école élémentaire Mouzimpré.

Les accueils périscolaires matin et soir sont organisés au sein de l'établissement, dans le hall de l'école. Ce grand espace est aménagé avec du mobilier et du matériel adapté. Lors de la pause méridienne, le collège Émile Gallé (22 rue du Général de Gaulle) accueille les enfants, une porte communiquant entre les deux structures évite de fait tout déplacement. La responsable de cet accueil, Madame Isabelle PICARD, est joignable au 06 81 77 00 54.

4. Les horaires des dispositifs.

Accueil périscolaire matin	Temps scolaire	Restauration scolaire	Temps scolaire	Accueil périscolaire soir	
7h30	8h30	11h30	13h30	16h30	18h30

Les horaires de l'école Galilée sont quant à eux avancés de 10 minutes et ce afin de permettre aux familles ayant également des enfants à l'école élémentaire Mouzimpré de pouvoir effectuer le trajet entre les deux sites.

5. Les modalités d'inscription.

Afin de prétendre à une inscription, le ou les responsables légaux de l'enfant se doivent de remplir préalablement une fiche de renseignements et fournir les pièces administratives attenantes, ces dossiers étant valables pour l'année scolaire en cours et pour l'ensemble des dispositifs jeunesse de la ville. Un enfant dont les parents n'auraient pas effectué cette démarche ne pourra en aucun cas être accueilli.

Les inscriptions aux dispositifs périscolaires sont à effectuer auprès du Pôle Jeunesse au plus tard le jeudi midi pour la semaine suivante via l'Espace Famille, service dématérialisée accessible depuis le site internet de la commune.

En cas d'absence anticipée de l'enfant, les familles disposent du même délai de rigueur pour l'annulation des réservations que pour les inscriptions. Dans le cadre d'une absence de dernière minute pour des raisons de santé, les familles sont invitées à fournir un certificat médical et ce dans un délai de sept jours. A défaut de la présentation de ce dit certificat, ou si le délai est dépassé, les prestations réservées seront facturées.

Le responsable du service périscolaire communiquera quotidiennement aux responsables de sites les différentes modifications d'inscription.

6. Le public accueilli

Âgés de trois à onze ans environ, les enfants fréquentant les dispositifs périscolaires font partis des quelques 700 enfants inscrits dans les différentes écoles communales.

Les enfants viennent de différents milieux sociaux culturels, offrant ainsi une forte mixité sociale.

Les envies et besoins des enfants évoluant avec l'âge, les activités et le rythme des dispositifs seront réfléchis et adaptés aux tranches d'âges.

Des enfants en situation de handicap sont susceptibles d'être accueillis. Une rencontre avec la famille, le coordinateur du service périscolaire et le responsable du site sera indispensable afin que l'enfant puisse être accueilli dans les meilleures conditions. Des formations pourront avoir lieu afin de sensibiliser davantage l'équipe pédagogique à la situation d'un enfant et d'acquérir le comportement et/ou les gestes adaptés.

Il en va de même pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires ou autres ou faisant l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé.

II. Le rôle de chacun.

Afin de faire face à l'augmentation constante du nombre d'enfants dans nos dispositifs périscolaires et afin de maintenir une qualité d'accueil pour ces-derniers, une nouvelle organisation de service sera mise en place pour cette année scolaire 2023-2024. En effet, la gestion des différents sites ne sera plus uniquement assurée par le responsable de service, accompagné d'animateurs référents, mais par des responsables de sites, placés sous l'autorité du coordinateur du service périscolaire.

Un accompagnement et un travail collaboratif entre le coordinateur et les responsables de sites seront nécessaires afin de rendre cette nouvelle organisation pleinement opérationnelle et au plus près des besoins de chaque site.

1. Le coordinateur du service périscolaire.

S'appuyant sur l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux fonctions d'un directeur en ACM, le coordinateur du service périscolaire se devra de remplir les fonctions suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou en situation de handicap ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.

Le coordinateur accompagnera également l'équipe d'animation dans la préparation et la mise en place des animations ainsi que dans la gestion des temps de vie quotidienne. Il aura également un rôle de conseil et d'accompagnement pour les membres de l'équipe pédagogique.

Chargé de faire le lien entre le service périscolaire, la direction du Pôle Jeunesse et l'organisateur, le coordinateur du service périscolaire sera également un interlocuteur privilégié pour les familles.

2. Le / la responsable de site.

Cinq responsables de site sont nommés par le coordinateur du service, en accord avec la direction du Pôle Jeunesse et la Directrice Territoriale d'Animation de la Fédération Léo Lagrange, en fonction de leurs compétences, expériences ou diplômes. Madame Aïcha ARFA sera en charge du site périscolaire de l'école d'application du Centre, Madame Isabelle PICARD du site de l'école élémentaire Mouzimpré, Monsieur Arnaud VIVENOT du site de l'école maternelle Sonia Delaunay, Madame Monique TANO du site de l'école maternelle Galilée et Madame Agnès BIENAIME du site de l'école maternelle Jacques Prévert.

En contact régulier avec le coordinateur du service, les responsables de site auront pour mission d'assurer le bon fonctionnement des accueils périscolaires, tant administrativement que pédagogiquement. Ils seront également amenés à manager les équipes d'animation et garantir une bonne communication avec les différents partenaires (familles, équipes enseignantes, personnel technique ...).

Les missions précises des responsables seront fixées individuellement en partenariat avec le coordinateur. En effet, ces dernières pourraient être amenées à varier selon les sites, en raison notamment des effectifs d'enfants, du nombre d'animateurs composant l'équipe, des locaux à disposition ou du fonctionnement même des sites.

3. L'équipe d'animation.

Une trentaine d'animateurs sera amenée à intervenir quotidiennement au sein des différents dispositifs périscolaires.

Déclarés préalablement auprès des services administratifs compétents, via la Téléprocédure des Accueils collectifs de Mineurs (TAM), les animateurs devront produire, avant leur entrée en fonction, un document attestant qu'ils ont satisfait aux obligations légales de vaccination (Art. R227-8 du CASF). Les animateurs qualifiés ou en cours de formation devront également fournir une copie de leur diplôme ou de livret de formation.

Le nombre d'animateurs sera défini en fonction du nombre d'enfants inscrits aux dispositifs. L'équipe d'animation sera constituée en fonction de la réglementation en vigueur, à savoir :

Au minimum, au moins la moitié des animateurs seront titulaires d'un brevet ou diplôme permettant d'exercer dans l'animation. 30% maximum des membres de l'équipe seront en cours de formation et 20% maximum seront non qualifiés.

Dans le cadre de l'accueil périscolaire, celui-ci étant soumis au projet éducatif territorial de la commune, les taux d'encadrement sont les suivants : un animateur pour 14 enfants de moins de six ans et un animateur pour 18 enfants de plus de six ans. Si les enfants sont amenés à se déplacer pour se rendre sur les sites périscolaires ou de restauration, les taux d'encadrement sont alors d'un animateur pour 10 enfants de moins de six ans et un animateur pour 14 enfants de plus de six ans (art. R227-16 du code de l'action sociale et des familles).

Le nombre d'animateurs pourra cependant être supérieur à ce que la réglementation prévoit mais ne pourra en aucun cas y être inférieur.

Les différentes fonctions des membres de l'équipe d'animation sont celles réglementairement définies par l'arrêté du 15 Juillet 2015 :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique adapté, aux conduites addictives ou aux comportements à risque, notamment ceux liés à la sexualité.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

L'équipe d'animation se doit d'être irréprochable en termes de conduite, de tenue et de propos, elle se doit de garder à l'esprit son rôle de modèle pour les enfants accueillis.

Elle se doit également d'être à l'écoute des enfants, de veiller à leur bien-être, de parvenir à créer une relation de qualité avec chacun d'entre eux tout en parvenant à garder le recul nécessaire.

L'équipe d'animation a le devoir d'être juste avec les enfants, de gérer les différents conflits de manière impartiale. La notion de sanction (action qui a pour but de réparer la faute commise, accompagnée d'un dialogue qui se veut pédagogique) doit prévaloir sur toute notion de punition (qui se veut par définition contre-éducative voir même humiliante ou maltraitante).

Il est également de la responsabilité de l'équipe d'animation de bien prendre connaissance des informations particulières concernant les enfants (régimes alimentaires, informations médicales pouvant influencer sur l'accueil du mineur, autorisations de départ seuls), au coordinateur du service périscolaire et aux responsables de sites de centraliser et transmettre ces informations.

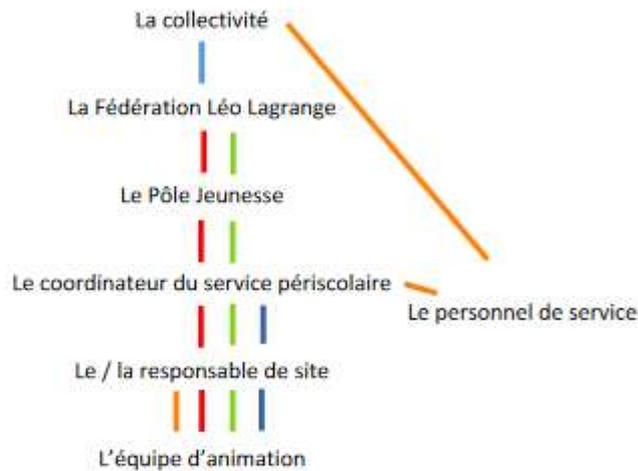
4. Le personnel technique

Quatre agents municipaux sont répartis sur les sites du Haut-Château, de Pierre de Lune et de la salle Bérin. Elles sont en charge de la réception des repas (livrés en liaison froide par la société Sodexo), de la remise à température, de la mise en place ainsi que de la vaisselle et de l'entretien de la salle ; le tout dans le plus strict respect des normes d'hygiène HACCP.

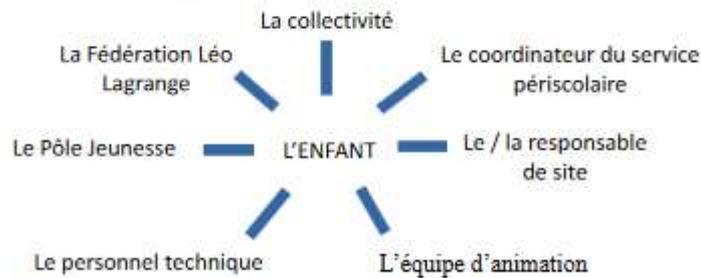
Ces personnes seront également déclarées auprès des services administratifs compétents et devront produire, avant leur entrée en fonction, un document attestant qu'ils ont satisfait aux obligations légales de vaccination (Art. R227-8 du CASF).

Pour les enfants se rendant au CREPS ou au collège Émile Gallé, le personnel de cuisine est celui des structures précitées. A ce titre, le responsable du service périscolaire se chargera de prendre contact avec les représentants de ces établissements afin d'organiser et suivre leur venue.

5. L'organigramme hiérarchique :



III. La place de l'enfant.



Organigramme sur le relationnel entre les membres de l'équipe d'adultes et les enfants.

Acteur évident de la coéducation, le service périscolaire est le trait d'union entre l'école et la famille. Ce lieu d'accueil, à vocation sociale mais aussi éducative, se doit de placer l'Enfant au centre de ses actions et préoccupations.

IV. Les intentions pédagogiques du service

1. Agir pour amener l'enfant à réfléchir à une alternative non-violente dans son développement affectif, psychique, ou social

Objectif général : Permettre à l'enfant d'exprimer ses émotions et les prendre en compte.

Objectif opérationnel : Les enfants évolueront dans un cadre serein et sécurisant.

Moyens :

- Utilisation de la Charte locale des Droits de l'Enfant établie par la collectivité dans le cadre du label Unicef "Ville Amie des Enfants".
- Mise en place de temps d'échanges entre les enfants mais aussi avec l'équipe d'animation.
- Vigilance des animateurs quant au bien-être, au rythme de vie, ainsi qu'à la sécurité physique, morale et affective des enfants lors des dispositifs périscolaires.
- Mise en place d'activités visant à exprimer ses émotions et à les appréhender (jeux d'expression, relaxation, ...).
- Mise en place de règles de vie avec les enfants.
- Mise en place d'activités adaptées aux envies et besoins des enfants.

2. Agir pour favoriser l'épanouissement culturel de chaque enfant

Objectif général : Permettre à l'enfant de choisir

Objectif opérationnel : A plusieurs reprises lors de l'accueil, les enfants choisiront leurs activités.

Moyens :

- Inscription à des activités en autonomie.
- Possibilité de propositions et de mises en place d'activités par les enfants.
- Proposition des animateurs d'activités variées (sportives, manuelles, culturelles, d'expression).

3. Agir pour permettre à l'enfant de participer à la vie collective, laïque et démocratique

Objectif général : Écouter et prendre en compte la parole de l'enfant.

Objectif opérationnel : Chaque enfant aura la liberté de s'exprimer.

Moyens :

- Participation des animateurs aux repas afin de favoriser les échanges.
- Échanges entre l'équipe d'adulte et les enfants lors des temps d'animation ou lors de forums.

- Mise en place d'animation favorisant l'expression et l'ouverture à l'autre.
- Liberté et possibilité pour les enfants de faire un bilan du fonctionnement des dispositifs ou proposer des modifications de celui-ci.

4. Agir pour amener l'enfant à devenir un citoyen actif, autonome et responsable

Objectif général : Permettre à l'Enfant de gagner en autonomie lors des temps de vie quotidienne.

Objectif opérationnel : Les enfants « feront seuls » lors des temps de vie quotidienne.

Moyens :

- Accompagnement et apprentissage lors des temps de repas : service à table, débarrassage, utilisation des couverts et autre.
- Accompagnement et apprentissage pour l'habillage et le déshabillage.
- Participation des enfants au rangement et nettoyage du matériel et des locaux.

V. La vie quotidienne

1. Les repas

a. Le déjeuner

Afin de favoriser une plus grande convivialité et un volume sonore acceptable sans avoir à élever la voix pour se faire entendre, les animateurs organiseront les temps de repas dans ce sens. Leur calme et un ton de voix adapté permettra au repas de se dérouler dans de bonnes conditions.

Les animateurs inciteront les enfants à goûter aux plats afin que ces derniers développent leur panel gustatif.

Les enfants seront également sensibilisés au respect de la nourriture et au gaspillage alimentaire.

Inscrits dans une démarche éco-responsable, les prestataires de services auxquels la commune fait appel se sont engagés à fournir des repas composés en majeure partie de produits issus de l'agriculture biologique et/ou locale, de la pêche durable ou encore de viande d'origine française. Il en est de même pour le pain, réalisé lui aussi à base de farine biologique. Des repas entièrement végétariens sont également proposés chaque semaine, conformément à la loi EGalim.

b. Le goûter.

Le goûter est soit fourni par le service soit par les familles pour celles qui le souhaitent.

Les animateurs sensibiliseront les enfants à la notion d'équilibre alimentaire et devront également être vigilants quant au respect des règles élémentaires d'hygiène des aliments ramenés par les mineurs.

Les goûters fournis par le service sont principalement à base de pain accompagné de confiture, miel, chocolat ou fromage. Des fruits pourront également être proposés.

Comme pour les autres temps de repas, le goûter se prendra assis (même dehors) avec les animateurs dans le même objectif de convivialité.

Ce temps peut également être inclus dans une animation (grand jeu, fête, ...). Dans ce cadre, le goûter pourra être préparé en amont avec les enfants (gâteaux, crêpes, ...).

2. Le repos.

Afin de respecter le rythme de vie des enfants, des activités dites calmes et des espaces aménagés sont accessibles aux enfants, et ce lors de l'ensemble des dispositifs périscolaires. Ainsi les mineurs accueillis ont la possibilité de lire, dessiner, faire des jeux de société ou simplement discuter.

3. L'hygiène.

Les animateurs porteront une attention toute particulière au respect des règles élémentaires d'hygiène. Ils sensibiliseront les enfants à la nécessité du lavage des mains ainsi qu'à l'hygiène corporelle en général.

Dans le contexte sanitaire actuel dû à la COVID-19, un protocole sanitaire sera établi en correspondance avec les directives nationales. Des temps de formation seront également organisés pour les membres de l'équipe pédagogique.

Le protocole sanitaire prévaudra sur ce projet, tant sur l'organisation général des dispositifs que sur l'aspect pédagogique.

4. La communication et les relations extérieures.

a. Les familles.

Les familles font partie intégrante de l'Accueil, à ce titre, l'équipe pédagogique se doit d'entretenir une bonne communication et un bon relationnel avec elles. S'il est indispensable de sécuriser les enfants, il en est de même pour leurs parents, aux animateurs d'être attentifs à chacun d'eux et de gagner leur confiance. L'équipe et les parents se devront d'être courtois et respectueux, si d'aventure cela n'était pas le cas, le coordinateur du service périscolaire jouera alors un rôle de médiateur.

Afin d'intégrer les familles, les responsables de sites, mais aussi les animateurs en général, s'entretiendront avec elles pour résumer la journée de leurs enfants et répondre à leurs éventuelles questions.

Des activités ou événements, tels des spectacles par exemple, intégrant les familles pourront être mises en place.

b. Les personnes extérieures.

Dans le cadre de l'accueil périscolaire, l'équipe pédagogique est amenée à travailler ou côtoyer des personnes extérieures, telles que le prestataire de service pour les repas ou des intervenants pour des animations spécifiques. Toutes personnes rentrant en contact avec les mineurs accueillis se doivent d'avoir une attitude respectueuse et adaptée, ces dernières s'engagent également à se soumettre au règlement de l'accueil et aux prérogatives du responsable de site.

VI. Les activités

1. Le choix des activités.

Acteur du dispositif et dans un souci de considérer l'Enfant comme capable de faire des choix et de proposer, préparer et mener un projet, les animateurs devront être à l'écoute des envies des enfants et les accompagner dans la réalisation de leurs projets (dans les limites de compétences et de faisabilité matérielle et financière).

Les animateurs se devront également d'être force de propositions, ils présenteront des animations diverses, qu'elles soient manuelles, d'expression, sportives ou sous forme de jeux ; aux enfants de choisir vers laquelle se tourner. Des animations quotidiennes seront proposées lors des temps d'accueil périscolaires mais également lors des temps de restauration des écoles élémentaires, ces dernières bénéficiant d'un volume horaire d'animation plus conséquent que dans les écoles maternelles.

Si pour des raisons pratiques certaines animations ne peuvent accueillir l'ensemble des enfants intéressés, une seconde vague pourra être mise en place. En cas d'impossibilité d'adaptation au nombre de participants, l'équipe d'animation jouera un rôle de médiateur afin qu'aucun enfant ne se sente lésé.

Si une activité devait être totalement annulée, l'équipe pédagogique essaiera, dans la mesure du possible, de proposer une animation de « remplacement ». Elle s'engage alors à expliquer aux enfants les raisons de cette annulation.

Il est également envisageable d'organiser des animations communes à plusieurs sites, en raison de leur proximité géographique ou de niveau (maternelle et élémentaire). Ces animations pourraient alors se dérouler soit dans l'une des structures d'accueil soit dans un espace extérieur (parc public, salle communale). Lors de tel événement, les familles seront informées en amont et une organisation particulière sera prévue pour le départ des enfants.

2. Le droit de « ne rien faire ».

Par respect du rythme et des envies des enfants, il est envisageable de leur permettre de ne pas participer aux activités. Il leur sera alors proposé de se rendre aux coins permanents ou de mener librement leurs propres activités. Un animateur se détachera alors du groupe pour veiller à leur sécurité.

3. Les besoins créatifs.

Chaque enfant pourra exprimer sa créativité par des réalisations personnelles. Il est donc nécessaire et judicieux de proposer des activités manuelles et artistiques permettant également aux enfants de développer leur motricité fine. Ces activités devront néanmoins avoir une finalité (exposition, jeu, décoration, cadeau aux familles pour une occasion spécifique ...).

4. Les activités d'expression.

Des activités d'expression et de représentation peuvent être proposées. La capacité d'expression de chaque enfant sera exploitée lors d'activités. Toutefois, pour ne pas créer de situation embarrassante voire humiliante pour l'enfant, il devra être volontaire pour leur réalisation. On peut envisager de participer à une activité d'expression sans pour autant en être acteur lors d'une représentation devant les autres.

5. Les activités spécifiques.

Les animateurs seront forces de propositions quant aux activités, néanmoins pour des activités nécessitant un encadrement spécifique, l'équipe pédagogique fera appel à des personnes ayant les compétences et/ou diplômes recommandés par la réglementation en vigueur.

6. Les activités dites informelles.

Lors des temps d'accueil ou de restauration, les enfants qui le souhaiteraient pourront alors jouer ou s'adonner à des animations que nous appellerons informelles, dans le sens où des enfants ressentent parfois le besoin de se sentir plus libres et donc moins contraints par l'adulte dans ses décisions. Du matériel sera alors mis à disposition des enfants (matériel de jeux extérieurs, jeux de société, de construction, d'imitation, matériel de dessin, livres et bien d'autres). Pour ce faire, des espaces seront définis préalablement par les équipes d'animation et ces dernières s'organiseront afin d'assurer pleinement la surveillance et la sécurité des enfants, les animateurs pouvant bien évidemment prendre part à ces jeux ou activités afin de créer du lien avec les enfants.

VII. Le suivi sanitaire

Les équipes pédagogiques se doivent d'être particulièrement vigilantes quant aux protocoles

médicaux établis dans le cadre de Projets d'Accueil Individualisés ou de pathologies déclarées par les familles. Une attention toute particulière devra également être prise lors des temps de restauration afin de respecter les régimes alimentaires particuliers, qu'ils soient du fait religieux ou de conviction.

Le coordinateur du service périscolaire se chargera de communiquer toutes les informations qu'il jugera indispensables aux responsables de sites, qui eux devront transmettre l'information aux équipes d'animation ainsi qu'avoir une réflexion sur l'adaptation de l'organisation de l'accueil de l'enfant.

Dans le cadre de P.A.I ou de pathologies nécessitant une organisation particulière, une rencontre aura lieu entre la famille de l'enfant, le coordinateur et le responsable du site concerné. Des professionnels de santé ou du monde éducatif peuvent également être amenés à y participer si cela est nécessaire. Une fois l'enfant accueilli, des retours aux familles seront faits par le responsable de site.

Si un enfant est amené à prendre un traitement médicamenteux durant l'un des dispositifs périscolaires, la famille se devra alors de fournir une ordonnance en bonne et due forme, précisant la posologie et la fréquence des prises. Un membre de l'équipe d'animation veillera au bon respect de la prescription médicale. Tout médicament donné devra être consigné dans le registre de soins présent dans chaque structure.

L'équipe pédagogique se doit d'être vigilante quant aux enfants ayant leur propre repas fourni par la famille, cela se faisant uniquement dans le cadre d'un protocole médical et avec l'accord préalable du coordinateur du service. Une attention particulière doit être portée au respect de la chaîne du froid, le repas devant être conservé au frais, que ce soit dans un réfrigérateur au sein de l'école ou dans un sac réfrigéré.

Les membres de l'équipe pédagogique pourront également être amenés à prodiguer des soins médicaux légers, en réponse à de « petits bobos ». Tout acte devra également être notifié dans les registres de soins. Le coordinateur du service périscolaire s'assurera de la mise à disposition de trousse de soins comprenant le matériel nécessaire et adéquat. A ce titre, il sera également garant du contrôle, complément ou remplacement du dit matériel, en collaboration avec les responsables de sites.

En cas d'accident ou d'incident, les membres de l'équipe pédagogique présents auront le devoir de rédiger un constat circonstanciel de l'événement. Ce document, présent dans les classeurs administratifs des différents sites, sera remis dans les plus brefs délais au coordinateur du service périscolaire. Ce dernier devra également être averti, soit de visu, soit par téléphone, de tout accident ou incident rencontré et ce immédiatement.

VIII. Le budget

Un budget global annuel est alloué par la Fédération Léo Lagrange au service périscolaire. Les règlements des différentes dépenses inhérentes aux frais de fonctionnement se font principalement par bons de commande administratifs, d'où l'importance de prévoir en amont les différents frais. En cas d'achats "imprévus", le coordinateur dispose également d'une régie d'avance.

Le coordinateur du service est le garant du respect budgétaire et est décisionnaire pour son équipe devant sa hiérarchie quant aux frais pédagogiques engagés.

Chaque responsable de site se verra alloué un budget de fonctionnement pour sa structure, budget établi par le coordinateur au regard du nombre d'enfants accueillis par site. Concernant les budget d'investissement, les frais engagés feront suite à une concertation entre les responsables de site et le coordinateur.

Sans pour autant être drastique, il faut garder à l'esprit qu'une animation n'a pas besoin d'être coûteuse pour être pédagogique et ludique.

IX. Les réunions.

1. Réunion de préparation.

Une réunion de préparation est prévue quelques jours avant la rentrée scolaire de septembre, les points suivants seront abordés :

- Travailler sur les derniers détails organisationnels et pédagogiques.
- Apprendre à connaître toute l'équipe, échanger des idées, préparer des projets d'animation.
- Apprendre à vivre avec toute l'équipe et la respecter.
- Prendre connaissance des lieux : se repérer, découvrir, maîtriser, ...
- Revoir plusieurs aspects réglementaires de sécurité.

2. Réunions de coordination.

Chaque semaine, les vendredis après-midi de 14 heures 30 à 16 heures, le coordinateur du service et les responsables de sites feront un bilan de la semaine écoulée, en tirant les points positifs et ceux à améliorer. Sera également aborder les journées à venir et divers points, tels que la préparation et l'organisation des animations ou le fonctionnement plus général des dispositifs. Un point sur le suivi pédagogique des enfants sera également appréciable.

3. Réunions de régulation.

Chaque semaine, le / la responsable de site réunira son équipe afin faire un point sur l'organisation et le déroulement du dispositif.

Si des difficultés ou des dysfonctionnements sont notables sur l'un des sites périscolaires, les membres de l'équipe de la structure concernée, le responsable du site ou le coordinateur du service peuvent demander l'organisation d'une réunion exceptionnelle. Cette rencontre aura pour objectif de répondre à des besoins spécifiques ou résoudre diverses problématiques.

X. Le suivi de l'équipe.

4. Formation et évaluation des animateurs stagiaires.

Le coordinateur du service périscolaire, ou par délégation le responsable du site, participe aux animations des équipes et observe les animateurs sur le terrain. À l'issue des temps d'observation, un entretien avec les stagiaires concernés aura lieu afin de faire le point et d'orienter ces derniers sur d'éventuelles pistes de travail.

Le coordinateur et/ou le responsable de site suivront aussi chaque temps de vie quotidienne. Des conseils seront donnés immédiatement si nécessaire et des retours seront faits individuellement.

Le responsable du site, l'animateur stagiaire ou tout membre de l'équipe peuvent à tout moment demander un entretien afin de cerner les éventuels problèmes et fournir des pistes pour les résoudre. Au milieu de la session, un entretien rappellera de toute façon où le stagiaire se situe dans sa formation et permettra de préciser ses attentes et de fixer de nouveaux objectifs.

L'animateur stagiaire sera évalué sur les cinq fonctions de l'animateur, les critères cités ci-dessous serviront tout ou partie de base de réflexion et d'objectifs lors de son stage pratique.

Pour rappel, la durée d'un stage pratique BAFA effectué sur un accueil périscolaire ne peut être inférieur à quatre jours et supérieur à six, sachant qu'une journée effective comprend au moins six heures. Si le stage est fait en demi-journée, il sera pris en compte s'il comprend au minimum trois heures, pas nécessairement consécutives dans ce cas (article 14 de l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs).

5. Évaluation / appréciation finale des stagiaires BAFA et validation du stage pratique.

Les animateurs stagiaires sont évalués sur différents critères :

Savoir

L'animateur stagiaire sera capable :

- D'appréhender les grandes étapes du développement de l'enfant.
- De présenter : jeux, activités nouvelles, activités d'expression.

- De citer les règles « minimales » en matière de réglementation (déplacement piétons et autre) et de responsabilité civile et pénale.
- De citer les principales règles d'hygiène et de sécurité concernant les enfants dans le cadre de l'accueil.

Savoir - faire par rapport aux activités

L'animateur sera capable de :

- Préparer et organiser des activités de plein air, d'expression, manuelles et techniques.
- Mener et animer des activités de plein air, d'expression, manuelles et techniques.
- D'analyser et évaluer des activités de plein air, d'expressions, manuelles et techniques.

Savoir - faire par rapport aux enfants

L'animateur sera capable de :

- Repérer et prendre en compte l'état physique et psychologique de l'enfant (fatigue, angoisse, énervement, ...).
- Motiver et dynamiser.
- Faire vivre des projets initiés par les enfants.
- Faire face à un accident bénin survenu à un enfant.

Savoir - faire par rapport aux adultes.

L'animateur sera capable de :

- Participer de manière active aux réunions de l'équipe.
- Construire, conduire et évaluer un projet d'animation en relation avec d'autres animateurs.
- Construire, conduire et évaluer un projet d'animation s'insérant dans le projet pédagogique de l'accueil.

Savoir – être.

L'animateur stagiaire aura fait la preuve :

- D'une capacité d'initiative manifestée par des propositions d'activités au cours de l'accueil.
- D'une capacité d'initiative manifestée par des propositions de solutions à des problèmes : conflits, violences verbales ou physiques entre enfants, ...
- D'une attitude préventive en veillant constamment à la sécurité des enfants et à leur hygiène.

6. Formation et évaluation des animateurs titulaires.

Les animateurs diplômés bénéficient à leur demande de la même attention que celle apportée aux stagiaires. Le travail de chacun est évalué en fonction des résultats sur le terrain. Des entretiens individuels permettent d'évaluer la progression de chacun, de fixer des objectifs et de donner des conseils pour la suite.

Des formations sont également mises en place, soit par volonté du coordinateur du service périscolaire, soit sur demandes des animateurs. Ces formations peuvent alors se dérouler en interne ou demander le concours d'un professionnel extérieur.

XI. La sécurité.

Assurer la sécurité des mineurs étant la première des fonctions de l'animateur, ceux-ci devront faire preuve de la plus grande vigilance lors des temps périscolaires. Chaque animateur se doit d'effectuer une surveillance active du groupe d'enfants, tant lors d'activités codifiées que lors des temps plus informels. A chaque équipe de s'organiser, en concertation avec le coordinateur du service, afin que toutes les zones d'activités et les enfants s'y trouvant soient sécurisés. En cas de défaut de surveillance avéré de la part d'un animateur, des mesures ou répercussions administratives ou judiciaires pourront être prise par la Fédération.

Lors des accueils périscolaires matin, les parents sont invités à accompagner leurs enfants jusqu'au lieu d'accueil. Si ces-derniers communiquent aux animateurs des informations, ceux-ci devront bien évidemment les communiquer soit au corps enseignant soit aux animateurs intervenant lors des autres dispositifs.

Lors des accueils périscolaires soir, seuls les parents ou personnes majeures autorisées pourront récupérer les enfants. Aux animateurs de vérifier l'identité de ces dites personnes.

Lorsque les animateurs prennent en charge les enfants à la suite du temps scolaire, chaque membre de l'équipe aura en sa possession une liste nominative des mineurs inscrits aux dispositifs. Ces listes pourront également être transmises aux enseignants sur demande. En cas d'absence d'enfants ou d'informations quelconques les concernant, les animateurs préviendront de suite le responsable de site.

En cas de doute sur l'inscription d'un mineur à l'un des dispositifs, les responsables de sites contacteront immédiatement le coordinateur du service périscolaire ou le secrétariat du Pôle Jeunesse, une vérification sera alors faite soit via le logiciel de pointage soit directement auprès des familles. Cette vérification peut également être directement faite par le responsable de site, une tablette étant à sa disposition afin de consulter le logiciel.

Dans le cadre du plan Vigipirate, les membres de l'équipe pédagogique se doivent d'être vigilants quant aux entrées et sorties des personnes extérieures. Dans un souci de sécurité, les portes d'accès aux différents sites périscolaires se doivent d'être fermées, des systèmes de visiophones étant mis en place dans chaque structure afin de contrôler les accès.

Les animateurs se doivent également de connaître les issues de secours, itinéraires en cas d'évacuation et lieux de rassemblement incendie et ce dans les différents sites périscolaires. Il en va de même pour les endroits à risque des structures (escaliers, portes battantes, etc.).

Concernant les déplacements, les animateurs sont garants du bon respect du code de la route et n'hésiteront pas à sensibiliser les enfants au comportement à suivre en tant que piétons. Un apport sera fait à ce sujet par le coordinateur du service périscolaire lors de la réunion de pré-rentree. Ce-dernier, tout comme les responsables de site, peuvent être amenés à renouveler cet apport dans le courant de l'année si nécessaire. Il en est de même pour d'autres points de réglementation.

XII. Les non négociables.

La possession et/ou consommation d'alcool et de produits illicites sont interdits pour les enfants comme pour les adultes au sein des accueils périscolaires. En cas de transgression de ces points, le coordinateur du service périscolaire préviendra les autorités compétentes et se verra contraint de procéder à l'exclusion des personnes concernées.

Tous propos et/ou comportements contraires à la loi feront également l'objet de sanctions.

L'équipe d'adultes devra également être vigilante quant au respect de son hygiène de vie et veillera à avoir une tenue vestimentaire adéquate à ses rôles et missions.

L'accueil périscolaire étant certes organisé par la Fédération Léo Lagrange mais dépendant d'une délégation de service public effectuée par la commune, les animateurs se doivent également de se plier au devoir de neutralité et de laïcité.

L'utilisation des téléphones portables à des fins personnelles est proscrite durant les heures de travail, sauf urgence privée, auquel cas l'animateur concerné préviendra le responsable du site.

Toute absence d'un animateur devra être justifiée, attestation officielle à l'appui. Toute demande d'absence prévisible devra également être justifiée et communiquée au coordinateur de service ainsi qu'au responsable du site dans les plus brefs délais.

L'équipe d'animation sera également tenue de respecter scrupuleusement tout protocole mis en place nationalement ou localement, qu'il s'agisse de protocoles de sécurité, tel le plan Vigipirate, ou de santé publique, à l'instar des dispositions sanitaires liées par exemple à la COVID-19. Il incombe alors au coordinateur du service périscolaire d'informer l'équipe d'animation de ces dispositions, soit de visu, soit par l'intermédiaire des responsables de sites, soit par la rédaction d'une note de service.

XIII. L'évaluation du projet.

Le projet pédagogique sera évalué afin de pouvoir le réajuster au fonctionnement des différents sites ou aux besoins et envies des enfants. Ainsi, dans le courant de l'année scolaire, des bilans intermédiaires seront effectués, permettant de modifier certains points si nécessaires. Les réunions faites avec les responsables de sites et entre équipes permettront également de faire un point hebdomadaire. A la fin de l'année scolaire, l'équipe d'adulte se réunira afin de faire le bilan global du projet. Les bilans se feront à l'oral lors de réunions ou par écrits par le biais d'un questionnaire individuel.

Si des réajustements sont nécessaires lors de l'accueil, l'équipe se réunira afin de porter les modifications qu'elle jugera utiles.

Les enfants seront également consultés par le biais des temps de discussions propres à chaque site d'accueil.

XIV. Annexes.

Charte locale des Droits de l'Enfant

L'enfant est un axe prioritaire de la politique municipale.
Aussi, il était important qu'elle adhère à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

En effet, conformément aux articles 29 et 31 de la CIDE, la ville inscrit son action dans une démarche qui permet à l'enfant d'accéder progressivement à l'autonomie, à la responsabilité et à la citoyenneté pour qu'il puisse s'insérer dans la société et y agir en ayant la possibilité de maîtriser son avenir. En outre, elle respecte et favorise le droit de l'enfant à participer pleinement à la vie culturelle et artistique.
La municipalité s'est fixé comme objectifs éducatifs :

- d'agir pour favoriser l'épanouissement culturel de chaque enfant,
- d'agir pour amener l'enfant à devenir un citoyen actif, autonome et responsable,
- d'agir pour permettre à l'enfant de participer à la vie collective, laïque et démocratique,
- d'agir pour apporter à l'enfant une alternative non violente dans tous ses rapports sociaux.

Article 1 : les actions mises en place doivent viser les objectifs définis ci-dessus. Les projets pédagogiques et les projets d'animation devront en émaner et s'inscrire dans cette volonté éducative.

Article 2 : tous les enfants jouissent des mêmes droits et des mêmes devoirs sans distinction de sexe, de religion, d'ethnie, d'origine sociale ou de handicap.

Article 3 : l'enfant a droit au respect, à la parole et son avis doit être entendu sur les sujets qui le concernent directement dans sa vie de tous les jours. Ses problèmes doivent être considérés avec bienveillance et discernement.

Article 4 : les contraintes imposées à l'enfant sont dictées par la sécurité, le bien-être, le respect et l'intérêt qui lui sont dus. Elles doivent être appliquées sans violence physique ou mentale, ni atteinte d'aucune sorte.

Article 5 : la vie privée de l'enfant et de sa famille seront respectées, ainsi que sa correspondance.

Article 6 : les articles ci-dessus énoncés définissent le cadre d'intervention des agents d'animation.

Les personnels municipaux permanents ou vacataires travaillant auprès des enfants de la ville s'engagent à respecter la présente charte. De même, chaque adulte encadrant a pris connaissance du règlement local et se doit de l'appliquer. Cette charte municipale est ouverte à l'ensemble des partenaires, écoles ou associations, désirant y adhérer.

Fait à Essey-lès-Nancy, le mercredi 5 décembre 2012

La Maire
Jean-Paul Magain

Pour le Président de l'Unicef
J. Muller
secrétaire générale

unicef

XIV. Annexes.

Charte locale des Droits de l'Enfant

L'enfant est un axe prioritaire de la politique municipale.
Aussi, il était important qu'elle adhère à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

En effet, conformément aux articles 29 et 31 de la CIDE, la ville inscrit son action dans une démarche qui permet à l'enfant d'accéder progressivement à l'autonomie, à la responsabilité et à la citoyenneté pour qu'il puisse s'insérer dans la société et y agir en ayant la possibilité de maîtriser son avenir. En outre, elle respecte et favorise le droit de l'enfant à participer pleinement à la vie culturelle et artistique.
La municipalité s'est fixé comme objectifs éducatifs :

- d'agir pour favoriser l'épanouissement culturel de chaque enfant,
- d'agir pour amener l'enfant à devenir un citoyen actif, autonome et responsable,
- d'agir pour permettre à l'enfant de participer à la vie collective, laïque et démocratique,
- d'agir pour apporter à l'enfant une alternative non violente dans tous ses rapports sociaux.

Article 1 : les actions mises en place doivent viser les objectifs définis ci-dessus. Les projets pédagogiques et les projets d'animation devront en émaner et s'inscrire dans cette volonté éducative.

Article 2 : tous les enfants jouissent des mêmes droits et des mêmes devoirs sans distinction de sexe, de religion, d'éthnie, d'origine sociale ou de handicap.

Article 3 : l'enfant a droit au respect, à la parole et son avis doit être entendu sur les sujets qui le concernent directement dans sa vie de tous les jours. Ses problèmes doivent être considérés avec bienveillance et discernement.

Article 4 : les contraintes imposées à l'enfant sont dictées par la sécurité, le bien-être, le respect et l'intérêt qui lui sont dus. Elles doivent être appliquées sans violence physique ou mentale, ni atteinte d'aucune sorte.

Article 5 : la vie privée de l'enfant et de sa famille seront respectées, ainsi que sa correspondance.

Article 6 : les articles ci-dessus énoncés définissent le cadre d'intervention des agents d'animation.

Les personnels municipaux permanents ou vacataires travaillant auprès des enfants de la ville s'engagent à respecter la présente charte. De même, chaque adulte encadrant a pris connaissance du règlement local et se doit de l'appliquer. Cette charte municipale est ouverte à l'ensemble des partenaires, écoles ou associations, désirant y adhérer.

Fait à Essey-lès-Nancy, le mercredi 5 décembre 2012

La Maire
Jean-Paul Magain

Pour le Président de l'Unicef
J. Muller
secrétaire générale

unicef

5.2. Annexe 2 : projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs



PROJET PEDAGOGIQUE Mercredis et vacances 2023-2024

*« Ce qui est féérique n'est que l'œuvre du pouvoir
de l'animation »*

Accueil de Loisirs « Les Lutins »



Direction : ARFA Aïcha

Table des matières

Projet pédagogique de l'ALSH – Concession d'Essey-lès-Nancy

1

I - Présentation	4
1. Objectifs éducatifs de l'organisateur.....	4
2. La structure.....	4
2.1. Les dates d'ouvertures, les horaires.....	5
2.2. Public accueilli.....	6
2.3. Tarifs.....	6
2.4. L'équipe pédagogique.....	7
II - Rôle et fonction de l'équipe :	7
1. La directrice : Aïcha ARFA.....	7
2. Directeur/Directrice adjoint(e).....	7
3. L'équipe d'animation.....	7
3.1. Le rôle des animateurs.....	8
III - Le personnel technique	8
1. Rôle du personnel de restauration.....	8
2. Rôle de technicien d'entretien des locaux.....	8
3. Le suivi sanitaire.....	8
IV - Les vacances scolaires	9
1. Arrivée des enfants :.....	9
2. Départ des enfants.....	9
3. Les mercredis :.....	9
V – Les objectifs pédagogiques	9
1. Agir pour favoriser l'épanouissement culturel de chaque enfant.....	9
1.1. Au contact de la nature.....	9
2. Agir pour permettre à l'enfant de participer à la vie collective, laïque et démocratique.....	10
1.1. Le vivre-ensemble.....	10
3. Agir pour amener l'enfant à devenir un citoyen actif, autonome et responsable.....	10
1.1. Un apprentissage de l'autonomie.....	10
1.2. Permettre aux enfants d'organiser leur temps quotidien.....	11
4. Agir pour amener l'enfant à réfléchir à une alternative non-violente dans son développement affectif, psychique ou social.....	11
1.1. Le refus de toute forme de violence.....	11
5. Créer, développer l'imaginaire, découvrir.....	12
1.1. Découvrir et surpasser ses limites en s'essayant à des pratiques sportives nouvelles.....	12
VI - L'organisation de la journée	13
1. La journée type.....	13
VII - La vie quotidienne	15
1. Les repas.....	15
1.1. Le déjeuner.....	15
1.2. Le goûter.....	15
1.3. Temps de jeu libre.....	15
1.4. Le repos.....	16

1.5. L'hygiène.....	16
VIII - Communication et relations extérieures.....	16
1. Les familles.....	16
2. Prestataires.....	17
IX - Les activités.....	17
1. Le choix des activités.....	17
2. Les activités sportives.....	17
3. Les activités manuelles.....	17
4. Les activités découverte.....	17
5. Les grands jeux.....	18
6. Les grandes journées.....	18
7. Activités extérieures.....	18
8. Le « droit de ne rien faire ».....	18
9. Nuits sous tentes / Veillées.....	18
X - Le budget.....	18
XI - Les réunions.....	19
1. Réunion de préparation avant les vacances.....	19
2. Les réunions pendant l'accueil.....	19
3. Réunions exceptionnelles.....	19
XII - Le suivi de l'équipe.....	19
1. Accompagnement des stagiaires BAFA.....	19
2. Évaluation / appréciation finale des stagiaires BAFA et validation du stage pratique.....	20
3. Formation et évaluation des animateurs titulaires.....	20
XIII - La sécurité et les déplacements.....	20
1. Les déplacements à pied.....	21
2. Organiser un déplacement à pied avec des piétons isolés ou groupes de piétons marchant en file indienne.....	22
3. Organiser un déplacement à pied avec des groupes de piétons ne marchant pas en file indienne.....	22
4. Organiser un déplacement à pied avec plus de 20 personnes adultes compris.....	22
XIV – Interdits : Drogue, alcool, cigarette.....	23
XV - Modalités d'évaluation de l'accueil.....	23
1. Evaluation au quotidien dans les groupes de vie.....	23
2. Evaluation en fin de session.....	23
3. Réunion bilan de l'équipe.....	23
XVI – Annexes.....	24

I - Présentation

Depuis le 4 septembre 2023, l'accueil de loisirs les Lutins est organisé par la fédération Léo Lagrange Centre Est, dans le cadre d'une délégation du service public mise en place par la Mairie d'Essey-lès-Nancy. La fédération Léo Lagrange organise un accueil collectif de mineurs qualifié ici d'accueil éducatif de loisirs, destiné aux enfants de 3 à 12 ans scolarisés les mercredis, pendant les petites vacances ainsi que les vacances d'été.

L'accueil de loisirs est un dispositif du service jeunesse et inscrit son action dans la continuité d'un Projet Éducatif de la Fédération. Il est consultable soit dans les locaux du Pôle Jeunesse, soit en ligne sur le site de Léo Lagrange (leolagrange.org).

Le Pôle Jeunesse, siège du service, se situe au 1 Rue des Basses Ruelles à Essey-lès-Nancy. On y trouve le directeur du Pôle Jeunesse, Monsieur Franck BOURDON, le directeur du Péricolaire, Monsieur Pierre LALLEMENT, le directeur de l'accueil Jeunes et du dispositif Anim'Ados, Monsieur Julien GONCALVES, la directrice d'accueil de loisirs Madame Aïcha ARFA, en binôme avec une deuxième directrice Madame Isabelle PICARD, et une Secrétaire, Madame Alexia RENAUX.

Léo Lagrange est une organisation engagée dans l'Éducation Populaire et l'engagement citoyen, leur mission est de promouvoir l'inclusion des enfants et des jeunes à travers des projets éducatifs, sociaux et culturels. Ils travaillent en partenariat avec les collectivités locales, les établissements scolaires et les familles pour offrir des opportunités enrichissantes.

1. Objectifs éducatifs de l'organisateur

L'association Léo Lagrange est une organisation qui porte des valeurs solides et profondes :

- **L'enfant dans sa singularité** : L'inclusion des enfants en tenant compte de leur singularité pour favoriser leur épanouissement.
- **L'enfant acteur** : L'encouragement des enfants à s'exprimer, à participer activement aux projets et à prendre des décisions.
- **Une équipe engagée et impliquée** : valorisation du travail en équipe, en travaillant ensemble nous créons un environnement d'apprentissage solidaire et stimulant pour les enfants.
- **La place des familles** : Les familles sont des partenaires essentiels dans l'éducation des enfants et leur participation active est valorisée.
- **Un accueil qui s'inscrit dans un territoire** : En collaborant avec les acteurs locaux, nous développons des projets adaptés aux besoins spécifiques de chaque territoire.

2. La structure

L'accueil de loisirs « Les Lutins » est situé au 27 rue Chanoine Laurent 54270 Essey-lès-Nancy, les enfants sont accueillis dans un bâtiment municipal, le Haut-Château, entouré d'un parc public verdoyant. Le centre est situé sur les hauteurs de la ville, à proximité de stations de transports en commun ainsi que le cinéma Royal et la piscine du Lido. Le parc est fermé au public de 9h30 à 16h30 afin de garantir la sécurité des enfants. Le bureau de l'équipe d'animation et de la direction y est également situé durant les périodes d'accueils (1^{er} étage). Le Logo des Lutins est présent sur la porte pour être facilement identifiable.

4

Projet pédagogique de l'ALSH – Concession d'Essey-lès-Nancy



Logo des Lutins



Le bâtiment comprend deux niveaux, le premier étage est le lieu d'accueil des 6-12 ans (les Lutins et les Bolidés), tandis que le second est celui des 3-6 ans (les Poucets).

Le premier niveau comprend trois salles d'animations, deux sanitaires dont un adapté aux personnes en situation de handicap, le bureau de la direction ainsi que celui du gardien.

Le second étage comprend trois salles d'animations, une salle de repos, et trois sanitaires dont un des trois sanitaires est adapté aux enfants.

Le bâtiment possède également des salles de réception au rez-de-chaussée et au sous-sol qui ne sont pas destinées à l'accueil de loisirs, mais qui peuvent être utilisées dans le cadre d'animations spécifiques.

2.1. Les dates d'ouvertures, les horaires

Périodes d'ouvertures		Dates
Mercredis	Vacances	Du 23/10 au 03/11/23 Du 26/02 au 08/03/24 Du 22/04 au 03/05/24 Du 08/07 au 30/08/24

	Garderie du matin	Temps d'activité	Restauration	Temps d'activité	Garderie du soir
Temps d'accueil	7H30 8H30	9H30 - 12H00	12H00 - 13H00	13H00 - 16H30	17H30 18H30
Horaire ACM	7H30 – 18H30 (arrivée maximum à 9H30)				

5

Projet pédagogique de l'ALSH – Concession d'Essey-lès-Nancy

Les horaires peuvent être élargies en fonction des sorties programmées. Les lieux de temps de garderie peuvent varier en fonction du nombre d'inscrit. Les familles sont informées au moment de l'inscription.

2.2. Public accueilli

La structure accueille deux groupes d'enfants :
Les 3 - 6 ans (Les Poucets)
Les 6 -8 ans (Les Lutins)
Les 9-12 ans (Les Bolides)

Le centre accueille principalement des enfants résidant à Essey-lès-Nancy et dans ses environs et sont âgés de trois à douze ans.

Les enfants viennent de différents milieux sociaux culturels, offrant ainsi une forte mixité sociale. Les envies et besoins des enfants évoluant avec l'âge, trois groupes de vie sont identifiés dans l'accueil : le groupe des Poucets pour les enfants âgés de trois à six ans, les Lutins pour les enfants de six à huit ans et enfin le groupe des Bolides pour ceux âgés de neuf à douze ans. Les activités et le rythme des journées seront réfléchis et adaptés aux tranches d'âges.

Des enfants en situation de handicap pourront être accueillis. Une rencontre avec la famille, l'organisateur et la directrice sera indispensable afin que l'enfant puisse être accueilli dans les meilleures conditions. Des formations pourront avoir lieu afin de sensibiliser davantage l'équipe pédagogique à la situation d'un enfant et d'acquérir le comportement et/ou les gestes adaptés. Il en va de même pour les enfants souffrant de graves allergies alimentaires ou de difficultés de santé.

2.3. Tarifs

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial de la Caf et du lieu de résidence des parents.

QUOTIENT FAMILIAL DU MÉNAGE		JOURNÉE AVEC REPAS	
		Ascéen	Extérieur
0	200	12,80 €	24,20 €
201	400	12,90 €	24,30 €
401	600	13,00 €	24,40 €
601	800	13,15 €	24,55 €
801	1000	13,25 €	24,65 €
1001	1200	13,35 €	24,75 €
1201	1400	13,45 €	24,85 €
1401	1600	13,55 €	25,00€
1601	1800	13,65 €	25,10 €
Supérieur à 1800		13,75 €	25,20 €

Le tarif des garderies matin (7h30 à 8h30) et soir (17h30 à 18h30) est de 1,05 euro par accueil et par enfant.

Il est rappelé que les enfants de Dommartemont scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires de la commune bénéficient du tarif Ascéen pour l'accueil collectif de mineurs (ACM).

2.4. L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de plusieurs collaborateurs :

- D'une directrice et directeur/directrice adjoint(e).
- De quatre animateurs pour les moins de six ans.
- De trois animateurs pour les plus de six ans.
- D'un personnel de restauration.
- D'un agent de service technique.

II - Rôle et fonction de l'équipe :

1. La directrice : Aïcha ARFA

L'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux accueils de loisirs ou d'un accueil de jeunes énonce les cinq fonctions du directeur d'un accueil de loisirs :

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation.
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil.
- Développer les partenariats et la communication.

2. Directeur/Directrice adjoint(e)

- Accompagnement de la directrice dans ses fonctions.
- IL/Elle remplace la directrice en cas d'absence.
- Accompagne le groupe d'enfants en sorties quand la directrice reste sur la structure.

3. L'équipe d'animation

Le nombre d'animateurs sera défini en fonction du nombre d'enfants inscrits aux dispositifs. L'équipe d'animation sera constituée en fonction de la réglementation en vigueur, à savoir :

Au minimum, au moins la moitié des animateurs seront titulaires d'un brevet ou diplôme permettant d'exercer dans l'animation. 30% maximum des membres de l'équipe seront en cours de formation et 20% maximum seront non qualifiés.

Dans le cadre de l'accueil périscolaire organisé les mercredis dans le cadre d'un projet éducatif territorial, les taux d'encadrement sont les suivants : un animateur pour 14 enfants de moins de six ans et un animateur pour 18 enfants de moins de six ans (art. R227-16 du code de l'action sociale et des familles).

Dans le cadre de l'accueil de loisirs extrascolaire, les taux d'encadrement sont les suivants : un animateur pour 8 enfants de moins de six ans et un animateur pour 12 enfants de plus de six ans (art. R227-15 du code de l'action sociale et des familles).

7

Projet pédagogique de l'ALSH – Concession d'Essey-lès-Nancy

3.1. Le rôle des animateurs

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre et la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.
- Participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

L'équipe d'animation doit établir un climat de confiance avec les enfants, gérer les différents conflits, l'équipe d'animation privilégiera les sanctions aux punitions. Pourquoi ? Parce qu'une sanction est éducative et amène par la suite à une réparation de la faute commise, ce qui permettra de responsabiliser l'enfant devant son comportement. L'animateur évitera de sanctionner l'enfant devant le reste du groupe et devra aussi éviter les sanctions collectives car bien souvent, des enfants n'ayant rien fait se retrouvent sanctionnés.

Garder à l'esprit qu'une sanction doit être S.M.A.R.T., c'est-à-dire Sanction, Modérée, Adaptée, Réparatrice et Temporelle.

III - Le personnel technique

1. Rôle du personnel de restauration

- Chargé de la réception des repas (livrés en liaison froide par la société Sodexo).
- Chargé de préparer et de réchauffer les plats.
- Chargé de laver la vaisselle, l'entretien de la salle, le tout dans le plus strict respect des normes d'hygiène HACCP.

2. Rôle de technicien d'entretien des locaux

- Entretien des locaux.
- Vérification régulière des jeux et des installations afin de garantir la sécurité des enfants.
- Une employée municipale sera en charge de l'entretien des locaux et un gardien, résidant sur place, s'occupera de l'ouverture et de la fermeture des locaux.

3. Le suivi sanitaire

Le coin infirmerie se trouve dans le bureau du directeur, les médicaments sont stockés et sécurisés dans l'armoire à pharmacie. Cette dernière est accessible par chaque animateur pour prendre des trousseaux de secours ou soigner des "petits bobos".

Les soins seront effectués par des assistants sanitaires (animateurs, directeurs) en tenant à jour un cahier avec toutes les blessures soignées au centre. Un rappel sur les soins principaux et les démarches à suivre sera effectué avant chaque période de vacances aux animateurs.

Concernant la prise de médicament, une ordonnance sera obligatoire.

8

Projet pédagogique de l'ALSH – Concession d'Essey-lès-Nancy

IV - Les vacances scolaires

1. Arrivée des enfants :

La garderie du matin se déroule de 7h30 à 8h30 au 1^{er} étage du Haut-Château, deux animateurs en seront chargés. Des coins permanents sont à disposition des enfants et des activités leurs sont proposées. Les animateurs devront noter les heures d'arrivée des enfants afin d'en garder une trace écrite.

De 8h30 à 9h30 se tient le temps d'accueil, la directrice se chargera du relationnel avec les parents et l'équipe d'animation accueillera les enfants en les intégrant dans les diverses salles d'activités. Ces temps d'accueil se doivent d'être un moment rassurant et sécurisant, tant pour les enfants que pour les parents. L'équipe pédagogique se montrera courtoise et attentive aux questions et remarques des familles.

2. Départ des enfants

La journée s'achève à 16h30, les familles ont la possibilité de venir rechercher leurs enfants librement jusqu'à 17h30.

Un temps de garderie supplémentaire est proposé jusque 18h30, sous la surveillance de deux membres de l'équipe d'animation. Les animateurs devront noter les heures de départ des enfants afin d'en garder une trace écrite.

Un planning d'activités est affiché sur le palier du 1^{er} étage afin que les parents puissent prendre connaissance des activités mises en place. L'équipe pédagogique reste bien entendu à l'entière disposition des familles afin de leur faire un retour sur la journée de leur enfant et répondre à d'éventuelles questions.

3. Les mercredis :

Les horaires des mercredis sont identiques à ceux d'une journée de vacances. Il est tout de fois à noter que les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée (matinée avec repas ou après-midi sans repas). Les départs et arrivées se faisant entre 13h00 et 13h30.

V – Les objectifs pédagogiques

Voici nos objectifs de cette session, les moyens pour y parvenir tout en assurant la sécurité des mineurs, ainsi que les modalités d'évaluation de l'accueil.

1. Agir pour favoriser l'épanouissement culturel de chaque enfant

Le bien-être des enfants est notamment pris en considération au travers de l'apprentissage de l'autonomie. La rencontre avec d'autres enfants, avec d'autres adultes, est l'apprentissage du « vivre ensemble ». Quant aux loisirs, ils doivent constituer le quotidien de chaque enfant avec toutes ses composantes possibles : sportives, ludiques, culturelles, créatives....

1.1. Au contact de la nature

Objectif : découvrir le milieu environnant

Moyens : chaque groupe se verra proposer des activités au cœur de la nature, sur la structure ou non, tels que la balade animée en forêt, la construction du camp des trappeurs (fabrication des cabanes par nos Bolides et Lutins), la découverte de la faune et flore.

Modalités : les animateurs peuvent proposer des excursions en plein air, visiter des parcs, jardins, des forêts, et des activités expérimentales ou les enfants peuvent construire des cabanes, prendre des notes, dessiner, suivre des parcours d'orientation, etc.

Evaluation : les animateurs peuvent évaluer l'attitude des enfants envers la nature ; en posant des questions ou en faisant remplir des questionnaires avant et après le projet pour observer les changements de comportements.

2. Agir pour permettre à l'enfant de participer à la vie collective, laïque et démocratique

1.1. Le vivre-ensemble

Objectif : découvrir toutes les personnes des groupes dans le bâtiment, enfants et animateurs, et faire en sorte qu'aucun enfant ne soit isolé et puisse s'épanouir au sein du collectif.

Moyens : par le jeu, l'activité partagée, en vivant le "tous pareils, tous différents" non comme une contrainte imposée mais comme une chance.

Objectif : respecter des règles

Moyens : au début des vacances, les animateurs invitent les enfants à élaborer les règles de vie de leur groupe. Ce faisant, ils s'engagent à respecter ces règles tout au long de la période des vacances. De la même manière, lorsque l'enfant débute une activité, il s'engage à respecter les consignes données, respecter le matériel, les autres et à ranger le matériel utilisé. Et lors d'un jeu, d'une activité sportive, il y a bien sûr nécessité de tous respecter les mêmes règles.

Modalités :

- Des réunions régulières avec des espaces dédiés à la prise de parole et à l'écoute de tous les enfants
- Des débats sur des sujets d'intérêt commun, tels que l'environnement, les droits de l'enfant, la vie en communauté, etc.

Evaluation :

- Par des échanges réguliers avec les enfants pour recueillir leurs opinions, leurs besoins et leurs souhaits.
- Par observation lors des réunions, débats, ateliers ou activités organisées.
- Par des enquêtes ou des questionnaires pour mesurer l'impact de la participation des enfants sur leur développement, leur bien-être et leur engagement.

3. Agir pour amener l'enfant à devenir un citoyen actif, autonome et responsable

1.1. Un apprentissage de l'autonomie

Objectif : Tout enfant aura progressé dans la gestion de son hygiène personnelle.

Moyens : Après le diagnostic initial du premier jour, les animateurs du groupe de Poucets accompagnent chaque enfant, quel que soit son niveau d'autonomie pour se laver parfaitement les mains aux différents moments de la journée.

Objectif : responsabiliser chaque enfant.

Moyens : par la réalisation de différentes tâches suivies par les animateurs, lors des temps de vie quotidienne ou les temps d'activité, l'enfant a l'occasion de développer son sens des responsabilités. Cela peut se traduire par exemple, par le rangement du matériel employé lors d'activité avec ou sans l'aide de l'animateur.

1.2. Permettre aux enfants d'organiser leur temps quotidien

Objectif : Établir des points de repère dans la journée.

Moyens : Conception d'un planning avec les enfants, décoration des salles communes.

Modalités : Encouragement à la participation : il est important que les animateurs donnent la possibilité aux enfants de prendre part à des activités, tels que la réalisation d'un grand jeu, les sorties pour découvrir de nouvelles choses, en les poussant à participer, ils favorisent leur engagement dans la vie quotidienne du centre et leur envie d'aider les autres. En confiant des responsabilités adaptées à leurs âges, les animateurs permettent aux enfants d'apprendre à prendre en charge leurs propre vie. Cela peut être sous forme de petites tâches de rangement de matériel.

Evaluation : Il est important de bien mesurer l'engagement des enfants dans le groupe. Cela peut être accompli en suivant leurs accomplissements personnels de près, leurs activités et en surveillant l'impact de leurs actions sur les autres.

4. Agir pour amener l'enfant à réfléchir à une alternative non-violente dans son développement affectif, psychique ou social

1.1. Le refus de toute forme de violence

La violence physique, la violence verbale, les brimades, sont incompatibles avec l'animation. La Ville d'Essey-lès-Nancy possède l'agrément « Ville Amie des Enfants » dans le cadre d'un partenariat avec l'UNICEF depuis 2010. A ce titre, une charte locale des droits de l'enfant a été rédigée. Celle-ci est étudiée régulièrement par les enfants eux-mêmes dès que cela s'avère nécessaire. Les animateurs s'y réfèrent pour arbitrer les éventuels conflits... Aucune activité faisant l'apologie de la violence (jeu du tueur...) ne trouvera sa place dans le centre de loisirs « Les Lutins ».

Objectif : Mise en place de règles de vie.

Moyen : Forum en début de séjour pour coécrire les règles de vie.

Modalités : Le dialogue est essentiel pour que les animateurs discutent avec les enfants de leurs actions et de leurs conséquences, en leur posant des questions ouvertes qui les encouragent à réfléchir. Par exemple, si l'enfant a frappé un camarade, on peut lui demander : « Comment penses-tu que ton ami se sent après avoir été frappé ? ». Cette question peut aider l'enfant à prendre conscience des effets de ses actions sur les autres. Par des jeux de rôle et des livres, vidéos, etc.

Evaluation : Peut se faire à travers différents indicateurs tels que le nombre de comportements violents des enfants avant et après l'intervention, leur ressenti par rapport aux jeux de rôles ou aux discussions, ou encore leurs capacités à identifier des solutions non-violentes dans des situations de conflits.

5. Créer, développer l'imaginaire, découvrir...

Objectif : Réalisation des objets.

Moyens :

- Profiter des activités manuelles proposées pour développer cette compétence.
- Participer à la création de décors pour une veillée.

Objectif : l'enfant plonge dans un univers qu'il ne connaît pas forcément.

Moyens : les grandes journées à thème, où il est acteur à l'invitation des animateurs.

Modalités :

- Jeux d'imagination : Les animateurs peuvent proposer aux enfants les jeux d'imagination. Ce sont un excellent outil pour stimuler l'imaginaire des enfants. Ils peuvent demander aux enfants de dessiner ou de créer des histoires avec des jouets, des marionnettes, en les incitant à inventer des scénarios différents à chaque fois.
- Encourager la créativité : les animateurs peuvent proposer aux enfants d'expérimenter avec différentes matières et textures, comme la peinture, la pâte à modeler, le découpage, le collage, etc. Cela peut les aider à développer leurs compétences créatives et leurs expressions artistiques.

Evaluation : Il existe quelques indicateurs qui peuvent aider à évaluer l'imagination et la créativité des enfants :

- La capacité de raconter des histoires originales et imaginatives
- La capacité de créer des objets ou des dessins originaux.

Les animateurs observent les comportements et les créations, ils peuvent poser des questions aux enfants pour comprendre comment ils envisagent les choses. Il est important de se rappeler que chaque enfant est unique et que son imagination et sa créativité se développe à son propre rythme.

1.1. Découvrir et dépasser ses limites en s'essayant à des pratiques sportives nouvelles

Objectif : Mise en place de pratiques physiques variées

Moyens : découverte de randonnées pédestres, VTT.

Modalités :

- Proposer une grande diversité d'activités physiques, telles que les jeux sportifs, danses, des exercices d'endurances, etc.
- Encourager la participation active de tous les enfants en créant un environnement inclusif et stimulant.

12

Projet pédagogique de l'ALSH – Concession d'Essey-lès-Nancy

Evaluation :

- Observer la participation et l'engagement des enfants pendant les activités physiques.
- Recueillir les retours des enfants sur les activités qu'ils ont préférées et celle qui les ont motivés.

VI - L'organisation de la journée

1. La journée type

Les enfants	L'équipe devra :
<p>Garderie du matin</p> <p>Arrivée échelonnée des enfants</p> <p>7h30/8h30</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être à l'écoute des parents et des enfants • Accueillir les enfants et les parents. • Cocher les enfants sur la liste établie si l'enfant n'est pas inscrit sur la liste se renseigner auprès de la directrice. • Proposer différents ateliers libres aux enfants
<p>Arrivée de tous les enfants</p> <p>9h/9h30</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivée de tous les enfants • Faire l'appel avec l'aide de la liste d'appel. • Compter les enfants. • Animer en proposant des chants, des jeux collectifs et les ateliers libres • Rangement du matériel.
<p>Rassemblement</p> <p>9h30</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition des groupes d'enfants par tranche d'âge. • Expliquer le fonctionnement de la journée.
<p>Activités</p> <p>9h45/10h</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer aux enfants les différentes activités du matin. • Prendre son groupe et son matériel. • Permettre à l'enfant d'être acteur de son activité. • Susciter l'intérêt de l'enfant en mettant en avant ses compétences et son savoir-faire veiller au respect des règles de vie.
<p>Fin des activités</p> <p>11h/11h15</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rangement du matériel avec les enfants afin de les responsabiliser et de les sensibiliser à la notion de respect.

13

Projet pédagogique de l'ALSH – Concession d'Essey-lès-Nancy

<p>Temps libre 11h15</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A définir avec l'équipe d'animation • Mettre en place les ateliers libres. • Emmener les enfants aux toilettes pour se laver les mains. • Faire un retour au calme avant d'entrer à la cantine.
<p>Repas 11h30 premier service 12H30 deuxième service</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à l'enfant à couper sa viande. • Favoriser les échanges en envisageant de laisser un groupe d'enfant manger seul. • Échanger avec les enfants car le repas est un moment de convivialité. • Amener les enfants à débarrasser et à empiler les assiettes, les verres et les couverts en fonction de leur âge. • L'animateur a un rôle important à table, il est l'exemple pour les enfants.
<p>Temps libre après le repas 13H /13H30</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place les ateliers • Veiller au bon fonctionnement. • Mettre les plus petits à la sieste.
<p>Rassemblement/ activités 14h/14h15</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer aux enfants les différentes activités de l'après-midi.
<p>Fin des activités 15h45</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rangement du matériel
<p>Goûter 16h/16h30</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passage aux toilettes et lavage de mains. • Distribuer le goûter. • Effectuer un bilan de la journée. • Récupérer les activités et les affaires des enfants.
<p>Départ échelonné 16h30/17H30</p> <p>Garderie du soir</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Animer les enfants. • Accueillir les parents. • Être disponible et à l'écoute des parents • Veiller à ce que l'enfant reparte bien avec la personne autorisée. • Transmettre les informations pour le

14

Projet pédagogique de l'ALSH – Concession d'Essey-lès-Nancy

17H30/18H30	lendemain
<p align="center">Réunion d'équipe 17H30/18H (En fonction des besoins)</p>	<p align="center">- Sera vu en réunion :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. point sur la journée. 2. problèmes rencontrés. 3. réunion d'enfants. 4. organisation du temps fort. 5. point sur le programme d'activités.

VII - La vie quotidienne

1. Les repas

1.1. Le déjeuner

Les repas du midi (livrés en liaison froide par la société Sodexo) sont servis par un agent municipal dans la salle de restauration.

L'équipe d'animation gère les repas des enfants de 11h30 à 12h30 pour les deux groupes des Poucets et de 12h30 à 13h30 pour les groupes des Lutins et Bolides. La salle de restauration est aménagée selon les besoins des enfants et par rapport à leurs âges.

Afin de favoriser une plus grande convivialité et un volume sonore acceptable sans avoir à élever la voix pour se faire entendre, les animateurs mangent à table avec les enfants. Leur calme et un ton de voix adapté permettra au repas de se dérouler dans de bonnes conditions. Les enfants seront sensibilisés au respect de la nourriture et au gaspillage alimentaire.

Un groupe d'enfants volontaires pourront aider la personne de service à mettre la table et préparer la salle pour des repas à thèmes. L'enfant mange à son rythme et peut prendre des initiatives comme se servir, goûter les différents plats, manger selon son appétit. Nous fournissons des repas sans porc pour les enfants n'en mangeant pas ainsi que des repas sans viande pour les végétariens.

L'équipe d'animation a l'interdiction absolue de forcer les enfants à manger mais doivent les inciter à goûter à tout.

1.2. Le goûter

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs, il est proposé entre 16h et 16h30, chaque groupe prépare son goûter quand il en a besoin. Le goûter est pris dans différents lieux (salle d'accueil, extérieur, cantine...) et de différentes manières (fête, goûters à thèmes...). Nous veillons à ce que les enfants puissent prendre le goûter dans de bonnes conditions.

Dans un souci de limitation du gaspillage alimentaire, il pourra être proposé aux enfants des restes du déjeuner (pain, fromage, yaourt ou fruits).

La direction est responsable de son achat et de son stockage avant service. Nous gardons l'emballage 7 jours en tant que trace.

Les goûters d'anniversaires apportés par les parents doivent être des produits achetés, sous emballage.

1.3. Temps de jeu libre

Ces temps sont proposés après les activités du matin et de l'après-midi, autour des repas de midi et après le goûter. Chaque groupe de vie se voit attribuer une zone de jeu délimitée, qui changera régulièrement, zone sur laquelle les enfants pourront jouer avec le matériel à leur disposition, ou tout simplement choisir de ne rien faire, c'est-à-dire se reposer, discuter tranquillement. Les temps libres sont une occasion de plus de dialoguer avec les enfants. Mais c'est aussi le temps de jouer avec eux ! Sont à plébisciter toutes les activités que l'on peut organiser spontanément, ainsi que les sports et autres activités d'extérieur, ou d'intérieur : en cas de pluie ou de trop forte chaleur, le groupe et ses animateurs rejoignent leurs salles.

1.4. Le repos

Afin de respecter le rythme des enfants, un temps calme aura lieu en début d'après-midi. Ce temps calme se traduit par la mise en place d'activités relativement calmes ou la possibilité pour les enfants de lire, de dessiner, de faire des jeux de société ou simplement discuter.

Les enfants du groupe des Poucets auront la possibilité de se reposer dans la salle de sieste. Les animateurs veilleront aux « petits rituels » de chaque enfant (doudou, comptine, etc.) et aideront à l'endormissement par le biais d'histoires ou de fond musical. Les enfants des autres groupes souhaitant se reposer le pourront également.

Des enfants ayant plus besoin de sommeil que d'autres, les enfants réveillés ou ne dormant pas rejoindront les activités. Les enfants devront tous être réveillés pour l'heure du goûter.

1.5. L'hygiène

Les animateurs sont particulièrement concernés par tout ce qui touche à la sécurité des enfants. Et plus encore ces dernières années avec le coronavirus, ils porteront une attention toute particulière au respect des règles élémentaires d'hygiène. Ils sensibiliseront les enfants à la nécessité du lavage de mains.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans la structure
- Avant et après chaque repas
- Avant et après chaque goûter
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué

VIII - Communication et relations extérieures

1. Les familles

L'accueil de loisirs Les Lutins est un lieu où les enfants doivent passer du bon temps et s'épanouir en étant acteurs de leurs loisirs. L'équipe pédagogique s'engage en tout premier lieu à recevoir les enfants et les familles dans un climat de confiance mutuelle. Nous nous engageons à travailler en parfaite cohésion afin de favoriser et conditionner le bon fonctionnement de l'accueil dans l'intérêt des enfants et de leurs familles.

L'équipe a un rôle d'écoute envers les enfants mais également envers les parents. Ces temps d'écoute sont des facteurs qui permettent de tisser des liens.

Ce sont des moments privilégiés et l'équipe a le devoir de se tenir disponible pour informer, aider et rendre compte de la journée.

Des activités et/ou des sorties intégrant les familles pourront être mises en place.

Avant les vacances :

- Inscriptions sur logiciel
- Mail/ presse
- Programme des vacances

Pendant les vacances :

- Réseaux sociaux (Facebook et Kidizz)
- Photos
- Site

2. Prestataires

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, l'équipe pédagogique est amenée à travailler ou côtoyer des personnes extérieures, telles que le prestataire de service pour les repas ou des intervenants pour des animations spécifiques. Toutes personnes rentrant en contact avec les mineurs accueillis se doivent d'avoir une attitude respectueuse et adaptée, ces dernières s'engagent également à se soumettre au règlement de l'accueil et aux prérogatives de la directrice.

IX - Les activités

1. Le choix des activités

L'activité est un moyen, ce n'est pas une fin en soi. Nous avons décidé cette année de réorganiser notre proposition d'activités sur la journée : une à dominante sportive ou de la nature, une à dominante ludique et une autre plutôt manuelle ou artistique.

2. Les activités sportives

Les moyens dont nous disposons à l'accueil de loisirs permettent la pratique de nombreuses activités sportives : football, volleyball, basket, handball, vélo, ping-pong, badminton... C'est l'occasion pour l'enfant de se dépenser, de jouer en respectant les règles. L'aspect compétition, s'il ne peut être totalement mis de côté lors d'un tournoi par exemple, n'est pas un objectif. C'est le plaisir du jeu, de l'effort aussi, individuel ou collectif, qui vont primer.

17

Projet pédagogique de l'ALSH – Concession d'Essey-lès-Nancy

3. Les activités manuelles

L'objectif pour l'enfant est de prendre plaisir à créer un bel objet, qu'il pourra emmener à la maison en souvenir ou offrir à un parent ou décorer la salle avec. Il peut aussi découvrir des techniques nouvelles, partagées par l'animateur qui transmet ses compétences. Pincés à linge, bracelets brésiliens, perles, bougies, mais aussi peinture, maracas, pots de sels, sable coloré, argile, origami... et les indémodables scoubidous !

4. Les activités découverte

Elles doivent permettre à l'enfant de « vivre sa passion » ou « découvrir », elles seront proposées aux différents groupes de vie.

- **Sports** : les enfants pratiquent des nouveaux sports, vélo : Les enfants partent en balade à vélo.
- **Danse** : Les enfants créent une chorégraphie qu'ils pourront réaliser sur scène en veillée.
- **Bijoux** : Une activité où le principe est d'apprendre à faire divers bijoux avec des techniques différentes.
- **Top Chef** : Les enfants réalisent des plats salés qu'ils dégusteront.
- **P'tit Pâtissier** : Les enfants créent des pâtisseries qu'ils dégusteront.
- **Trappeur** : les enfants partent à la découverte de la nature, créent des cabanes

5. Les grands jeux

Régulièrement un petit groupe d'animateurs prépare un « grand jeu » pour tous les groupes (Poucets, Lutins et Bolides). Il débute par une sensibilisation qui va plonger les enfants dans un univers. Ils veillent à ne pas proposer un jeu trop long. Le jeu peut se dérouler de plusieurs façons : jeu de pistes/chasse au trésor où les enfants avancent par groupes vers un but ; jeu en étoile où cette fois ils reviennent régulièrement au centre du jeu ; jeu où les enfants suivent une feuille de route et se déplacent de poste en poste ou de stand en stand... Quel que soit le type de jeu, l'animateur a pour mission de faire jouer chaque enfant, en adaptant les situations aux capacités de celui-ci.

6. Les grandes journées

Une journée exceptionnelle, dite « grande journée », se prépare au sein d'une petite équipe et de préférence avec la participation de la directrice ou de son adjointe, plusieurs jours à l'avance. Elle dure au maximum une journée. Le choix du thème est capital, il doit être suffisamment ouvert pour plaire aux enfants mais doit être adapté à l'âge de chacun. Toute l'équipe présente est impliquée et chacun arrive de préférence à la session avec le costume correspondant au personnage qu'il représentera pendant cette journée, pour une immersion des enfants dans l'imaginaire ces costumes peuvent bien évidemment être « faits mains ».

7. Activités extérieures

Dans le cadre de certaines activités, il est envisageable que des groupes quittent la structure pour se rendre sur des lieux d'animations appropriés. Si tous les enfants et adultes sont absents de la structure, la directrice prévient la direction de Jeunesse et des Sports au minimum 48h avant ladite absence

8. Le « droit de ne rien faire »

Par respect du rythme et des envies des enfants, il est envisageable de leur permettre de ne pas participer aux activités. Il leur sera alors proposé de se rendre aux coins permanents ou de mener librement leurs propres activités. Un animateur se détachera alors du groupe pour veiller à leur sécurité. Si cela n'est pas faisable, la directrice, ou l'adjointe pédagogique, pourra alors jouer ce rôle.

9. Nuits sous tentes / Veillées

Lors des vacances d'été, des nuits sous tentes peuvent être programmées, que ce soit dans l'enceinte du centre ou dans des lieux extérieurs. Ces nuitées concerneront davantage les enfants les plus âgés et les veillées concerneront tous les groupes (Poucets, Lutins et Bolidés) ainsi que les familles.

X - Le budget

Un budget global annuel est alloué par l'organisateur à l'accueil de loisirs.

Les règlements des différentes dépenses inhérentes au déroulement des diverses animations se font principalement par bons de commande administratifs, d'où l'importance de prévoir en amont les différents frais. Pour des petites sommes, des achats de dernière minute ou des prestataires n'acceptant pas les bons de commande administratifs, il est possible de régler en carte bleu.

La directrice est la garante du respect budgétaire et est décisionnaire pour son équipe devant l'organisateur quant aux frais pédagogiques engagés. Sans pour autant être drastique, il faut garder à l'esprit qu'une animation n'a pas besoin d'être coûteuse pour être pédagogique et ludique.

XI - Les réunions

1. Réunion de préparation avant les vacances

Une réunion de préparation est prévue quelques semaines avant le début de l'accueil, l'ensemble de l'équipe sera présente sur les lieux. Les réunions permettront de découvrir les locaux, de faire connaissance avec chacun, de prendre connaissance du projet pédagogique et de mettre en place l'ensemble du fonctionnement, ainsi que de réaliser le planning d'activités de la semaine à venir.

2. Les réunions pendant l'accueil

Des réunions seront réalisées les soirs de 17h30 à 18h00, ce qui permettra d'échanger sur les problèmes éventuels rencontrés au cours de la journée, de faire le point sur les animations réussies ou ratées, de rappeler les points de sécurité à l'intérieur ou à l'extérieur, et de remplir les fiches d'activités pour le lendemain.

3. Réunions exceptionnelles

Avant chaque journée exceptionnelle, une réunion de toute l'équipe d'animation aura lieu afin de préparer les animations. L'organisation des repas pouvant être modifiée pendant ces journées, l'équipe de cuisine et l'équipe technique pourront être invités à participer à la réunion ou s'ils ne peuvent être présents, la directrice leur communiquera les changements.

19

Projet pédagogique de l'ALSH – Concession d'Essey-lès-Nancy

XII - Le suivi de l'équipe

1. Accompagnement des stagiaires BAFA

Un suivi sera réalisé afin de les aider dans leurs démarches en fonction de leurs attentes et de leurs engagements. Voici les étapes du suivi :

Une explication des attentes et des objectifs.

Des rencontres au cours de la formation, à raison d'une fois par semaine (et plus si besoin), individuelles. Cela dans le but de savoir où l'animateur se situe au début, au milieu et à la fin du séjour et ce sur quoi il doit s'améliorer.

L'établissement d'un bilan personnel pour chacun des stagiaires afin qu'il sache ce sur quoi il devra, à l'avenir, s'améliorer.

2. Évaluation / appréciation finale des stagiaires BAFA et validation du stage pratique

Les stagiaires sont évalués sur différents critères :

- Le savoir-être :

Apporter et faire partager à l'enfant l'enthousiasme qui l'anime.

Être disponible, compréhensif, sans cesse à l'écoute de chaque enfant, en particulier le plus délaissé.

Permettre à l'enfant de se découvrir, de s'épanouir, de s'extérioriser, de créer, d'être bien.

Aider l'enfant à prendre conscience de la valeur des autres et de leur travail.

Tenir un langage correct devant les enfants.

Conserver la confidentialité des informations internes à l'équipe.

Être conscient que l'animateur représente une référence voire un modèle pour l'enfant. Respecter la propreté et le rangement de tout le matériel dont il dispose.

- Le savoir-faire :

Préparer et animer les activités.

Permettre à l'enfant de vivre pleinement ses désirs et ses choix. Il doit l'aider à exprimer ses idées, ses désirs et essayer de les lui faire réaliser en lui apportant son appui matériel, psychologique et affectif.

Veiller au nettoyage et à la propreté du bâtiment où il se trouve.

Assumer pleinement les activités qu'il propose, ce qui signifie :

Préparation minutieuse du matériel avant le début de l'activité.

Nettoyage et Rangement de tout le matériel à la fin de chaque séance.

Inventaire détaillé de son matériel à la fin de la session.

- Le savoir :

Prendre des initiatives, des responsabilités et les assumer tout le long de la session.

Veiller à la sécurité de l'enfant.

Aider l'enfant à respecter le matériel.

Aider l'enfant à apprécier et respecter la propreté du milieu environnant, à nettoyer et ranger sa salle.

3. Formation et évaluation des animateurs titulaires

Les animateurs titulaires bénéficient à leur demande de la même attention que celle apportée aux stagiaires. Le travail de chacun est évalué en fonction des résultats sur le terrain. Des entretiens individuels permettent d'évaluer la progression de chacun, de fixer des objectifs et de donner des conseils pour la suite.

XIII - La sécurité et les déplacements

Il faut se rappeler et se souvenir des recommandations propres à la réglementation sur les déplacements. Aucun déplacement ne se fera sans qu'un membre de la direction ait rappelé les

21

Projet pédagogique de l'ALSH – Concession d'Essey-lès-Nancy

consignes strictes de sécurité et vu l'itinéraire. Des documents résumant différents points de réglementation régissant les Accueils Collectifs de Mineurs seront consultables au bureau de la direction.

Il faut avoir repéré les endroits à risque de la structure : escaliers, portes battantes, cuisine, etc... Une attention toute particulière sera portée lors des animations se déroulant dans le parc du Haut-château, ce-dernier étant un espace public.

Il faut connaître les issues de secours, les itinéraires de sortie en cas d'évacuation des locaux suite à une alerte ainsi que le lieu de rassemblement qui se situe dans le parc, à proximité des structures de jeux.

Une manœuvre d'évacuation sera programmée durant l'accueil pour acquérir les réflexes et responsabilités des animateurs et des autres personnels en cas d'incendie.

La réglementation et les consignes sur les risques d'intrusion de personnes étrangères et sur la prévention des sorties non contrôlées des enfants seront évoquées.

Dans le cadre du plan Vigipirate, sur décision de Monsieur le Maire, en accord avec Monsieur le Préfet, le parc du Haut-Château est fermé au public pendant le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et ce jusque 16H30 heures. Passé cet horaire, la porte d'accès au bâtiment sera verrouillée et l'équipe se devra de redoubler de vigilance lorsque les enfants seront dans le parc.

Aux horaires de départ des enfants (16h30 les mercredis et les vacances scolaires), un membre de l'équipe pédagogique sécurisera l'entrée des familles dans le bâtiment. Il veillera également à contrôler les identités des personnes entrant et s'assurera des autorisations de prise en charge des enfants.

Un protocole et des exercices de confinement et d'évacuation seront mis en place afin que les enfants et le personnel acquièrent la bonne conduite à tenir.

1. Les déplacements à pied

Avant d'envisager un déplacement, il appartient à la directrice d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaires. Il convient également de se renseigner au préalable sur l'itinéraire, voire de le reconnaître, de se tenir informé des conditions météo, de prévoir des solutions de repli et de veiller à ce que les participants soient vêtus de manière adaptée.

Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, il est impératif de respecter le [taux d'encadrement](#) exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Il est recommandé d'avoir au moins deux animateurs lors des déplacements - 1 devant « Chef de file » et 1 derrière « Serre-File » et cela, même à faible effectif.

Lors des déplacements de jour, il est conseillé de matérialiser du mieux possible la présence du groupe (vêtements de couleurs vives ou port du gilet jaune).

2. Organiser un déplacement à pied avec des piétons isolés ou groupes de piétons marchant en file indienne



3. Organiser un déplacement à pied avec des groupes de piétons ne marchant pas en file indienne



4. Organiser un déplacement à pied avec plus de 20 personnes adultes compris



XIV – Interdits : Drogue, alcool, cigarette

Le tabac est interdit dans tous les bâtiments et à l'extérieur pendant les heures de travail ; une petite zone à l'écart de la structure et non visible des enfants pourra être dédiée à ceux qui ne peuvent se passer de fumer, ce ne sera en aucun cas un lieu de rassemblement de plusieurs personnes.

La consommation d'alcool ou de drogue est totalement interdite. Cet acte rend inapte à faire des choix cohérents face à des enfants et entraîne la perte de tout sens des responsabilités. La décision de l'équipe de direction est donc très claire : tout manque à cette règle implique une rupture immédiate de contrat. La possession ou consommation de drogue entraînera en outre le dépôt d'une plainte.

XV - Modalités d'évaluation de l'accueil

1. Evaluation au quotidien dans les groupes de vie

Chaque jour, les animateurs échangent avec les enfants de leur groupe de vie sur leur ressenti de la journée, leurs attentes.

2. Evaluation en fin de session

A la fin des vacances, un forum permet d'évaluer à chaud les points positifs et les problèmes rencontrés par les enfants. Voici quelques-unes des questions à se poser pour mettre en place les outils d'évaluation, tant durant les vacances qu'à son issue

Les objectifs pédagogiques de l'activité, de la période, des vacances ont-ils été atteints ?

Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

Quelles en sont l'origine ? De quelles manières ont-elles été surmontées ?

Les actions menées ont-elles traduit les intentions éducatives de l'organisateur ? Si non, pourquoi ?

L'équipe éducative a-t-elle fonctionné de manière efficace et cohérente ? Quelles ont été les éventuelles difficultés ? Ont-elles été résolues ?

La dynamique du groupe a-t-elle fonctionné de façon satisfaisante ?

Des enfants ont-ils été exclus ou rejetés du groupe ou de l'activité ? Pourquoi ? Quelles solutions ont été mises en place ?

Les enfants ont-ils été acteurs des projets menés ? ont-ils été écoutés ?

Les réponses enregistrées forment une base importante pour dresser le bilan de la session des vacances, elles permettent de faire ressortir les points à améliorer et les éléments qui fonctionnent.

3. Réunion bilan de l'équipe

L'équipe se réunit et travaille sur la base des réponses aux différents forums. C'est alors l'occasion de se projeter sur **la session suivante**.

Grille d'évaluation d'un stagiaire BAFA
BAFA Intitulé / Stage Pratique :

ANIMATEUR STAGIAIRE :

Savoirs	A	ECA	NA
Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique <u>Être capable de :</u>			
Avoir une connaissance des besoins (physiques, intellectuels, ...) (par âge)			
Avoir une connaissance des caractéristiques des publics (par âge)			
Mettre en place des activités respectant les rythmes et besoins des enfants.			
Connaître les règles de base de sécurité et faire appliquer les consignes pour l'encadrement des publics et des activités (manuelle, sportive, déplacements, à pied, en bus)			
Gérer un groupe enfants			
Rassurer et intervenir dans des situations de vie quotidienne et des temps d'animation (pendant l'accueil, les repas, les temps calmes, les activités)			
Être vigilant aux situations ou aux signes révélant un risque d'atteinte à la sécurité des enfants (conflits, humiliation, exclusion), savoirs réagir, alerter.			
Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des ACM <u>Être capable de :</u>			
Proposer des animations en adéquation avec le projet pédagogique			
Mettre, définir un projet, les moyens pour le mettre en œuvre et pour l'évaluer			
Communiquer avec les membres de l'équipe et oser prendre la parole en groupe			
Faire part d'éventuelles difficultés à l'équipe			
Respecter les personnes			
Savoir se remettre en question, accepter les remarques, être à l'écoute			
Prendre des initiatives, s'affirmer, travailler sur un projet avec d'autres			
Adapter son langage			

25

Projet pédagogique de l'ALSH – Concession d'Essey-lès-Nancy

Participer à l'accueil, la communication, le développement des relations entre les différents acteurs <u>Être capable de :</u>			
Développer activement des relations avec les parents, partenaires, prestataires (être et proposer des espaces accueillants)			
Recevoir et transmettre (à l'équipe ou aux parents) des informations écrites et orales			
Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités <u>Être capable de :</u>			
Mener une activité de la conception (rédaction de la fiche de séance), au rangement et à l'évaluation			
Prendre la parole devant un groupe, énoncer les règles et les faire respecter			
Développer un imaginaire autour de l'activité, aménager un espace			
Maîtriser un répertoire varié d'activités (manuelles, sportives, calmes, vives, grand jeu) les enrichir et les évaluer			
Animer l'ensemble des temps de la vie quotidienne formels, informels (repas, sieste : pour les petits)			
Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets. <u>Être capable de :</u>			
A l'écoute des enfants			
Utiliser des outils favorisant la participation, la responsabilisation et la concertation avec les enfants			
Construire une relation de qualité avec les enfants qu'elle soit individuelle ou collective, et veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination <u>Être capable de :</u>			
Prendre en compte les besoins et envies des enfants			
Respecter et faire respecter les différences			
Identifier les règles aménageables et Non négociables : créer les conditions du vivre ensemble et d'épanouissement de chacun			

Affirmer l'autorité bienveillante de la relation éducative (être à l'écoute, prendre des décisions justes, prendre en compte les besoins des enfants, favoriser la participation des enfants)			
Faire preuve d'un comportement d'adulte référent (propos, tenus, vocabulaire, conduite.)			
Être cohérent entre ses actes et ses paroles			
<p>Légende : A=Acquit ECA=En cours d'acquisition NA=Non acquit</p>			

Auto – Evaluation Stagiaire B.A.F.A. Suis-je capable de ?

Nom/prénom

Date :

LES SAVOIRS ETRE			
Je sais :	A	ECA	NA
Développer mes capacités d'écoute : de moi et des autres			
Être présent et disponible, participer activement à tous les temps de travail			
Être empathique, ouverture sur autrui			
Être dynamique, moteur			
Être organisé, gérer mon rythme et mes affaires			
Prendre en compte les critiques et remédier			
M'exprimer de façon audible, synthétique et enthousiaste			
Assumer mes paroles, actes, écrits, décisions, engagements			
Prendre de la distance pour communiquer : émettre et recevoir			
LES SAVOIRS COGNITIFS			
Je connais	A	ECA	NA
Le projet pédagogique du Centre			
Les grandes étapes du développement de l'enfant de 3ans – 12ans			

27

Projet pédagogique de l'ALSH – Concession d'Essey-lès-Nancy

Les différentes méthodes de travail pédagogique			
Identifier les partenaires			
LES SAVOIRS FAIRE			
<u>Je sais</u>	A	ECA	N A
Remplir une fiche de projet d'activité et d'animation			
Adapter l'activité à l'âge des enfants			
Anticipe et prépare ses activités			
Participe dans la rédaction de projet pédagogique			
Me situer hiérarchiquement dans ma fonction d'animateur			
Permettre et prendre en compte « la parole de l'enfant »			
Favoriser l'expression en valorisant la pensée de chaque enfants			
Prendre d'initiatives dans le groupe			
Sait se documenter			

5.3. Annexe 3 : projet pédagogique Anim'Ados



Projet pédagogique Anim'Ados Année 2023/2024

Table des matières

.....	1
I - Présentation du dispositif « Anim'Ados »	3
a. L'organisateur	3
b. Le dispositif Anim'Ados	3
c. Le cadre	4
II - Horaires et tarifs du dispositif	4
III -Lieu d'accueil	4
a. Les activités	4
b. L'accueil libre du mercredi	5
c. Les veillées	5
IV - L'équipe pédagogique	5
V - Les objectifs éducatifs.....	5
VI - Le budget.....	6
VII - La communication	6

I - Présentation du dispositif « Anim'Ados »

a. L'organisateur

Depuis le 04 septembre 2023, le service périscolaire est organisé par la Fédération Léo Lagrange Centre Est, dans le cadre d'une Délégation de Service Public mise en place par la commune d'Essey-lès-Nancy. Le service périscolaire inscrit son action en cohérence avec les autres dispositifs jeunesse de la commune, eux-aussi gérés par la Fédération, à savoir le Centre de Loisirs « Les Lutins » et l'accueil Jeunes AnimAdos.

Fort(e) d'une grande expérience dans le domaine de l'Education Populaire, la Fédération Léo Lagrange développe sa vision éducative au travers de cinq points fondamentaux :

- *L'Enfant dans sa singularité* : faire de l'inclusion une priorité dans nos accueils de loisirs.
- *L'Enfant acteur* : placer l'enfant au cœur de son accueil de loisirs.
- *Une équipe engagée et impliquée* : adopter une posture professionnelle exemplaire au quotidien.
- *La place des familles* : favoriser le processus de coéducation.
- *Un accueil qui s'inscrit dans un territoire* : construire des partenariats locaux.

Le projet éducatif complet de la Fédération est consultable soit dans les locaux du Pôle Jeunesse, soit en ligne sur le site internet de Léo Lagrange (leolagrange.org).

b. Le dispositif Anim'Ados

Anim'Ados est un dispositif de loisirs à destination des collégiens de 11 à 15 ans dépendant de la fédération nationale d'éducation populaire Léo Lagrange. Il est labellisé « Hub Léo » ce qui permet d'intégrer un réseau de 44 structures et de 1600 jeunes.

Il est également ouvert aux futurs collégiens lors des vacances estivales. Des manifestations spécifiques facilitant leurs découvertes et intégrations aux dispositifs peuvent être réalisées de manière ponctuelle.

Les enfants viennent de différents milieux sociaux culturels, offrant ainsi une forte mixité sociale.

Des enfants en situation de handicap sont susceptibles d'être accueillis. Une rencontre avec la famille, le coordinateur du dispositif et le responsable du site sera indispensable afin que l'enfant puisse être accueilli dans les meilleures conditions. Des formations pourront avoir lieu afin de sensibiliser davantage l'équipe pédagogique à la situation d'un enfant et d'acquérir le comportement et/ou les gestes adaptés.

Il en va de même pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires ou médicamenteuses, ou faisant l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé.

3

Projet pédagogique Anim'ados – Concession Essey-lès-Nancy

c. Le cadre

L'organisation et la gestion du dispositif Anim'Ados dépend du Pôle Jeunesse – Service Animation. Situé au 1 rue des Basses Ruelles, il est situé au cœur de la commune, à courte distance des différents lieux d'accueil périscolaire.

La Directrice Territoriale d'Animation, Madame Claire SPERLING et le directeur du Pôle Jeunesse, Monsieur Franck BOURDON, délèguent la coordination et la gestion du dispositif à Monsieur Julien GONCALVES.

II - Horaires et tarifs du dispositif

Anim'Ados fonctionne du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 13h30 à 17h30 ainsi que les mercredis en période scolaire de 14h à 17h.

L'accueil du mercredi est gratuit pour tous.

Une semaine de vacances est facturée 18 euros pour les ascéens et 36 euros pour les habitants d'autres communes.

Les horaires sont susceptibles d'évoluer notamment lors de sorties à la journée ou des soirées.

III -Lieu d'accueil

Anim'Ados dispose d'un lieu d'accueil traditionnellement appelé « Accueil Jeunes ». Il est situé dans l'enceinte de l'Ecole d'Application de Centre (EAC), rue des basses ruelles à Essey-lès-Nancy. Fraichement rénové, il est agencé et équipé afin de permettre aux adolescents de s'épanouir et de s'approprier le lieu.

a. Les activités

Le programme d'activité est établi avec les adolescents en amont de chaque période de vacances. Une soirée conviviale pendant laquelle les jeunes sont invités à donner leurs avis et faire des propositions sur les vacances. Les animateurs sont également sources de propositions.

Voici une liste non exhaustive des activités que l'on retrouve au programme du dispositif :

- Activités sportives : sports collectifs (football, handball, basket...), de plein air (VTT), de raquettes, piscine, patinoire...
- Activités culturelles : cinéma, visite de musée, du patrimoine...
- Activités de loisirs : Lasermaxx, Trampoline Park, Accrobranches, base de loisirs...

b. L'accueil libre du mercredi

L'accueil est ouvert aux jeunes les mercredis après-midi gratuitement et sans réservation de 14h à 17h30. Ils choisissent l'heure de leur arrivée ainsi que celle de leur départ, après en avoir informé l'animateur présent. Les adolescents choisissent une ou plusieurs activités librement. Des sorties thématiques peuvent être proposées (au marché de Noël, à une exposition, un événement sportif...).

c. Les veillées

Des veillées à thèmes (jeux de société, Casino, pyjama...) peuvent être organisées avec l'aide des adolescents. Celle-ci prolongent les journées de vacances et ce sans coût supplémentaires pour les familles.

IV - L'équipe pédagogique

Le dispositif Anim'Ados est déclaré auprès de Jeunesse et Sport. Il est donc primordial de se plier aux obligations liées en termes de taux d'encadrement et de qualification de l'équipe d'animation.

S'appuyant sur l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux fonctions d'un directeur en ACM, le directeur se devra de remplir les fonctions suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou en situation de handicap ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.

V - Les objectifs éducatifs

- Agir pour amener l'enfant à réfléchir à une alternative non-violente dans son développement affectif, psychique, ou social.
- Agir pour favoriser l'épanouissement culturel de chaque enfant.
- Agir pour permettre à l'enfant de participer à la vie collective, laïque et démocratique.
- Agir pour amener l'enfant à devenir un citoyen actif, autonome et responsable.

VI - Le budget

Un budget global annuel est alloué par la Fédération Léo Lagrange au dispositif Anim'Ados.

Les règlements des différentes dépenses inhérentes aux frais de fonctionnement se font principalement par bons de commande administratifs, d'où l'importance de prévoir en amont les différents frais. En cas d'achats "imprévus", le directeur dispose également d'une régie d'avance.

Le directeur est le garant du respect budgétaire et est décisionnaire pour son équipe devant sa hiérarchie quant aux frais pédagogiques engagés.

VII - La communication

Nous tentons de communiquer directement avec les adolescents.

Pour cela, nous sommes présents sur les réseaux sociaux les plus utilisées par cette tranche d'âge : Instagram, Snapchat et Tiktok.

Nous allons aussi à leurs rencontres dans et aux abords du collège de secteur.

Nous communiquons également les informations via le logiciel d'inscriptions au dispositif. Cela ne concerne donc uniquement les familles dont les adolescents ont fréquenté le dispositif au cours des vacances scolaires d'automne.

5.4. Annexe 4 : Bilan du projet pédagogique Péri-scolaire et Restauration



Bilan du projet pédagogique du service péri-scolaire

Bien qu'il soit modifiable à tout moment, le projet pédagogique du service péri-scolaire est réfléchi et établi pour une année scolaire, ce qui implique donc que les objectifs pédagogiques, qui découlent des objectifs éducatifs, sont élaborés dans une optique de réalisation sur dix mois. De ce fait, concernant la période du 4 septembre au 31 décembre, il n'est donc question que d'un point d'étape, reprenant les moyens développés afin de répondre aux intentions pédagogiques du service.

Agir pour amener l'enfant à réfléchir à une alternative non-violente dans son développement affectif, psychique, ou social.

Objectif général : Permettre à l'enfant d'exprimer ses émotions et les prendre en compte.

Objectif opérationnel : Les enfants évolueront dans un cadre serein et sécurisant.

Un grand point de vigilance sur cet objectif est développé dans le projet pédagogique en supplément des fonctions des animateurs réglementairement définies dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, le projet pédagogique étant considéré comme la marche à suivre pour l'ensemble des personnes intervenant au sein du service. Les responsables de sites, avec qui le projet a été construit, se montrent d'ailleurs très attentifs à cela.

« L'équipe d'animation se doit d'être irréprochable en termes de conduite, de tenue et de propos, elle se doit de garder à l'esprit son rôle de modèle pour les enfants accueillis.

Elle se doit également d'être à l'écoute des enfants, de veiller à leur bien-être, de parvenir à créer une relation de qualité avec chacun d'entre eux tout en parvenant à garder le recul nécessaire.

L'équipe d'animation a le devoir d'être juste avec les enfants, de gérer les différents conflits de manière impartiale. La notion de sanction (action qui a pour but de réparer la faute commise, accompagnée d'un dialogue qui se veut pédagogique) doit prévaloir sur toute notion de punition (qui se veut par définition contre-éducative voir même humiliante ou maltraitante). »

Afin que les équipes puissent faire des bilans réguliers, échanger sur des problématiques rencontrées ou sur les situations des enfants, réorganiser ou modifier au besoin le fonctionnement d'un dispositif, des réunions hebdomadaires sont organisées. Bien que le coordinateur du service puisse être parfois présent, c'est bien à chaque directeur de site de mener la réunion de sa propre équipe et ce afin d'être au plus proche des réalités du terrain avec en tête les spécificités du public accueilli.

Des outils peuvent également être construits par les équipes afin de répondre à cet objectif. Pour exemple, la restauration scolaire de l'école Mouzimpré se déroulant au collège Emile Gallé, et cela impliquant de fait une cohabitation entre nos enfants et les collégiens, des règles de vie ont été établies, en concertation avec un groupe d'enfants, et ce afin que chacun évolue dans un cadre identique et trouve sa place au sein du collectif.

1

Bilan pédagogique du service péri-scolaire – Concession Essey-lès-Nancy

Dans la continuité, et dans une recherche de pleine mise en place du principe de co-éducation, des échanges réguliers se font entre les équipes d'animations et le corps enseignant. Qu'elles soient informels ou programmés, ces rencontres permettent la transmission d'informations au sujet des enfants ou sur l'ajustement entre le fonctionnement des dispositifs périscolaires et celui des écoles. Les responsables de sites peuvent également être amenés à participer aux réunions de suivi éducatif des enfants organisées par les écoles en présence des familles et des professionnels. Sur le site de Mouzimpré, le directeur de l'école participe également parfois aux réunions hebdomadaires de l'équipe d'animation afin d'échanger avec eux sur le fonctionnement ou sur la mise en place de projets.

Les équipes pédagogiques peuvent aussi être amenées à communiquer avec les familles afin d'échanger autour des difficultés que peuvent rencontrer les enfants ou encore sur leurs ressentiments.

Agir pour favoriser l'épanouissement culturel de chaque enfant.

Objectif général : Permettre à l'enfant de choisir

Objectif opérationnel : A plusieurs reprises lors de l'accueil, les enfants choisiront leurs activités.

Soucieuses de pouvoir répondre aux attentes des enfants et de permettre à chacun de s'épanouir, les équipes d'animation s'engagent à proposer des activités variées lors des temps périscolaires. Ainsi, les mineurs accueillis ont la liberté de choisir parmi un panel d'activités reprenant diverses techniques d'animations, qu'elles soient manuelles, culturelles, artistiques ou sportives. Dans le cadre de projets nécessitant plusieurs séances, les enfants ont la possibilité de s'y essayer lors de la première avant de s'engager sur du plus long terme. Si d'aventures, pour des raisons organisationnelles, une activité ne peut accueillir l'ensemble des enfants le souhaitant, de nouvelles séances sont programmées par la suite.

La particularité du périscolaire étant notamment d'exister en plus des heures scolaires, des enfants ressentent parfois le besoin de ne pas s'engager dans des ateliers formels, à ce titre, des coins permanents sont alors proposés, les enfants pouvant ainsi jouer en autonomie à des jeux de société, de construction ou d'imitation. Des espaces de lecture, de dessin ou de discussion sont aussi mis en place.

L'enfant étant acteur du dispositif, il arrive parfois que les activités soient mises en place à la demande des enfants ou par les enfants eux-mêmes. A ce titre, des créneaux d'animation sont réservées pour cela, l'animateur devenant alors l'élément accessoire permettant la réalisation de l'activité.

Agir pour permettre à l'enfant de participer à la vie collective, laïque et démocratique.

Objectif général : Écouter et prendre en compte la parole de l'enfant.

Objectif opérationnel : Chaque enfant aura la liberté de s'exprimer.

Des temps d'échanges ont lieu entre les enfants et les animateurs, ces moments permettent de réguler la vie du groupe et de faire évoluer les pratiques. Pour exemple, depuis septembre les goûters sont dorénavant fournis par le service périscolaire, un retour a donc été fait avec les enfants, sur les aliments proposés, ce qui a permis d'adapter en fonction des goûts et attentes.

Le début d'année scolaire étant principalement orienté sur les trois autres intentions pédagogiques, cet objectif sera davantage développé à compter du début d'année 2024. Il est à ce titre prévu d'organiser des Conseils d'Enfants. Ces conseils, présents sur chaque site périscolaire, seront constitués d'enfants représentant le groupe, du responsable de site ainsi que du coordinateur du service. Ces moments d'échanges permettront aux enfants de s'exprimer pleinement et de prendre une part active dans l'organisation et la vie des sites.

Des outils pédagogiques fournis par la Fédération Léo Lagrange devraient également arriver dans le courant du premier trimestre 2024. Ces outils permettront de mettre en place des jeux et activités orientés vers la prise en compte de la parole de l'Enfant, la facilitation des échanges et l'expression des sentiments.

Agir pour amener l'enfant à devenir un citoyen actif, autonome et responsable.

Objectif général : Permettre à l'Enfant de gagner en autonomie lors des temps de vie quotidienne.

Objectif opérationnel : Les enfants « feront seuls » lors des temps de vie quotidienne.

L'un des rôles de l'Animateur étant de permettre à l'Enfant de grandir, une attention toute particulière est également apportée à cet objectif et ce afin que les enfants prennent une part active à la vie du périscolaire et notamment sur le temps de restauration scolaire.

Cet objectif se décline selon les tranches d'âges des mineurs accueillis. Concernant les sites maternels, l'équipe pédagogique accompagne les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie, leur apprenant ainsi à se servir de leurs couverts, à se tenir correctement à table ou encore simplement à apprendre à partager un temps de repas avec d'autres. Cet objectif ne pourra donc être pleinement évalué qu'en fin d'année scolaire une fois les constatations de progression faites. A l'heure actuelle, le premier bilan est plutôt encourageant, les enfants qui présentaient le plus de difficultés d'autonomie progressent à leurs rythmes, ce qui permet aux enfants déjà plus autonomes de prendre davantage de responsabilités, comme le débarrassage des couverts en fin de repas par exemple, débarrassage étant également facilité par le fait que les verres et assiettes sont en plastiques et de fait moins susceptibles de casser en cas de chute.

Pour ce qui est des élémentaires, déjà plus autonomes, deux cas de figure ressortent. Tout d'abord les enfants de l'école Mouzimpré mangeant au collège, ils sont amenés à prendre leur plateau et se servir seuls sur les différentes étapes du self. En début d'année, les animateurs étaient très présents à chaque étape afin d'aider les enfants au besoin et s'effacent davantage au fur et à mesure que l'année avance mais tout en restant disponibles en cas de besoin. Pour ce qui est du débarrassage des plateaux, à la vue du nombre important d'enfants et du temps limité accordé au repas, seuls les plus grands sont amenés à les vider seuls, les plus jeunes se contentant de regrouper leurs déchets et de faire parvenir les plateaux en bout de table.

Du fait du repas à l'espace Bérim, les enfants de l'école du Centre sont plus à même de prendre une part active au temps de restauration. Ainsi, ils peuvent donc se servir seuls, débarrasser et même aider au nettoyage des tables. Des chefs de table sont également nommés afin de responsabiliser les enfants.

Une réflexion est à mener, notamment par rapport aux enfants des deux sites élémentaires, afin de les impliquer également davantage lors des autres temps de vie quotidienne, comme lors des goûters ou des temps de rangement des salles d'activités.

3

Bilan pédagogique du service périscolaire – Concession Essey-lès-Nancy

5.5. Annexe 5 : Bilan du projet pédagogique du Centre de Loisirs

Bilan du projet pédagogique

Accueil de Loisirs « Les Lutins »

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs est flexible et peut être ajusté à tout moment. Il est soigneusement conçu pour l'année ainsi que pour chaque période de vacances. Ce bilan concerne la période du 4 septembre au 31 décembre, reprenant les moyens développés afin de répondre aux intentions pédagogiques du service.

- **Agir pour favoriser l'épanouissement culturel de chaque enfant.**

Objectif : Encourager les enfants à explorer différentes formes d'expression artistiques.

Moyens : Inclure des ateliers créatifs où les enfants peuvent expérimenter la peinture, la musique, la danse ou d'autres formes d'art.

L'équipe d'animation doit créer un environnement stimulant et inclusif. Ils peuvent organiser des activités variées qui permettent aux enfants d'explorer différentes formes d'expressions artistiques, comme la danse, la musique, le théâtre et les arts visuels, les sorties culturelles ; par exemple, la visite de musées ou même des rencontres avec des artistes locaux (Spectacle Les trois Mousquetaires).

L'équipe d'animation doit encourager la créativité et l'expression individuelle de chaque enfant, tout en favorisant la collaboration et le partage d'idées. L'équipe doit également être attentive aux intérêts et aux besoins individuels des enfants, en adaptant les activités pour qu'elles soient accessibles à tous. En créant un environnement positif et stimulant, l'équipe d'animation peut contribuer à l'épanouissement culturel de l'Enfant.

Pour l'évaluation, l'équipe d'animation organise des présentations ou des expositions où les enfants peuvent montrer leurs créations artistiques, ce qui permet de mettre en valeur leur progression et leur développement.

- **Agir pour permettre à l'enfant de participer à la vie collective, laïque et démocratique.**

Objectif : Respecter des règles

Moyens : Des réunions régulières avec des espaces dédiés à la prise de parole et à l'écoute de tous les enfants ou des débats sur des sujets d'intérêt commun, tels que l'environnement, les droits de l'enfant, la vie en communauté, etc.

Depuis septembre, l'équipe d'animation travaille sur les temps d'échanges avec les enfants. Pour exemple, créer des ateliers où les enfants doivent prendre des décisions collectives, comme choisir une activité à réaliser ensemble ou décider des règles de vie de leur groupe. Cela permettra de développer leurs compétences en matière de prise de décision démocratique.

Pour l'évaluation, l'équipe d'animation prend en compte plusieurs éléments. L'équipe observe la participation active de l'enfant lors des discussions en groupe, en notant sa capacité à exprimer ses opinions et à écouter les autres. L'équipe évalue aussi la capacité de l'enfant à respecter les règles de vie collective.

Des outils pédagogiques fournis par la Fédération Léo Lagrange devraient également arriver dans le courant du premier trimestre 2024. Ces outils permettront de mettre en place des jeux et activités orientés vers la prise en compte de la parole de l'Enfant, la facilitation des échanges et l'expression des sentiments.

- **Agir pour amener l'enfant à devenir un citoyen actif, autonome et responsable.**

Objectif : Responsabiliser chaque enfant.

Moyens : Encourager la participation, favoriser l'autonomie et promouvoir la responsabilité.

L'objectif principal de l'équipe est d'encourager l'enfant à développer ses compétences sociales, émotionnelles et cognitives, ainsi que son sens des responsabilités pour atteindre cet objectif. L'équipe donne la possibilité aux enfants de prendre part à des activités telles que la réalisation d'un grand jeu, les sorties pour découvrir de nouvelles choses. En les poussant à participer, ils favorisent leur engagement dans la vie quotidienne du centre et leur envie d'aider les autres.

En donnant des responsabilités adaptées à leurs âges, les animateurs donnent la possibilité d'apprendre à prendre en charge leur propre vie. Cela peut être sous forme de petites tâches de rangement du matériel employé lors d'activité avec ou sans l'aide de l'animateur.

Pour l'évaluation, l'équipe organise des moments d'échanges et de discussions avec les enfants pour évaluer leur compréhension des concepts liés à la citoyenneté, l'autonomie et à la responsabilité.

- **Agir pour amener l'enfant à réfléchir à une alternative non-violente dans son développement affectif, psychique ou social.**

Objectif : Mise en place de règles de vie.

Moyens : Le dialogue, il est essentiel que les animateurs discutent avec les enfants de leurs actions et de leurs conséquences, en leur posant des questions ouvertes qui les encouragent à réfléchir. Par exemple, si l'enfant a frappé un camarade, on peut lui demander : « Comment penses-tu que ton ami se sent après avoir été frappé ? » Cette question peut aider l'enfant à prendre conscience des effets de ses actions sur les autres. Par des jeux de rôle, des livres, vidéos, etc.

L'équipe d'animation doit établir un climat de confiance avec les enfants, gérer les différents conflits, l'équipe d'animation privilégiera les sanctions aux punitions. Pourquoi ? Parce qu'une sanction est éducative et amène par la suite à une réparation de la faute commise, ce qui permettra de responsabiliser l'enfant devant son comportement. L'animateur évitera de sanctionner l'enfant devant le reste du groupe et devra aussi éviter les sanctions collectives car bien souvent, des enfants n'ayant rien fait se retrouvent sanctionnés.

Garder à l'esprit qu'une sanction doit être S.M.A.R.T., c'est-à-dire Sanction, Modérée, Adaptée, Réparatrice et Temporelle.

L'équipe d'animation se doit d'être irréprochable en terme de conduite, de tenue et de propos, elle se

doit de garder à l'esprit son rôle de modèle pour les enfants accueillis.

Pour l'évaluation, elle peut se faire à travers différents indicateurs tels que le nombre de comportements violents des enfants avant et après l'intervention, leur ressenti par rapport aux jeux de rôle ou aux discussions, ou encore leurs capacités à identifier des solutions non-violentes dans des situations de conflits.

- **Créer, développer l'imaginaire, découvrir...**

Objectif : Réalisation des objets

Moyens : Construction et création, l'équipe encourage les enfants à construire des structures uniques avec des blocs de construction, des Lego ou d'autres matériaux. Jouer à des jeux de société qui stimulent l'imagination et la découverte. Par exemple, des jeux de rôle, des jeux de mystère ou des jeux de création d'histoires. Cela permettra aux enfants de développer leur créativité tout en s'amusant en groupe.

Pour l'évaluation, l'équipe propose aux enfants de créer leur propre histoire ou imaginer des histoires à partir d'une simple image ou d'un mot et organise des ateliers cuisine pour les encourager à essayer de nouvelles recettes.

Les équipes pédagogiques peuvent aussi être amenées à communiquer avec les familles afin d'échanger autour des difficultés que peuvent rencontrer les enfants ou encore sur leurs ressentiments.

L'équipe pédagogique organise des réunions hebdomadaires pour faire le bilan et discuter des points positifs et négatifs. Ces réunions permettent de prendre du recul, d'évaluer les progrès et de trouver des moyens d'améliorer le projet. C'est un bon moyen de rester engagés et de continuer à faire avancer les choses dans la bonne direction.

Évaluation de l'objectif 1

Agir pour favoriser l'épanouissement culturel de chaque enfant

Objectif :

Promouvoir la découverte et l'appréciation des diverses cultures du monde, en proposant des activités enrichissantes qui permettent aux enfants de s'ouvrir à la diversité culturelle tout en développant leur créativité et leur curiosité.

1. Activités et actions mises en place

- **Ateliers artistiques sur les cultures du monde :** Organisation d'ateliers hebdomadaires où les enfants ont pu explorer différentes expressions artistiques issues de cultures variées, telles que la peinture, la fabrication de masques africains, et la calligraphie chinoise.
- **Semaine culturelle thématique :** Chaque période, une semaine dédiée à la découverte d'un continent spécifique (Europe, Afrique, Asie, Amérique) avec des activités culinaires, des contes traditionnels, et des expositions d'art.
- **Sorties pédagogiques :** Visites de musées, d'expositions, et de spectacles en lien avec les thèmes culturels abordés, ainsi qu'une sortie au théâtre.

- **Échange avec d'autres centres** : Organisation de journées d'échange avec des centres de loisirs d'autres régions, permettant aux enfants de découvrir d'autres cultures et modes de vie.

2. Résultats observés

Participation et engagement des enfants :

Forte participation des enfants aux ateliers artistiques, avec un enthousiasme marqué pour les activités manuelles et créatives. Les enfants ont montré un intérêt croissant pour les différentes cultures abordées.

Implication active lors des semaines culturelles, avec des enfants curieux et désireux de partager ce qu'ils ont appris avec leurs camarades et leurs familles.

Développement de compétences :

Les enfants ont développé une meilleure compréhension et une plus grande appréciation des diverses cultures mondiales. Leur créativité a été stimulée par la diversité des matériaux et des techniques artistiques.

Certains enfants ont montré des progrès notables en termes d'ouverture d'esprit et de respect pour les différences culturelles.

Impact sur le climat du groupe :

Les activités culturelles ont renforcé la cohésion du groupe, en favorisant les échanges et le partage d'expériences entre les enfants. Cela a permis de créer un environnement plus inclusif et tolérant.

3. Évaluation qualitative

Points forts :

Les activités culturelles ont été un vecteur puissant d'épanouissement personnel pour les enfants, qui ont pu exprimer leur créativité tout en élargissant leurs horizons culturels.

La diversité des activités proposées a permis de toucher l'intérêt de tous les enfants, y compris ceux qui n'étaient pas initialement sensibles aux arts ou aux cultures étrangères.

Les enfants ont également pu développer des compétences transversales, telles que le travail en équipe, la réflexion critique, et l'ouverture aux autres.

Points à améliorer :

Renforcer le lien entre les activités culturelles et le quotidien des enfants, par exemple en impliquant davantage les familles ou en organisant des événements où les enfants peuvent partager leurs créations.

Proposer des activités supplémentaires pour les enfants ayant un intérêt particulier pour certaines cultures ou formes d'art, afin de leur permettre de s'investir plus profondément dans ces domaines.

4. Conclusion et perspectives

L'objectif d'agir pour favoriser l'épanouissement culturel de chaque enfant a été largement atteint. Les enfants ont montré un grand enthousiasme pour les activités proposées et ont développé une meilleure compréhension des cultures du monde. L'année prochaine, nous envisageons de poursuivre ces actions tout en renforçant l'implication des familles et en diversifiant encore davantage les approches pour toucher un plus large éventail d'intérêts.

Évaluation de l'objectif 2

Agir pour permettre à l'enfant de participer à la vie collective, laïque et démocratique

Objectif :

Encourager les enfants à respecter les règles communes et à s'impliquer activement dans la vie collective du centre, en participant à des discussions et des débats sur des sujets d'intérêt commun, tels que l'environnement, les droits de l'enfant, et la vie en communauté.

1. Activités et actions mises en place

Réunions régulières :

Mise en place de réunions hebdomadaires où les enfants pouvaient s'exprimer sur la vie du centre, proposer des idées, et discuter des règles à respecter. Un espace dédié a été aménagé pour ces réunions, favorisant une ambiance propice à la prise de parole.

Débats thématiques :

Organisation de débats sur des sujets d'intérêt commun tels que la protection de l'environnement, les droits de l'enfant, et les valeurs de la vie en communauté. Ces débats ont permis aux enfants de réfléchir ensemble et de partager leurs points de vue.

Ateliers sur les droits et devoirs :

Ateliers éducatifs pour sensibiliser les enfants aux droits de l'enfant et aux devoirs liés à la vie en communauté. Ces ateliers ont été conçus pour rendre les concepts accessibles et engageants.

2. Résultats observés

Participation et engagement des enfants :

Les réunions hebdomadaires ont rencontré un succès notable, avec une participation régulière de la majorité des enfants. Ils ont exprimé leurs idées avec enthousiasme et ont participé activement à l'élaboration et au respect des règles.

Les débats thématiques ont suscité un grand intérêt. Les enfants ont montré une capacité croissante à écouter les autres, à respecter les opinions différentes, et à argumenter de manière constructive.

Développement de compétences :

Les enfants ont développé des compétences essentielles en communication, en écoute active, et en argumentation. Ils ont appris à respecter les règles qu'ils avaient eux-mêmes contribué à établir, renforçant ainsi leur sentiment de responsabilité et d'appartenance à la communauté.

La sensibilisation aux droits de l'enfant et aux valeurs démocratiques a permis aux enfants de mieux comprendre l'importance de la participation active et du respect mutuel dans une société laïque et démocratique.

Impact sur le climat du groupe :

Le climat général du centre s'est amélioré, avec une meilleure cohésion de groupe et une diminution des conflits, en partie grâce aux règles élaborées collectivement et au respect mutuel instauré lors des réunions et des débats.

Les enfants ont montré un comportement plus responsable et solidaire, prenant en compte les besoins et les idées des autres membres du groupe.

3. Évaluation qualitative

Points forts :

L'implication active des enfants dans la création et le respect des règles a renforcé leur sentiment d'appartenance à la communauté du centre. Ils ont pris conscience de l'importance des règles pour vivre ensemble de manière harmonieuse.

Les débats et les réunions ont permis aux enfants de développer des compétences démocratiques fondamentales, comme l'écoute, l'expression d'idées, et la prise de décision collective.

Points à améliorer :

Encourager encore davantage la participation des enfants plus réservés ou timides en diversifiant les méthodes d'expression (ex : boîte à idées anonyme, petits groupes de discussion).

Poursuivre et approfondir les ateliers sur les droits et devoirs, en intégrant des projets concrets liés aux thèmes discutés (ex : actions pour l'environnement, projets solidaires).

4. Conclusion et perspectives

L'objectif d'agir pour permettre à l'enfant de participer à la vie collective, laïque et démocratique a été largement atteint. Les enfants se sont appropriés les règles de vie commune et ont participé activement aux discussions sur des sujets importants. Cette démarche a non seulement favorisé le respect des règles, mais a également renforcé les compétences démocratiques des enfants. Pour l'année prochaine, il serait bénéfique de poursuivre ces actions tout en cherchant à impliquer encore plus d'enfants dans les discussions et en lançant des projets concrets qui prolongent les débats.

Évaluation de l'objectif 3

Agir pour amener l'enfant à devenir un citoyen actif, autonome et responsable

Objectif :

Responsabiliser chaque enfant en encourageant leur participation active, en favorisant leur autonomie, et en promouvant le sens des responsabilités dans le cadre des activités quotidiennes.

1. Activités et actions mises en place

Participation à l'organisation d'un grand jeu :

Les enfants ont été impliqués dans la conception et l'organisation d'un grand jeu comme la réalisation d'un escape game pour l'ensemble du centre. Ils ont participé à toutes les étapes, de l'élaboration des règles à la gestion des équipes, en collaboration avec les animateurs.

Sorties éducatives :

Des sorties ont été organisées pour permettre aux enfants de découvrir de nouvelles choses et d'apprendre à gérer des situations nouvelles de manière autonome (ex : sortie en nature pour apprendre à reconnaître les plantes, visite culturelle dans un musée).

Responsabilisation dans les tâches quotidiennes :

Les enfants se sont vus confier des tâches de rangement du matériel utilisé lors des activités, avec ou sans l'aide des animateurs. Ces responsabilités ont été réparties de manière équitable et ont évolué en fonction de l'âge et des capacités des enfants.

2. Résultats observés

Autonomie et initiative :

Les enfants ont montré une capacité croissante à prendre des initiatives, notamment lors de l'organisation du grand jeu. Ils ont proposé des idées originales, réparti les rôles, et géré les différentes étapes de manière autonome, tout en demandant l'aide des animateurs uniquement lorsque nécessaire.

Lors des sorties, les enfants ont démontré une meilleure autonomie en s'orientant seuls, en respectant les consignes de sécurité, et en gérant leur propre matériel.

Sens des responsabilités :

La responsabilisation à travers les tâches quotidiennes a eu un impact positif sur le comportement des enfants. Ils ont pris au sérieux les tâches de rangement et se sont montrés plus attentifs au matériel, veillant à ce que tout soit bien rangé après les activités. Certains enfants ont même pris l'initiative de rappeler les règles à leurs camarades, montrant un développement de leur sens des responsabilités et une compréhension de l'importance du respect des consignes.

Engagement et participation :

L'implication des enfants dans la préparation et la réalisation des activités a renforcé leur engagement. Ils se sont sentis valorisés et ont développé un sentiment de fierté et d'accomplissement. Leur participation active a également renforcé la cohésion du groupe.

3. Évaluation qualitative

Points forts :

L'implication active des enfants dans l'organisation des activités a permis de renforcer leur autonomie et leur sens des responsabilités. Ils ont montré un grand enthousiasme pour les tâches qui leur étaient confiées et ont acquis des compétences en gestion de projet.

La responsabilisation progressive, adaptée à l'âge et aux capacités des enfants, a favorisé un développement harmonieux de leur autonomie, sans les placer dans des situations de stress ou d'échec.

Points à améliorer :

Il serait pertinent de diversifier encore davantage les responsabilités confiées aux enfants, en incluant par exemple la gestion de petits budgets pour des projets ou l'organisation d'événements plus complexes.

Renforcer les retours d'expérience après chaque activité ou tâche pour que les enfants puissent analyser ce qu'ils ont bien fait et ce qu'ils pourraient améliorer, afin de renforcer leur capacité d'autoréflexion.

5. Conclusion et perspectives

L'objectif d'amener l'enfant à devenir un citoyen actif, autonome et responsable a été bien atteint grâce à l'implication des enfants dans des activités qui les responsabilisent. Les enfants ont montré une progression notable en termes d'autonomie, de prise d'initiative et de gestion des responsabilités. Pour l'année prochaine, il sera intéressant d'approfondir cette dynamique en introduisant de nouvelles formes de responsabilité et en encourageant davantage la réflexion personnelle sur les expériences vécues.

Évaluation de l'objectif 4

Agir pour amener l'enfant à réfléchir à une alternative non violente dans son développement affectif, psychique ou social

Objectif :

Encourager les enfants à adopter des comportements non violents en les aidant à réfléchir sur les conséquences de leurs actions, à travers la mise en place de règles de vie et l'utilisation du dialogue, des jeux de rôle, et d'autres supports pédagogiques.

1. Activités et actions mises en place

Mise en place de règles de vie :

Élaboration collective de règles de vie avec les enfants, axées sur le respect mutuel, la non-violence et la résolution pacifique des conflits. Les règles ont été affichées dans le centre pour rappeler aux enfants l'importance de ces principes.

Dialogue et réflexion :

Les animateurs ont systématiquement engagé des discussions avec les enfants après un incident ou un comportement inapproprié. Ils ont posé des questions ouvertes pour aider les enfants à réfléchir sur leurs actions et à comprendre les émotions des autres (ex : "Comment penses-tu que ton ami se sent après avoir été frappé ?").

Jeux de rôle :

Organisation de séances de jeux de rôle où les enfants pouvaient simuler des situations de conflit et explorer différentes manières de les résoudre pacifiquement. Ces jeux de rôle ont permis aux enfants de mieux comprendre les points de vue des autres et d'expérimenter des solutions alternatives à la violence.

Utilisation de supports pédagogiques :

Lecture de livres et d'histoires mettant en scène des personnages confrontés à des conflits, suivie de discussions pour identifier les alternatives non violentes proposées par les personnages. Ces supports ont été utilisés pour illustrer des situations concrètes et favoriser l'identification des enfants aux personnages.

2. Résultats observés

Réflexion et prise de conscience :

Les enfants ont montré une meilleure capacité à identifier les conséquences de leurs actions sur les autres. Après les discussions initiées par les animateurs, ils ont souvent exprimé des regrets et proposé des solutions pour réparer leurs erreurs.

L'utilisation des questions ouvertes a aidé les enfants à se mettre à la place des autres, développant ainsi leur empathie et leur sensibilité aux sentiments d'autrui.

Changement de comportement :

Une diminution notable des comportements agressifs a été observée au fil du temps. Les enfants ont progressivement adopté des stratégies de résolution de conflits plus pacifiques, souvent inspirées des discussions ou des jeux de rôle auxquels ils avaient participé.

Les enfants ont commencé à rappeler eux-mêmes les règles de vie à leurs pairs, démontrant une internalisation des valeurs de respect et de non-violence.

Engagement dans les activités :

Les jeux de rôle et les discussions autour des livres ont suscité un fort intérêt chez les enfants. Ils se sont engagés activement dans ces activités, proposant parfois leurs propres scénarios ou cherchant à rejouer certaines situations pour explorer d'autres solutions.

2. Évaluation qualitative**Points forts :**

Le dialogue constant avec les enfants, axé sur la réflexion et l'empathie, a été un levier puissant pour réduire les comportements violents et promouvoir des alternatives pacifiques.

Les jeux de rôle ont non seulement permis aux enfants de pratiquer la résolution de conflits, mais ont également renforcé la cohésion de groupe en permettant à chacun de mieux comprendre les autres.

Les supports pédagogiques, tels que les livres, ont facilité la discussion et ont rendu les concepts de non-violence plus accessibles et concrets pour les enfants.

Points à améliorer :

Il serait bénéfique d'introduire des ateliers réguliers sur la gestion des émotions pour aider les enfants à mieux comprendre et contrôler leurs réactions, en complément des discussions sur les conséquences de leurs actions.

Certains enfants ayant encore des difficultés à exprimer leurs sentiments pourraient bénéficier d'un accompagnement plus individualisé ou de supports visuels pour mieux communiquer leurs émotions.

4. Conclusion et perspectives

L'objectif d'amener les enfants à réfléchir à des alternatives non violentes dans leur développement affectif, psychique ou social a été largement atteint. Grâce à une approche basée sur le dialogue, l'empathie, et la réflexion, les enfants ont appris à mieux gérer les conflits de manière non violente. Pour l'année prochaine, il serait intéressant de renforcer ces acquis par l'introduction d'ateliers sur la gestion des émotions et d'autres activités qui encouragent encore davantage l'expression et la résolution pacifique des conflits.

Évaluation de l'objectif 5

Créer et développer l'imaginaire

Objectif :

Favoriser le développement de l'imagination des enfants à travers la réalisation d'objets et la participation à des activités créatives, en encourageant l'exploration, l'invention, et la création.

1. Activités et actions mises en place

Construction de structures :

Les enfants ont été encouragés à construire des structures complexes avec des blocs de construction, des LEGO, et d'autres matériaux de construction. Ces activités ont permis aux enfants de laisser libre cours à leur imagination tout en développant leurs compétences en logique et en spatialité.

Jeux de société créatifs :

Mise en place de sessions régulières de jeux de société qui stimulent l'imagination, comme les jeux de Louga-garou et jeux de cartes, où les enfants devaient inventer des histoires ou résoudre des défis créatifs.

Jeux de rôle et création d'histoires :

Organisation de jeux de rôle où les enfants pouvaient incarner différents personnages et créer leurs propres histoires. Des ateliers d'écriture ou de narration ont également été proposés pour permettre aux enfants de développer des récits originaux.

Ateliers cuisine créative :

Les enfants ont participé à des ateliers de cuisine où ils étaient encouragés à imaginer et à essayer de nouvelles recettes. Ces ateliers ont stimulé leur créativité culinaire tout en leur enseignant des compétences pratiques.

3. Résultats observés

Développement de l'imagination :

Les enfants ont montré une grande créativité dans la construction de structures, souvent en inventant des histoires ou des scénarios autour de leurs créations. Ils ont utilisé les matériaux de manière originale, démontrant une capacité à penser de manière innovante.

Lors des jeux de société et des jeux de rôle, les enfants ont été capables de créer des histoires complexes et de s'immerger pleinement dans les rôles qu'ils jouaient. Leur capacité à inventer des histoires et à imaginer des solutions a été renforcée au fil du temps.

Engagement et motivation :

Les enfants ont participé avec enthousiasme aux ateliers de cuisine, en faisant preuve d'initiative pour proposer et essayer de nouvelles combinaisons d'ingrédients. Leur motivation à expérimenter et à créer de nouvelles recettes a été un signe positif de leur engagement.

Les jeux de rôle et les constructions ont été particulièrement populaires, avec de nombreux enfants demandant à prolonger ou à répéter ces activités, signe de leur engagement et de leur plaisir à explorer leur imagination.

Acquisition de compétences :

En plus de stimuler leur imagination, ces activités ont permis aux enfants d'acquérir des compétences en résolution de problèmes, en collaboration, et en communication. Par exemple, les jeux de rôle et les jeux de société ont amélioré leur capacité à travailler en équipe et à négocier des idées.

Les ateliers de cuisine ont également renforcé leur autonomie et leur confiance en eux, en leur permettant de voir les résultats tangibles de leurs efforts créatifs.

4. Évaluation qualitative

Points forts :

L'encouragement à participer à des activités variées, de la construction aux jeux de rôle en passant par la cuisine, a permis de stimuler différents aspects de l'imagination des enfants. Ils ont pu explorer librement leur créativité tout en développant des compétences pratiques.

Le plaisir des enfants à participer à ces activités montre que les moyens utilisés étaient adaptés pour atteindre l'objectif de développement de l'imaginaire.

Points à améliorer :

Il pourrait être intéressant de documenter les créations des enfants, par exemple en prenant des photos de leurs constructions ou en enregistrant les histoires qu'ils inventent, pour leur permettre de revisiter et de partager leur travail.

Introduire plus de défis ou de projets collaboratifs pour pousser les enfants à combiner leurs idées et à développer des projets créatifs en groupe pourrait enrichir encore plus l'expérience.

4. Conclusion et perspectives

L'objectif de créer et développer l'imaginaire a été atteint grâce à une variété d'activités stimulantes qui ont encouragé les enfants à explorer leur créativité. Leurs compétences en invention, en logique, et en collaboration ont été renforcées par ces expériences. Pour l'année prochaine, il serait intéressant de proposer des projets plus longs ou collaboratifs, et de mieux documenter les créations des enfants pour valoriser leurs efforts créatifs.

5.6. Annexe 6 : Bilan du projet pédagogique Anim'Ados et Accueil Jeunes

Bilan projet pédagogique - Dispositifs Ados

Lors de l'année scolaire 2022/2023, l'Accueil Jeunes, bien qu'ouvert le mercredi après-midi, n'a quasiment jamais accueilli d'adolescents.

Il s'agissait donc dans un premier temps de communiquer efficacement sur l'ouverture de l'accueil en exposant aux adolescents les différentes possibilités d'activités que nous pouvons organiser.

Rapidement, un groupe d'une dizaine d'adolescents s'est intéressé au dispositif et sont à présent fidélisés les mercredis. Après les nombreux échanges avec les collégiens, il s'avère que beaucoup d'entre eux sont déjà très occupés le mercredi après-midi : activités sportives, culturelles ou devoirs.

Majoritairement, les adolescents présents sont friands du moment de convivialité que représente le goûter.

Nous avons également proposé l'organisation d'une sortie au marché de Noël de Metz le mercredi 13 décembre ainsi qu'une soirée « casino » le vendredi 22 décembre 2023, qui ont beaucoup plu aux jeunes.

Un projet « graff », à l'initiative des jeunes a démarré et sera concrétisé au printemps 2024 pour dynamiser la salle de l'Accueil Jeunes.

Sur la période des vacances d'Automne 2023, nous regrettons que la majorité des inscriptions soient arrivées quelques jours, voire quelques heures, avant les vacances ce qui ne facilite pas la préparation de celles-ci.

Le programme, au-delà des propositions de l'équipe pédagogique a donc dû être établi à la hâte le lundi après-midi.

Il est également difficile de faire circuler librement la parole au sein du groupe.

Aucun problème de comportement n'est à signaler.

Bilan d'action ados 2023

- Fidéliser un public adolescent à l'accueil jeunes
- Amener le public à être acteur du dispositif

Il faudra attendre l'année 2024 pour en avoir la confirmation mais la fin de l'année 2023 laisse penser qu'un renouveau est en cours pour le dispositif.

De nouveaux projets vont voir le jour et, nous l'espérons, permettront de faire venir, ou revenir, de nouveaux jeunes.

L'année s'est achevée par une soirée sur le thème du casino le vendredi 22 décembre.

L'objectif était de réunir une dernière fois les jeunes et de prendre date pour l'année prochaine.

20 adolescents ont répondu présent, la plupart inscrit à la « dernière minute ». On constate qu'il semble ardu pour les jeunes de se projeter et de s'engager en amont. Ils semblent réfractaires à la moindre contrainte : s'inscrire, prévenir...

Il est donc particulièrement compliqué d'organiser des choses avec tant d'incertitudes.

Une fois lancée la soirée s'est globalement bien passé même si une fois encore, la majorité du groupe a préféré passer une partie de la soirée à l'écart

5.7. Annexe 7 : Programmes d'animation de l'Accueil de Loisirs des mercredis



Planning activités – Accueil de Loisirs “Les Lutins” Mercredis récréatifs



	FOUCETS		LUTINS-BOLIDES		OBJECTIFS Tous les groupes
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
06-sept.	 Présentation des règles et dessin	 LEGO	 Presque de bienvenue / fresque Bolidés	 Sortie vélo	Apprendre à se connaître Créativité, réflexion Motricité fine
13-sept.	 Création d'un arbre et de ses feuilles	 Puzzle	 Décoration de salle avec éventail / Scratch art prénom	 Sortie vélo	Motricité mains bras Créativité Travail d'équipe
20-sept.	 Création d'un écureuil	 Histoire et chant	 Rideaux colorés / Uno Flip	 Gamelles / Jeux extérieurs	Créativité Motricité Découverte de la nature
27-sept.	 Feuille Automnale	 Jeux extérieurs	 Presque quatre saisons	 Blind Test	Développer sa créativité Adresse et motricité
04-oct.	 Fabrication d'une chenille prénom	 Suite des activités	 Arbre automnale peinture/SKIP.BO	 Douaniers contrebandiers	Motricité Créativité
11-oct.	 Apprentissage d'une comptine	 Jeux de construction en bois	 Décoration automnale/Perles à repasser	 Bouteille navale	Découverte de la nature Motricité Le partage
18-oct.	 Fabrication de masques	 Jeux extérieurs	 Sortie Jardin Botanique/Jeu 'Loup-Garou'	 Stage vélo Creps	Découverte des plantes et des traditions locales

(* Les activités peuvent varier en fonction des envies des enfants et/ou de la météo.)

Planning d'activités - Accueil de Loisirs "Les Lutins" Mercredis récréatifs

	POUCETS		LUTINS-BOLIDES		Objectifs
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Poucets Lutins et Bolidés
08-nov.	 Fabrication d'une toile d'araignée en bout de bois/Fruit d'automne	 Une guirlande de pomme	 Oiseau hiver/ Création épée/Flocon de neige	 UNO Extrême/ Balle au camp	Découverte de la nature Créativité réflexion Motricité fine
15-nov.	 Fabrication d'une fleur/ Un champignon d'automne	 Lecture lit choisis par les enfants	 Décoration hivernale/Invente héros/ Création de Pingouins	 Jeux Musicaux/ Tournoi de ping-pong	Motricité mains bras Créativité Travail d'équipe
22-nov.	 Fabrication d'un hérisson en pomme de pain/ Hérisson en assiette cartonnée	 jeux extérieurs la tague	 Aurore boréale/Atelier cuisine/Guirlande de Noël	 Bonhomme automnale Jeux extérieurs	Créativité Motricité Découverte de la nature
29-nov.	 Jeux de motricité/ Des parapluies en papier	 Feuilles d'automne en papier	 Bonhomme en carton/Pâte à sel/Médieval pong	 Ateliers cuisine/ Jeux de sociétés	Apprendre tout en recyclant Contrôler son corps Adresse et motricité
06-déc.	 Fabrication d'un Saint-Nicolas/ Fabrication tête de Renne	 Fabrication père Noël	 Sapin en pompon/Dessin de Noël/Pâte à sel Noël	 Boule de Noël perdue Tournoi de ping-pong	Découverte des fêtes régionales Motricité Créativité
13-déc.	 Fabrication d'un pingouin de Noël/ Fabrication de sapin et boules	 Histoire et Chant Noël	 Boules de Noël/Porte clé Noël/Maison de Noël	 Time's up Jeux extérieurs	Découverte de la nature Motricité Le partage
20-déc.	 Fabrication d'une boule de Noël/ Fabrication carte de vœux	 Jeux extérieurs Relais équilibre	 Moufles/Atelier cuisine/Panneau de direction	 Tournoi Mario kart Film Noël	Développer sa créativité à partir de ses goûts et envies Découverte des fêtes Amusement

(* Les activités peuvent varier en fonction des envies des enfants et/ou de la météo.)

5.8. Annexe 8 : Programme d'animation de l'Accueil de Loisirs vacances



Semaine du 23 au 27 octobre 2023

Thème : ESPACE ET SYSTÈME SOLAIRE



MATIN

	LUNDI 23	MARDI 24	MERCREDI 25	JEUDI 26	VENDREDI 27
POUCETS G1 Violette Victoire	Création d'extra-terrestres dans leurs soucoupes volante 	Création d'une histoire sur l'espace	Visite Jardin éphémère 	Décoration/Spectacle Casque de cosmonaute	Suite des décorations pour le spectacle
POUCETS G2 Marine	Dessin des constellations 	Film Le voyage vers la lune		Préparation de crêpe	Aurore boréale 
LUTINS Zoé Léo	Fresque système solaire Alien Toy Story	Rallye photos Fusée/peinture avec main		Fabrication du système solaire Soucoupe volante	Astronautes tête d'enfants
BOLIDES Jordan Yanael	Fresque du système solaire	Fabrication d'une fusée 	Pique-nique Pépinère	Création d'aliens et  ovnis	Ateliers cuisine Sablé spatiale

APRÈS-MIDI

<u>Poucets Groupe1</u>	Sieste Suite des activités	Sieste Suite des activités	Visite Jardin éphémère	Sieste Suite des activités	Spectacle
<u>Poucets Groupe2</u>	Jeux dans l'espace	La lune en peinture		Étoile filante dans le noir	Spectacle
<u>Lutins</u>	Tournoi de Ping-pong 	C'est pas sorcier "Espace et système solaire" Tour de tête alien		Foot 	Spectacle
<u>Bolides</u>	Création d'alien 	Top quizz sur l'espace		Film "Mune le gardien de la lune"	Spectacle

	LUNDI 30	MARDI 31	MERCREDI 01	JEUDI 02	VENDREDI 03
POUCETS G1 Jules Chantal	Jeux de présentation Règles de vies Balade et couronnes de feuilles		Férialé 	 Les Champignons Magiques	 Petits Renards de Compagnie
POUCETS G2 Loélia Nasra	Jeux de présentation Règles de vies Balade et couronnes de feuilles	Projection film : HOTEL TRANSYLVANIE		Les Champignons Magiques Citrouilles en crépon	Sortie au Jardin Ephémère
LUTINS Jeffrey Emilie	 Création de petits fantômes Jeux extérieurs selon la météo			Création d'un arbre en feuille avec empreinte des mains	
BOLIDES Lorène	Cueillette de Pomme de Pins, marron et feuilles Arbre d'Automne	Journée Halloween Atelier Maquillage Atelier Déguisement Création de masques		Atelier Cuisine 	

Poucets Groupe1	<p>Sieste</p>  <p>Fin de l'activité du matin</p>	<p>Sieste</p>  <p>Fin de l'activité du matin</p>	<p>Férialé</p> 	<p>Sieste</p>  <p>Fin de l'activité du matin</p>	<p>Sieste</p>  <p>Fin de l'activité du matin</p>
Poucets Groupe2	<p>Temps calme</p> <p>Fresque sur l'automne</p> 	<p>Journée Halloween</p> <p>Atelier Maquillage</p> <p>Atelier Déguisement</p> <p>Fresque Halloween</p>		<p>Temps Calme</p> <p>Guirlande avec accordéon perlé</p>	<p>Temps Calme Finition de la fresque d'Automne</p> 
Lutins	<p>Jeux en extérieurs</p> <p>DOUANIERS</p> <p>CONTREBANDIERS</p>	 <p>APRÈS-MIDI HALLOWEEN</p>		 <p>Projection film : CHAIR DE POULE</p>	<p>Grand jeu à la pépinière</p>
Bolides	 <p>Décoration Halloween pour déco de salle et Déguisements</p>				<p>Atelier dessin sur les fleurs du Jardin</p> 

5.9. Annexe 9 : Programmes d'animation Anim'Ados

Planning Anim'Ados
Semaine du 23 au 27 octobre 2023

LUNDI	MARDI	MERCREDI
Basket-ball, Handball Jeux de société Espace Game	Baseball, Dodgeball Sortie cueillette de champignons Soirée cinéma	Cosmic Park Trampoline Park Laser Game
JEUDI	VENDREDI	
Sortie à Nancy	Tournois multiples avec le Centre Social Saint-Michel Jéricho	

Planning Anim'Ados

Semaine du 30 octobre au 03 novembre 2023

LUNDI

Activités sportives au gymnase

MARDI

Tournois multiples

MERCREDI

Férié

JEUDI

Journée à Metz :
Visite de la cathédrale, visite
du Centre Pompidou

VENDREDI

Sortie cinéma Royal

5.10. Annexe 10 : enquête nationale de satisfaction

Enquête nationale 2024

Chers parents,

La place des familles est au cœur de nos pratiques éducatives, c'est pourquoi la volonté de mettre en place, au niveau national, une enquête de satisfaction auprès des familles pour nos accueils de loisirs s'inscrit pleinement dans notre démarche qualité.

Ainsi, nous sollicitons aujourd'hui vos suggestions et avis dans le questionnaire anonyme ci-dessous. Notre volonté est de répondre au mieux à vos attentes et proposer à vos enfants des activités ludo-éducatives de qualité. Nous avons à cœur que l'accueil de demain reste toujours et avant tout un espace où les enfants peuvent se retrouver, jouer, expérimenter, rêver, créer, ou en d'autres mots, grandir ensemble.

Merci d'avance de bien vouloir compléter ce formulaire avant le 31 août 2024 !
Pôle enfance, Fédération Léo Lagrange

* Indique une question obligatoire

L'accueil de loisirs dans son fonctionnement général

Nos accueils de loisirs disposent de lieux d'activités différenciés et d'espaces d'affichage permettant la communication et la compréhension des objectifs et du fonctionnement de la structure.

1. Efficacité des différents moyens de communication (panneau d'affichage, application Léo Lagrange Kidizz, portail famille, etc.) ? *

Une seule réponse possible.

- Très satisfait.e
- Satisfait.e
- Peu satisfait.e
- Pas satisfait.e
- Non concerné.e

2. Modalités d'inscriptions à l'accueil de loisirs sur les temps périscolaires et extra-scolaires ? *

Une seule réponse possible.

- Très satisfait.e
- Satisfait.e
- Peu satisfait.e
- Pas satisfait.e
- Non concerné.e

3. Horaires d'accueil de la structure en lien avec vos besoins ? *

Une seule réponse possible.

- Très satisfait.e
- Satisfait.e
- Peu satisfait.e
- Pas satisfait.e
- Non concerné.e

4. Aménagement des espaces pour faciliter l'accueil des enfants ? *

Une seule réponse possible.

- Très satisfait.e
- Satisfait.e
- Peu satisfait.e
- Pas satisfait.e
- Non concerné.e

5. Disponibilité de l'équipe d'animation matin et soir lors de vos échanges sur les besoins de l'enfant et le déroulement de la journée ? *

Une seule réponse possible.

- Très satisfait.e
- Satisfait.e
- Peu satisfait.e
- Pas satisfait.e
- Non concerné.e

6. Autres remarques ou attentes complémentaires

L'accueil de loisirs en tant qu'espace d'éducation à la citoyenneté

Un accueil de loisirs Léo Lagrange est un espace d'éducation à la citoyenneté où nos équipes s'appuient sur les valeurs fondamentales de l'éducation populaire : la liberté, la justice sociale, la laïcité, l'égalité, la fraternité et la participation de toutes et tous.

7. Qualité des animations et des activités proposées par l'équipe ? *

Une seule réponse possible.

- Très satisfait.e
- Satisfait.e
- Peu satisfait.e
- Pas satisfait.e
- Non concerné.e

-
8. Pertinence des projets pédagogiques proposés par l'équipe en lien avec l'actualité (ex : écologie, débat d'idées, vivre ensemble, inclusion, etc.) *

Une seule réponse possible.

- Très satisfait.e
- Satisfait.e
- Peu satisfait.e
- Pas satisfait.e
- Non concerné.e

9. Qualité et diversité des sorties proposées ? *

Une seule réponse possible.

- Très satisfait.e
- Satisfait.e
- Peu satisfait.e
- Pas satisfait.e
- Non concerné.e

10. Activités animées par un.e intervenant.e extérieur.e ? *

Une seule réponse possible.

- Très satisfait.e
- Satisfait.e
- Peu satisfait.e
- Pas satisfait.e
- Non concerné.e

11. Votre enfant est-il satisfait des moments qu'il passe à l'accueil de loisirs ? *

Une seule réponse possible.

- Très satisfait.e
- Satisfait.e
- Peu satisfait.e
- Pas satisfait.e
- Non concerné.e

12. Autres remarques ou attentes complémentaires

Pour conclure, quelques infos complémentaires !



leo lagrange
FEDERATION

Léo Lagrange Centre Est

Délégation Régionale Alsace Lorraine

Immeuble Le Karré – 2 rue Maurice Moissonnier

69517 Vaulx-en-Velin Cedex

Tél. : 04.72.89.20.72

Web : <http://www.leolagrange.org/>



<https://twitter.com/leolagrange>



<https://fr-fr.facebook.com/federationleolagrange>

